

Dre : Yasmine ACHOUR

Ouvrage pédagogique
**Linguistique
et
Phonétique**

Dédié aux étudiants de 1^{ère} année
L.M.D

Cours et Exercices



11/2025



Editeur: **Fondation des Chercheurs Arabes pour l'Édition et
la Distribution - Algérie**

Première édition: **1447 AH - 2025 JC**

ISBN: **978-9969-9844-6-8**

dépôt légal: **11/2025**

Titre de l'ouvrage pédagogique : **Linguistique et Phonétique
Cours et Exercices**

Dédié aux étudiants de 1^{ère} année L.M.D

Nom de l'auteur: **Yasmine ACHOUR**

Adresse: **Rue Ismail Yifseh - Bab Ezzouar / Alger**

gmail: elbahitheelarabi@gmail.com

La page Facebook de l'organisation:

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61564532583964&mibextid=Z>

[bWKwL](#)

Téléphone: **0654410522**

*Tous les droits d'auteur papier, électroniques, visuels et audio sont réservés à l'auteur, et il n'est pas permis de diffuser ce livre en coupant, copiant ou modifiant sauf avec l'autorisation de l'éditeur.
L'écrivain sera responsable de toute responsabilité littéraire, matérielle ou juridique découlant de toutes les demandes liées au matériel, au contenu ou aux graphiques du livre. ©*

Avant-Propos

Le présent ouvrage s'adresse avant tout aux étudiants de Licence de français et notamment ceux de la première année de Licence qui s'initient à l'étude du langage dans une perspective scientifique.

Il a pour objectif de présenter deux domaines essentiels à la compréhension de la langue, à savoir la linguistique et la phonétique.

Il propose un parcours d'introduction à ces disciplines, en soulignant les notions fondamentales qui en structurent l'approche et les principales articulations entre théorie et observation.

La linguistique y est envisagée comme une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de la langue, attentive à ses structures, à ses régularités et à ses usages.

La phonétique, de son côté, s'attache à la dimension sonore du langage, en étudiant la production et la perception des sons de la parole.

Ces deux approches, complémentaires, permettent d'aborder la langue à la fois comme système et comme activité concrète, reliant ainsi la forme et la substance du langage.

Conçu dans une perspective pédagogique, cet ouvrage vise à accompagner les étudiants dans la découverte et la compréhension progressive de ces deux champs d'étude.

Chaque chapitre présente les notions essentielles replacées dans leur contexte, puis se conclut par une série d'exercices et d'activités destinés à favoriser la mise en pratique et l'appropriation personnelle des connaissances. Ces activités ont pour but de développer la capacité d'observation, de raisonnement et d'analyse, en incitant le lecteur à établir lui-même des liens entre théorie et expérience.

Cet ouvrage ne prétend pas proposer une vision nouvelle ni exhaustive du domaine. Il souhaite avant tout offrir un support de formation adapté aux besoins des étudiants de français, en leur fournissant des repères pour aborder les études linguistiques avec méthode et discernement. En ce sens, il se présente comme un outil d'accompagnement destiné à :

- soutenir l'apprentissage,
- faciliter l'accès aux notions fondamentales
- encourager la curiosité scientifique face aux phénomènes du langage.

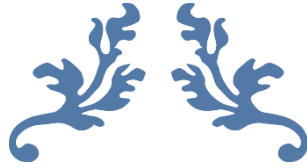


Table des Matières

Table des Matières	
Introduction Générale	1
Première Partie : Linguistique	
Chapitre 1 : Des Traditions Grammaticales aux Fondements de la Science Linguistique	
1. Introduction : genèse, objet et champs de la linguistique	7
2. La Linguistique et ses racines traditionnelles	8
2.1. Des origines antiques à la grammaire arabe	8
2.2. La transition médiévale et humaniste	19
2.3. La naissance de la linguistique historique et comparée : une approche scientifique du langage	23
2.4. La naissance de la linguistique moderne	28
3. Transformations et courants majeurs de la linguistique moderne	29
4. La linguistique : objet, missions et spécificité scientifique	31
4.1. Définir l'objet de la linguistique	31
4.2. Tâches de la linguistique	34
5. Méthodologie scientifique en linguistique	34
5.1. Principes méthodologiques	35
5.2. Approche descriptive et prescriptive des linguistes	37
6. Les domaines de la linguistique	38
6.1. Les domaines traditionnels de la linguistique	38
6.2. Prolongements interdisciplinaires de la linguistique	42
7. Conclusion	44
8. Exercices et Applications	45
Chapitre 2 : De Saussure au Poststructuralisme Fondements et Transformations de La linguistique moderne	
1. Introduction	49

2. Fondements épistémologiques et portée scientifique de la linguistique	49
3. Ferdinand de Saussure et le Cours de Linguistique Générale	52
3.1. Naissance d'une science du langage	52
3.2. Ferdinand de Saussure : parcours intellectuel et fondements de sa pensée linguistique	55
3.3. Les principes fondateurs du CLG	57
4. Concepts et notions essentiels du CLG	61
4.1. La diachronie et la synchronie : deux approches du langage	61
4.2. La langue et la parole	63
4.3. Portée théorique des dichotomies saussuriennes	66
4.4. Le signe linguistique : signifiant et signifié	67
4.5. Rapports syntagmatiques et paradigmatiques	72
5. Linguistique et Communication	77
5.1. Le schéma de Jakobson	77
5.2. Les fonctions du langage	78
6. Martinet et la double articulation	80
6.1. Qu'est-ce que la double articulation ?	81
6.2. Pourquoi c'est important	82
7. Chomsky et la syntaxe générative	84
7.1. Objectif de la syntaxe générative	84
7.2. La grammaire générative	85
7.3. Compétence et performance	86
7.4. Structure profonde et structure de surface	86
8. Reconfigurations linguistiques dans la pensée poststructuraliste	87
8.1. Benveniste et sa théorie de l'énonciation	88
8.2. La linguistique textuelle et la dynamique du discours	89
8.3. La sémiotique culturelle et les dynamiques linguistiques du sens	90
9. Conclusion	91
10. Activités pédagogiques	92

Deuxième partie : Phonétique

Chapitre 1 : Introduction à la Phonétique

1. Introduction	97
2. Aperçu historique et évolution de la phonétique	97
3. Définition et branches de la phonétique	98
3.1. Phonétique articulatoire	99
3.2. Phonétique acoustique	100
3.3. Phonétique auditive	100
4. Phonétique/Phonologie	102
5. L'alphabet phonétique international (API)	104
5.1. Utilité de l'API	104
5.2. Principes de fonctionnement	105
5.3. Utilisation dans les dictionnaires et manuels	106
6. L'appareil phonatoire	107
6.1. Les organes de la phonation	107
6.2. Production des sons	108
7. Les Voyelles et Semi-Voyelles du Français	109
7.1. Les Voyelles Orales	109
7.2. Les Voyelles Nasales	112
7.3. Les Semi-Voyelles (Glides)	114
7.4. Les Règles Phonétiques des Semi-Voyelles	116
8. Transcription phonétique	117
8.1. Semi-Voyelles et Formation de Syllabes	117
8.2. Influence des Semi-Voyelles sur les Voyelles	118
8.3. Semi-Voyelles et Dissimilation	118
8.4. Quelques Cas Spécifiques de Semi-Voyelles en Français	118
9. Classification des consonnes du français	120
9.1. Définition d'une consonne	120
9.2. Le mode d'articulation	120
9.3. Le lieu d'articulation	122
9.4. Le voisement	122
10. Sons spécifiques et difficultés fréquentes	123
10.1. Le /ʁ/ grasseyé (uvulaire) vs /r/ roulé	123
10.2. Les sons palataux	123

10.3. Le son /ŋ/ d'origine étrangère	124
10.4. Consonnes finales muettes	124
11. Les principales difficultés phonétiques du français pour les apprenants non natifs	125
11.1. Les sons absents ou rares dans d'autres langues	125
11.2. Difficultés liées aux consonnes françaises	126
11.3. Influence de la langue maternelle	126
11.4. Approches pédagogiques pour surmonter ces difficultés	127
12. Conclusion	128
13. Activités pédagogiques	129
Chapitre 2 : Structure Syllabique du Français	
1. Introduction	133
2. Découpage syllabique	133
2.1 Règles générales de la syllabe en français	134
2.2. Structures syllabiques fréquentes en français	134
2.3. Syllabation à l'oral vs à l'écrit	135
2.4. Syllabe ouverte /syllabe fermée	136
3. Exemples de découpage syllabique	137
3.1. Découpage des phrases simples	139
3.2. Découpage des phrases complexes	140
4. Allongement syllabique	141
4.1. Allongement à la fin des groupes rythmiques ou de phrase	141
4.2. Effet stylistique	141
4.3. Allongement dans les énoncés poétiques et littéraires	143
4.4. Allongement pour marquer une pause ou une hésitation	143
5. Rythme et Accentuation	144
5.1. Accentuation en français	144
5.2. Fonction rythmique et expressive	146
6. Rythme syllabique	147
6.1. Langue syllabique vs langue accentuelle	147

6.2. Isorythmie : régularité du débit syllabique	148
6.3. Groupe de souffle et pause naturelle	148
7. La liaison	150
7.1. Types de liaisons	150
7.2. Contextes de liaison	150
8. L'enchaînement	151
8.1. Définition	151
8.2. Différences entre liaison et enchaînement	151
9. Le “e” caduc ou “e” instable	152
9.1. Définition	152
9.2. Règles d'élision	152
9.3. Fonction prosodique	153
9.4. Règles générales de suppression	153
9.5. Maintien du « e » <i>caduc</i>	154
9.6. Règles spécifiques à l'oral et à l'écrit	154
10. Conclusion	155
11. Activités pédagogiques	156
Conclusion Générale	165
Références Bibliographiques	168



Introduction Générale

Introduction Générale

Les sciences du langage regroupent un ensemble de disciplines qui, chacune selon sa méthode et son objet, cherchent à rendre compte du fonctionnement, de la structure et de la matérialité du langage humain. Elles s'étendent de la syntaxe à la pragmatique, de la sémantique à la linguistique, en passant par la phonétique et la phonologie. Dans leur diversité, ces domaines ont en commun de considérer le langage non comme une simple faculté naturelle, mais comme un système complexe de signes, de sons et de représentations, qui articule des dimensions cognitives, sociales et biologiques.

Si l'essor des sciences du langage au XX^e siècle a favorisé la constitution d'approches multiples, il demeure que la linguistique et la phonétique en représentent deux axes fondamentaux : l'un s'attache à la structure du langage en tant que système, l'autre à sa substance sonore et articulatoire.

La linguistique, telle qu'elle s'est affirmée depuis la fin du XIX^e siècle, se définit comme l'étude scientifique du langage. Elle trouve son point d'ancrage dans une évolution intellectuelle longue, héritée des traditions grammaticales de l'Antiquité et de la philologie comparée. À partir des travaux de Franz Bopp, Rasmus Rask ou Jacob Grimm, le comparatisme a introduit une méthodologie fondée sur la régularité des correspondances phonétiques et morphologiques. Cette orientation historique et

empirique a conduit à concevoir la langue comme un organisme soumis à des lois d'évolution.

Cependant, c'est avec Ferdinand de Saussure (1916) que la linguistique a acquis son autonomie épistémologique : la langue y est définie comme un système de valeurs différentielles, structuré par les rapports entre le signifiant et le signifié. Cette conception, fondée sur la distinction entre langue et parole, a permis d'aborder les faits linguistiques selon une perspective synchronique, en mettant au premier plan la cohérence interne du système.

Les développements ultérieurs du structuralisme, illustrés par Roman Jakobson et Louis Hjelmslev, ont consolidé cette approche systémique, tandis que les courants génératif (Chomsky, 1965), fonctionnel (Martinet, 1967) et cognitif (Lakoff, 1987) ont diversifié les modes d'analyse, en introduisant des considérations syntaxiques, pragmatiques ou mentales.

La linguistique contemporaine se situe ainsi au carrefour de plusieurs orientations : descriptive, théorique et appliquée, cherchant à concilier la rigueur de la modélisation avec l'observation empirique des usages.

La phonétique, pour sa part, s'intéresse à la dimension matérielle du langage. Elle constitue la science des sons de la parole, envisagés dans leurs aspects physiologiques, acoustiques et perceptifs.

Selon la distinction proposée par Dubois et al. (2002), la phonétique se divise en trois branches: articulatoire, acoustique et

auditive. La phonétique articulatoire décrit les gestes des organes phonateurs (lèvres, langue, larynx) nécessaires à la production des sons ; la phonétique acoustique analyse les caractéristiques physiques des ondes sonores (fréquences, intensité, durée) ; la phonétique auditive, enfin, étudie les mécanismes perceptifs et cognitifs par lesquels l'auditeur identifie et interprète les sons linguistiques. Ces approches, combinées, fournissent un cadre empirique essentiel à la compréhension de la parole. Elles s'articulent étroitement avec la phonologie, au sens de Troubetzkoy (1931), qui s'attache non plus aux sons eux-mêmes, mais à leur fonction distinctive dans le système d'une langue. La relation entre phonétique et phonologie illustre ainsi le passage de l'analyse physique à l'analyse fonctionnelle du langage, reliant les propriétés du signal acoustique à la structure abstraite du code linguistique.

L'ouvrage qui suit se propose d'examiner ces deux domaines, non dans une perspective exhaustive, mais dans une optique de clarification conceptuelle et méthodologique. Il s'agit de situer la linguistique et la phonétique dans leur développement historique, d'en dégager les fondements scientifiques et d'en présenter les principes de fonctionnement.

Ce travail vise à fournir un cadre de compréhension cohérent pour l'étude du langage à travers ses deux dimensions principales : la structure formelle et la réalisation matérielle. Sans prétendre à l'innovation théorique, l'objectif est d'offrir une mise en perspective raisonnée de ces disciplines, en soulignant les continuités, les ruptures et les complémentarités qui les

traversent. L'approche adoptée repose sur une articulation entre la rigueur historique, nécessaire pour comprendre la genèse des concepts, et l'attention portée aux méthodes contemporaines d'analyse linguistique et phonétique.

La visée générale est à la fois descriptive et pédagogique :

- décrire les notions fondamentales qui structurent la linguistique et la phonétique modernes,
- en montrer la cohérence interne,
- et indiquer comment elles s'insèrent dans le champ plus large des sciences du langage.

En ce sens, l'ouvrage entend contribuer à la compréhension de la démarche scientifique dans l'étude du langage, en insistant sur la distinction entre observation, modélisation et interprétation. Il s'adresse à un lectorat souhaitant acquérir une vision d'ensemble des bases théoriques et méthodologiques de ces disciplines, tout en soulignant leurs liens avec d'autres domaines comme la sociolinguistique, la pragmatique ou le traitement automatique du langage.

La structure de l'ouvrage reflète cette double orientation. Il comprend quatre chapitres répartis en deux parties distinctes, l'une consacrée à la linguistique et l'autre à la phonétique.

La première partie, consacrée à la linguistique, s'ouvre sur un premier intitulé retraçant l'évolution depuis les traditions grammaticales aux fondements de la science linguistique.

- Ce premier chapitre retrace l'évolution des savoirs sur le langage depuis les traditions grecque, indienne et arabe jusqu'à la naissance de la linguistique comparée et structurale. Il met en évidence la transition d'une approche normative à une démarche descriptive, fondée sur la scientificité et la modélisation.

- Le deuxième chapitre, De Saussure au poststructuralisme : fondements et transformations de la linguistique moderne, analyse la constitution du paradigme structural et ses prolongements dans la linguistique du XX^e siècle. Il présente les principales notions saussuriennes (langue/parole, synchronie/diachronie, signe linguistique) et leurs relectures par des auteurs tels que Benveniste, Martinet ou Chomsky, jusqu'aux approches contemporaines centrées sur l'usage et la cognition.

La deuxième partie, centrée sur la phonétique, aborde plus spécifiquement la dimension sonore du langage.

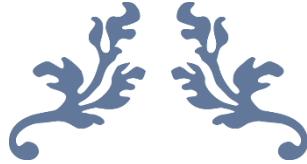
- Le troisième chapitre de l'ouvrage traite des fondements de la phonétique et de la phonologie, en exposant les principes de production, de transmission et de perception des sons, ainsi que les méthodes d'analyse instrumentale (spectrographie, transcription phonétique). Il met en relation les données physiologiques et les structures abstraites du système phonologique.

- Le quatrième chapitre s'intéresse aux applications de la phonétique dans différents contextes : description linguistique, enseignement des langues, orthophonie, ou encore technologies de la parole. Ce dernier volet illustre la continuité entre recherche

fondamentale et pratiques appliquées, tout en rappelant la place de la phonétique comme science expérimentale au sein des études linguistiques.

Ainsi conçu, l'ouvrage suit un mouvement allant de la structure au son, de la langue comme système symbolique à sa manifestation matérielle. La linguistique éclaire l'organisation interne des signes et des règles, la phonétique en révèle la substance et les mécanismes physiques.

Première Partie :
Introduction à la linguistique



Chapitre 1 : Des Traditions
Grammaticales aux Fondements de la
Science Linguistique

1. Introduction : genèse, objet et champs de la linguistique

La réflexion sur le langage remonte à des temps anciens. Dès l'Antiquité, les traditions grecque, indienne et alexandrine ont posé des interrogations fondamentales sur la nature, la structure et l'origine de la langue. Ces premiers questionnements ont fourni des catégories analytiques et des instruments conceptuels qui traverseront les âges et contribueront à l'élaboration progressive d'un savoir sur le langage. La linguistique moderne se distingue toutefois de la grammaire traditionnelle par son ambition descriptive et son statut scientifique : elle vise non à prescrire mais à observer, expliquer et modéliser les mécanismes du langage.

La définition de la linguistique en tant que discipline scientifique moderne requiert, en premier lieu, une mise en perspective historique permettant d'en appréhender la genèse et les fondements intellectuels. En effet, toute approche linguistique contemporaine s'inscrit, qu'elle le revendique ou non, dans la continuité de la tradition grammaticale. Celle-ci, animée d'une finalité essentiellement normative et prescriptive, a constitué le socle des premières réflexions sur la nature, la structure et les fonctions du langage. La linguistique moderne hérite ainsi d'un patrimoine théorique ancien, issu des questionnements amorcés dès l'Antiquité par des penseurs tels que Platon, Aristote ou encore les grammairiens d'Alexandrie, qui s'efforcèrent de

comprendre les principes organisateurs du langage et d'en élucider l'origine.

Le présent chapitre adopte une double perspective, historique et méthodologique, pour éclairer ce passage de la tradition grammaticale à la science du langage. Il a pour objectif de situer la linguistique dans cette continuité historique tout en soulignant ce qui fait sa spécificité moderne.

Nous examinerons d'abord les conditions d'apparition de la discipline et la manière dont elle s'est distinguée de la grammaire traditionnelle par son objet et sa finalité scientifique. Nous aborderons ensuite les méthodes de travail privilégiées par les linguistes, en mettant en évidence leur souci d'objectivité et de rigueur dans l'analyse du langage. Enfin, nous mettrons en évidence la diversification progressive de la discipline depuis sa reconnaissance institutionnelle au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Une diversification qui a conduit à l'émergence de nombreuses branches spécialisées, parmi lesquelles la phonétique, la morphologie, la syntaxe, la sémantique et la sociolinguistique.

Des exercices permettront, en clôture, d'appliquer et d'approfondir les notions abordées

2. La linguistique et ses racines traditionnelles

2.1. Des origines antiques à la grammaire arabe

Dès les premiers siècles de l'Antiquité, diverses civilisations – parmi lesquelles les traditions grecque, indienne et

arabe – ont entrepris des analyses approfondies du langage, témoignant d’une préoccupation précoce pour la compréhension de son fonctionnement. Ces savants ont cherché à en élucider les principes constitutifs, à en retracer les origines et à en dégager les lois internes régissant son organisation. Par la rigueur de leurs observations et la portée de leurs hypothèses, leurs travaux ont jeté les bases des conceptualisations linguistiques qui s’élaboreront bien plus tard dans un cadre scientifique.

Dans cette optique, il s’agira d’examiner les principales contributions des penseurs et grammairiens de l’Antiquité, en soulignant que les premières recherches systématiques sur le langage s’enracinent dans une tradition intellectuelle plurimillénaire, antérieure de plus de deux millénaires à la constitution de la linguistique moderne.

2.1.1. La réflexion grammaticale en Grèce antique

La tradition grecque, comme l’a souligné Jean Lallot, est à l’origine du terme *grammaire*, dérivé de l’expression *grammatikè tekhnè*, que l’on peut traduire littéralement par « l’art des lettres ». Cette appellation, attestée pour la première fois chez Platon, renvoie initialement à la maîtrise de la lecture et de l’écriture, autrement dit à la capacité de manier les signes alphabétiques. L’alphabet grec, inspiré du modèle phénicien, fut adapté aux particularités phonétiques de la langue grecque, marquant une étape décisive dans l’histoire de l’écriture.

Les premiers *grammatistai*, spécialistes de cette discipline, exerçaient leur enseignement de manière itinérante avant de

s'installer durablement dans les premières écoles élémentaires (*grammatodidaskaleia*), fondées à Athènes dès le VI^e siècle avant notre ère. L'apparition de la grammaire grecque s'inscrit ainsi dans un contexte historique où l'écrit prend une place essentielle dans la vie intellectuelle et politique. Dès sa formation, elle s'articule à une réflexion philosophique plus large, interrogeant la nature du langage, son rôle dans la pensée et sa fonction au sein de la société.

a) La question de l'origine du langage : entre nature et convention

Dans la pensée grecque, le langage n'est pas seulement envisagé comme un outil de communication : il constitue un objet de réflexion philosophique majeur. Les penseurs de l'Antiquité se sont interrogés sur son origine et sa nature profonde : relève-t-il d'un ordre naturel, inscrit dans la réalité des choses, ou bien d'une convention établie par les hommes ?

La position « naturaliste » suppose l'existence d'un lien essentiel et nécessaire entre les mots et les objets qu'ils désignent, tandis que la conception « conventionnaliste » voit dans le langage une création arbitraire, façonnée par l'usage social et les traditions culturelles.

Ce débat est magistralement mis en scène dans le *Cratyle* de Platon, où trois interlocuteurs (Socrate, Hermogène et Cratyle) s'affrontent sur la question de la justesse des noms. Hermogène défend l'idée selon laquelle le sens des mots découle uniquement

d'un accord collectif, tandis que Cratyle soutient qu'il existe une correspondance naturelle entre le nom et la chose nommée.

Les partisans de la nature, tels que Platon, considèrent l'étymologie comme un moyen privilégié d'accéder à la vérité des mots, estimant que leur forme révèle la nature même des choses. Les défenseurs de la convention, au contraire, affirment que le langage est le produit d'un usage humain arbitraire, élaboré et transmis au sein de chaque communauté linguistique.

b) La question de la régularité linguistique : le débat entre analogie et anomalie

À partir du II^e siècle avant J.-C., la réflexion sur le langage se déplace : les philosophes et grammairiens cessent de se concentrer sur son origine pour s'intéresser à sa structure interne. Le débat se cristallise alors autour d'une opposition entre deux courants de pensée majeurs : les « analogistes » et les « anomalistes ».

Les analogistes soutiennent que la langue obéit à des principes de régularité et de cohérence. Selon eux, elle peut être décrite de façon rationnelle, car elle repose sur des lois observables. Aristote, notamment, admet que le rapport entre le mot et la chose est conventionnel, mais affirme que la langue elle-même se conforme à des règles stables, révélatrices d'un ordre interne.

Les anomalistes, à l'inverse, mettent en avant les irrégularités et les exceptions inhérentes à l'usage linguistique. À leurs yeux, la langue est un phénomène vivant, mouvant et soumis

à la spontanéité des locuteurs. Elle ne saurait, dès lors, être enfermée dans un système rigide de lois universelles.

Ces deux conceptions opposées traduisent la tension constante entre la recherche d'un ordre rationnel et la reconnaissance de la variabilité du langage. Ce débat, central dans la pensée grecque, annonce les grandes problématiques de la linguistique moderne, partagée entre la description systématique des structures et l'attention portée aux usages réels de la parole.

2.1.2. Les Alexandrins : essor d'une tradition philologique

Au III^e siècle avant notre ère, Alexandrie s'impose comme l'un des centres intellectuels les plus influents du monde antique, notamment grâce à la création de sa célèbre bibliothèque, véritable symbole du savoir universel. Comme le souligne John Lyons (1970, p. 11), cette cité devient alors un foyer majeur de recherches linguistiques et littéraires, marquant une étape décisive dans l'histoire de la pensée grammaticale.

Dans le champ des études classiques et de l'historiographie linguistique, la période alexandrine est généralement perçue comme un moment clé dans la constitution et la formalisation des principes de la théorie grammaticale. Les savants d'Alexandrie placent l'analyse linguistique au service d'un idéal philologique : comprendre, corriger et transmettre avec exactitude les textes hérités de l'Antiquité, en particulier les œuvres homériques, dont la tradition manuscrite avait subi de multiples altérations au fil du temps.

Les grammairiens alexandrins, pour la plupart rattachés à l'école analogiste, entreprennent alors la rédaction de traités et de manuels de grammaire destinés à établir des normes d'usage. Leur objectif principal consiste à préserver la langue littéraire classique, tenue pour modèle, face aux évolutions de la langue parlée, jugée plus instable et sujette à la variation.

Cette entreprise repose sur la conviction que la langue des grands auteurs doit conserver sa pureté originelle. Elle se traduit par un vaste travail d'édition critique, de restitution textuelle et de codification grammaticale. Ce souci de précision et de rigueur philologique a joué un rôle déterminant dans l'émergence d'une approche méthodique et systématique du langage, préfigurant ainsi les futures grammaires normatives de la tradition occidentale.

2.1.3. La grammaire de l'Inde ancienne : rigueur linguistique et héritage sacré

Dans la pensée indienne, la réflexion sur le langage occupe une place essentielle et indissociable des domaines philosophique et religieux. Étroitement liée à l'exégèse des textes sacrés, en particulier des *Veda*, elle s'inscrit dans une tradition intellectuelle d'une remarquable complexité et d'une grande profondeur spéculative. Cette tradition linguistique, parmi les plus anciennes du monde, constitue l'une des contributions majeures de la civilisation indienne à l'histoire universelle de la linguistique.

Parmi les figures les plus marquantes de cette tradition, Pāṇini (IV^e siècle av. J.-C.) se distingue comme l'un des plus

grands penseurs du langage. Son œuvre monumentale, entièrement consacrée à l'étude du sanskrit (langue des textes védiques), repose sur un système grammatical d'une rigueur et d'une cohérence exceptionnelle. Son traité, composé d'environ 4 000 aphorismes (*sūtra*), ordonne les règles selon une logique interne rigoureuse, dont la précision préfigure certains principes des grammaires formelles modernes.

a) Un système grammatical d'une modernité remarquable

Le travail de Pāṇini impressionne par son extrême précision technique et par sa concision, alliée à un souci constant d'économie dans la formulation. L'usage méthodique d'abréviations et de symboles y confère une efficacité quasi mathématique. Sa grammaire accorde en outre une place centrale à la phonétique et à la morphologie, domaines dans lesquels la tradition indienne se révèle, dès cette époque, plus systématique et plus rigoureuse que celles des Grecs ou des Latins.

Les grammairiens indiens ont également mis au point une classification fine des sons fondée sur l'observation détaillée des organes et des points d'articulation. Ce classement phonétique, d'une précision scientifique remarquable, demeure aujourd'hui encore un modèle pour les études linguistiques contemporaines.

b) Langue sacrée et exigence de transmission fidèle

En Inde ancienne, la grammaire ne constituait pas seulement un outil d'analyse, mais un instrument au service du sacré. Elle visait à assurer la transmission exacte et immuable des *Veda*, considérés comme des révélations d'origine divine. Toute

altération, qu'elle soit phonétique ou textuelle, était perçue comme une atteinte à la pureté du message sacré. La grammaire revêtait ainsi une dimension spirituelle et rituelle : elle garantissait la préservation du Verbe divin à travers les générations.

c) Points de convergence avec la tradition grecque

Bien que la tradition grammaticale indienne se soit développée indépendamment de celle du monde gréco-latin, plusieurs parallèles peuvent être établis. On retrouve notamment, dans la pensée indienne, un débat autour de la nature et de la convention du langage, analogue à la controverse entre Cratyle et Hermogène exposée par Platon dans le *Cratyle*. Ce rapprochement témoigne de la portée universelle des interrogations sur le rapport entre les mots et les choses, et sur la frontière entre arbitraire et nécessité dans le langage.

d) Redécouverte du sanskrit et influence sur la linguistique occidentale

La redécouverte du sanskrit par les érudits européens au XVIII^e siècle a profondément transformé la conception occidentale du langage et ouvert la voie à la philologie comparée. Des chercheurs tels qu'Émilie Aussant (2008) ont souligné combien la grammaire de Pāṇini demeure un modèle de rigueur scientifique : sa cohérence structurelle, sa clarté morphologique, sa formulation concise et sa logique interne en font une œuvre d'une étonnante modernité. Par son approche systématique, Pāṇini apparaît ainsi comme un véritable précurseur de la

linguistique contemporaine, dont il incarne, avant l'heure, la méthode et l'esprit analytique.

2.1.4. La grammaire latine : héritage grec et vocation pédagogique

a) Une tradition héritée du modèle grec

Dans la continuité des traditions grecque et indienne, la civilisation romaine élabore à son tour une réflexion grammaticale, largement inspirée de ses modèles helléniques. Moins novatrice sur le plan théorique, la grammaire latine se distingue avant tout par son rôle de médiation culturelle et pédagogique. Selon Françoise Desbordes (2007, p. 105), les grammairiens latins ont interprété le fonctionnement de leur langue à travers les catégories et la terminologie héritées des Grecs, allant jusqu'à supposer une correspondance structurelle entre le grec et le latin.

b) Une discipline d'enseignement au service de la rhétorique

À Rome, la grammaire n'est pas perçue comme une simple description de la langue, mais comme une discipline formatrice au cœur de l'éducation et de la rhétorique. Dès l'II^e siècle avant notre ère, l'élite romaine adopte les modèles intellectuels grecs et intègre la grammaire dans la formation des jeunes citoyens. Comme le souligne Dortier (2012, p. 20), elle occupe une place centrale dans l'apprentissage de la langue et dans l'interprétation des œuvres littéraires classiques, contribuant ainsi à l'édification culturelle de l'orateur.

c) Varron et la première systématisation du latin

Le grammairien Varron (I^{er} siècle av. J.-C.) marque une étape décisive avec son traité *De lingua latina*. Inspiré par les stoïciens et les grammairiens alexandrins, il y entreprend une étude approfondie de la langue latine, abordant la morphologie, la syntaxe, l'étymologie et les principes combinatoires du langage. Par cette œuvre ambitieuse, il érige la grammaire en savoir systématique, attirant l'attention des intellectuels romains sur la valeur scientifique de l'étude linguistique.

d) La grammaire comme marque de prestige intellectuel

Sous l'influence de Varron, la grammaire acquiert à Rome un statut de prestige. Des figures majeures telles que Cicéron, Jules César ou Auguste s'y intéressent, témoignant de son importance dans la formation de l'esprit et dans la transmission du savoir.

e) Quintilien : la grammaire au service de l'art oratoire

Au I^{er} siècle apr. J.-C., Quintilien, dans *L'Institution oratoire*, redéfinit le rôle de la grammaire en la divisant en deux volets :

- 1) L'art de bien parler, fondé sur la correction linguistique.
- 2) L'explication des poètes, centrée sur la compréhension des textes littéraires.

Pour lui, la grammaire conjugue rigueur méthodique et culture humaniste : elle enseigne la langue à travers ses règles, mais aussi par la lecture des auteurs. Elle devient ainsi, au-delà d'un outil technique, un instrument de formation intellectuelle et

morale, indispensable à l'éducation de l'orateur et du citoyen cultivé.

2.1.5. De l'Antiquité à l'époque médiévale : la grammaire arabe, entre science linguistique et préservation du sacré

Les traditions grammaticales de l'Antiquité (grecque, indienne et latine) ont posé les fondements essentiels de la réflexion sur le langage : elles ont cherché à en décrire les mécanismes, à en comprendre la structure et à en fixer les usages. Ces savoirs, transmis à travers les siècles, n'ont pas disparu avec la fin du monde antique, mais ont circulé et évolué dans de nouveaux contextes culturels.

À partir du VII^e siècle, la civilisation arabo-musulmane devient à son tour un foyer majeur de savoirs linguistiques. Héritière, par le biais des traductions et des échanges intellectuels, d'une partie des connaissances grecques et orientales, elle développe une tradition grammaticale originale, à la fois scientifique et spirituelle. La grammaire arabe s'inscrit ainsi dans la continuité des réflexions antiques tout en ouvrant une ère nouvelle, marquée par la volonté de préserver la pureté de la langue du Coran et de comprendre ses structures profondes.

L'élaboration de la grammaire arabe prend place au VII^e siècle, dans le contexte de la révélation coranique. La nécessité de préserver la langue du Coran, considérée comme d'origine divine, pousse les savants à codifier l'arabe afin d'en garantir la pureté et la transmission fidèle. Cette entreprise, à la fois

religieuse et intellectuelle, marque la naissance de « ilm al-naḥw », « science de la grammaire », où la rigueur linguistique se met au service du sacré.

Deux grands foyers d'étude dominant cette tradition : Basra et Koufa. L'école de Basra, plus spéculative, cherche à établir des règles générales et cohérentes, notamment sous l'impulsion de *Sībawayh*, auteur du célèbre *Kitāb*, véritable traité fondateur de la grammaire arabe. L'école de Koufa, plus empirique, s'appuie davantage sur l'usage et la diversité dialectale. Ensemble, ces deux courants contribuent à la structuration d'un système grammatical complet et méthodique.

Les grammairiens arabes développent une analyse fine des rapports entre sons, formes et fonctions syntaxiques. Leurs travaux sur l'*i'rāb* (flexion grammaticale) et la distinction entre racine et schème témoignent d'une conception systématique du langage d'une étonnante modernité.

Au-delà de sa dimension linguistique, cette grammaire possède une portée spirituelle : elle garantit la fidélité au Verbe divin et reflète une quête de perfection formelle. Par son exigence de précision, la tradition arabe a profondément influencé la pensée linguistique médiévale et demeure, aujourd'hui encore, un jalon essentiel dans l'histoire universelle des sciences du langage.

2.2. La transition médiévale et humaniste

2.2.1. Le Moyen Âge : suprématie du latin et naissance de la grammaire spéculative

À la suite de l'Antiquité, le latin s'impose en Europe comme la langue de référence dans les domaines de la culture, de la diplomatie et du savoir. Il devient la langue véhiculaire de la chrétienté médiévale, utilisée aussi bien dans les institutions religieuses que dans l'enseignement. Au sein du *trivium*, qui réunit grammaire, logique et rhétorique, la grammaire occupe une place essentielle en tant qu'art du langage et outil de formation intellectuelle.

L'enseignement grammatical s'appuie principalement sur deux figures majeures héritées de l'Antiquité : Donat et Priscien, dont les manuels deviennent les fondements de la pédagogie médiévale (Colombat, 1997, p. 110). Toutefois, la grammaire médiévale dépasse la simple description linguistique : elle sert aussi à interpréter les textes sacrés et littéraires, en étroite relation avec la théologie et la philosophie. La redécouverte progressive de la pensée d'Aristote entraîne un renouveau intellectuel qui conduit à l'intégration de la logique et de la métaphysique dans la réflexion sur le langage.

Au XIII^e siècle, cette évolution culmine avec les travaux des philosophes scolastiques. Inspirés des stoïciens, ils conçoivent la langue comme un instrument de structuration de la pensée et du réel. C'est dans ce contexte que naît la *grammaire spéculative*, développée par les *modistes*. Ceux-ci considèrent la langue

comme un miroir du monde et de la pensée, d'où le terme *speculativus*, dérivé de *speculum* (miroir). Ils cherchent à établir des principes universels communs à toutes les langues, estimant que leurs différences ne relèvent que d'accidents formels.

Cette conception, fondée sur la prééminence du latin, tend à dévaloriser les langues vernaculaires, jugées trop instables ou peu nobles pour mériter une étude savante. Par ailleurs, comme le note Colombat (2019), la difficulté à mémoriser les traités grammaticaux, notamment ceux de Priscien, conduit à la mise en vers de certains textes afin d'en faciliter la transmission et l'apprentissage.

2.2.2. La grammaire de Port-Royal: fondements d'une linguistique universelle et rationnelle

La Renaissance marque une rupture nette avec la tradition médiévale, jugée trop dogmatique et formaliste. Les grammairiens humanistes cherchent à rénover l'enseignement linguistique en privilégiant la clarté, la raison et l'observation. Parmi eux, Claude Lancelot joue un rôle majeur. En 1644, il publie une « Nouvelle méthode latine » entièrement rédigée en français, rompant avec les modèles latins classiques. Il élabore par la suite des grammaires pour d'autres langues (italien, espagnol, grec) en adaptant ses principes pédagogiques à la langue des apprenants.

Cette entreprise culmine avec la publication, en 1660, de la « Grammaire générale et raisonnée », rédigée par Antoine Arnauld et Claude Lancelot. Connue sous le nom de « Grammaire

de Port-Royal », en référence à l'abbaye janséniste où se réunissaient les deux auteurs, cette œuvre ambitieuse vise à établir une « grammaire universelle », fondée sur les principes de la logique cartésienne.

Il s'agit d'appliquer au langage les méthodes rationnelles de Descartes, en cherchant à révéler les structures logiques communes à toutes les langues.

Les auteurs rejettent la conception empirique des grammaires anciennes, réduites à un simple inventaire de formes. Ils défendent l'idée que toute structure linguistique reflète une structure de la pensée, selon le principe que « la grammaire est à l'esprit ce que la logique est à la raison ». Ainsi, l'analyse du langage devient une voie d'accès à la connaissance de l'esprit humain.

Comme le souligne Michel Foucault (1967, p. 9), l'ouvrage se divise en deux grandes parties :

- la première aborde la phonétique et la formation des mots ;
- la seconde traite des catégories grammaticales (nom, verbe, préposition) en y intégrant une réflexion philosophique sur leur signification.

Enfin, la « Grammaire de Port-Royal » adopte une vision normative du langage, valorisant le « bon usage », c'est-à-dire la langue des lettrés et de la cour. Elle rejette les formes populaires et la langue parlée, jugées déviantes.

Par cette conception, la grammaire devient non seulement une science du langage, mais aussi une discipline de la pensée, posant les bases de la linguistique rationnelle moderne.

2.3. La naissance de la linguistique historique et comparée : une approche scientifique du langage

Le XIX^e siècle marque un tournant décisif dans l'étude du langage, avec l'émergence de la « grammaire comparée », également appelée « philologie historique ». Cette nouvelle discipline ambitionne d'étudier les langues non plus de manière isolée, mais en les replaçant dans une perspective évolutive et généalogique. Elle cherche à retracer leur histoire, à identifier leurs liens de parenté et à reconstruire leurs formes originelles à partir de comparaisons méthodiques.

Reposant sur une démarche essentiellement diachronique, la grammaire comparée analyse l'évolution des langues dans le temps, tout en intégrant parfois une approche synchronique lorsqu'elle compare plusieurs langues à une même période. Comme le rappellent Paveau et Sarfati (2003, p. 8), cette orientation scientifique s'affirme entre 1810 et 1875, autour de deux pôles majeurs :

- 1) la grammaire comparée, centrée sur l'étude des relations entre les langues ;
- 2) la linguistique historique, visant à reconstituer les étapes de transformation d'une langue à partir d'un état antérieur.

2.3.1. Le sanskrit : point de départ d'une révolution linguistique

L'élément déclencheur de cette nouvelle approche est la découverte du *sanskrit* par le philologue britannique William Jones (1746–1794). En observant les similitudes entre le sanskrit, le grec et le latin, il émet l'hypothèse audacieuse de l'existence d'une langue-mère commune, à l'origine de ces langues anciennes. Cette observation fonde le concept de famille indo-européenne, qui deviendra le cadre de référence de la linguistique comparée du XIX^e siècle.

2.3.2. Les pionniers de la méthode comparatiste

La méthode comparatiste, fondement de la linguistique historique et élaborée entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle, doit beaucoup à un petit groupe de chercheurs européens : William Jones, Franz Bopp, Rasmus Rask, Jacob Grimm et August Schleicher, qui en furent les véritables pionniers. Ces savants ont, chacun à leur manière, posé les bases d'une science rigoureuse du langage à travers l'observation, la comparaison et la reconstruction des langues.

a) William Jones :

Au XVIII^e siècle, l'Europe connaît un intérêt croissant pour les langues orientales, grâce à la colonisation, aux missions religieuses et aux études orientalistes. Les Européens découvrent notamment le sanskrit, langue savante de l'Inde ancienne, dont la structure étonnamment régulière et complexe intrigue les érudits.

Dans ce contexte, en 1786, Sir William Jones, orientaliste britannique installé à Calcutta, prononce un discours resté célèbre devant *l'Asiatic Society of Bengal*. Il y observe que le sanskrit, le grec, le latin, le germanique et le celtique présentent de frappantes ressemblances dans leurs racines et structures grammaticales. Jones avance alors une hypothèse révolutionnaire, ces langues doivent provenir d'une langue commune, aujourd'hui disparue : « *Ces langues ont toutes une source commune, qui n'existe peut-être plus.* » (W. Jones, 1786).

Bien que Jones ne propose pas encore de méthode scientifique, il inaugure une intuition fondatrice : les langues évoluent et peuvent être liées par filiation. Son idée ouvre la voie à la linguistique comparée, bientôt développée par les savants allemands et scandinaves du XIX^e siècle.

b) Franz Bopp : la fondation de la méthode comparatiste

Le véritable fondateur de la méthode comparatiste est l'Allemand Franz Bopp (1791–1867). Fasciné par la découverte du sanskrit, Bopp entreprend une étude systématique des conjugaisons dans plusieurs langues indo-européennes. Son premier ouvrage, *Über das Conjugations system der Sanskrits prache* (1816), marque un tournant majeur. Pour la première fois, un linguiste compare les structures grammaticales de plusieurs langues selon des principes de correspondance régulière.

Bopp démontre que les ressemblances entre le sanskrit, le grec, le latin, le perse et le germanique ne sont pas accidentelles,

mais résultent de lois d'évolution communes. Il fonde ainsi une méthode : observer, comparer, établir des régularités, et remonter, par déduction, à des formes plus anciennes.

Son œuvre monumentale, la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* (1833–1852), systématise cette approche. Bopp ne cherche pas seulement à décrire : il veut expliquer l'évolution linguistique. Grâce à lui, la linguistique entre dans le champ des sciences historiques au même titre que la biologie ou la géologie.

c) Rasmus Rask et Jacob Grimm : vers la rigueur phonétique

En parallèle, d'autres savants, notamment dans les pays nordiques, approfondissent la dimension phonétique de la comparaison. Le Danois Rasmus Rask (1787–1832) publie en 1818 un *Essai sur l'origine du vieux norrois*. Il compare les langues scandinaves aux autres langues indo-européennes et établit les premières règles de correspondance phonétique entre sons.

Rask souligne l'importance de la régularité des changements phonétiques : les sons ne se modifient pas au hasard, mais selon des tendances systématiques. Il jette ainsi les bases d'une phonétique historique rigoureuse.

Son contemporain allemand Jacob Grimm (1785–1863), plus connu pour ses contes, perfectionne ces travaux dans sa *Deutsche Grammatik* (1819–1837). Il formule la fameuse loi de Grimm, qui décrit la transformation régulière des consonnes indo-

européennes en consonnes germaniques : p → f (latin pater → anglais father), t → θ (latin tres → anglais three), etc.

Cette découverte a une portée immense : elle prouve que les changements linguistiques obéissent à des lois naturelles, non à des altérations arbitraires. La linguistique devient ainsi une science des régularités, et non plus une simple description empirique.

d) August Schleicher : la systématisation et la reconstruction

Le dernier grand nom de cette première génération de comparatistes est August Schleicher (1821–1868). Profondément influencé par les sciences naturelles, Schleicher cherche à donner à la linguistique une rigueur comparable à celle de la biologie. Dans son *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen* (1861–1862), il propose de reconstruire les formes les plus anciennes du proto-indo-européen, à partir des comparaisons entre langues attestées. Schleicher est aussi le premier à représenter les relations entre langues sous la forme d'un arbre généalogique (*Stammbaum*). Dans cette conception, les langues naissent, évoluent, se différencient et parfois disparaissent, à l'image des espèces vivantes.

Cette modélisation introduit une véritable vision historique et évolutionniste du langage. Schleicher va jusqu'à composer une petite fable en proto-indo-européen reconstitué (*Avis akvāsas ka*), démontrant la puissance de sa méthode.

2.3.3. La langue comme organisme vivant

Sous l'influence des sciences naturelles, les comparatistes conçoivent la langue comme un être vivant, soumis à des lois de transformation analogues à celles du monde biologique. Ils s'efforcent ainsi d'établir une méthodologie rigoureuse et empirique, inspirée du modèle scientifique de l'époque. Cependant, cette approche reste centrée sur la langue écrite et sur la reconstruction des textes anciens, négligeant encore les usages oraux et les aspects sociaux du langage.

Malgré ces limites, la linguistique comparée pose les fondations de la science linguistique moderne : elle introduit la notion d'évolution régulière, de système et de loi linguistique. Ces principes seront profondément réinterprétés au siècle suivant par **Ferdinand de Saussure** et la *linguistique structurale*.

2.4. La naissance de la linguistique moderne : rupture avec la tradition grammaticale

L'avènement de la linguistique moderne, au tournant du XIX^e et XX^e siècle, marque une rupture profonde avec la tradition grammaticale classique et les approches philologiques comparatives. Jusqu'alors, la grammaire et la philologie avaient pour objectif principal de codifier la « bonne langue », d'expliquer son évolution historique et de retracer l'origine des mots. La langue était perçue comme un héritage à préserver et à analyser dans sa continuité, souvent à travers une perspective normative et étymologique.

Ferdinand de Saussure propose une approche radicalement nouvelle : la langue n'est plus considérée comme un simple produit historique, mais comme un système autonome et structuré à un moment donné. Chaque état de langue possède ses propres règles internes et constitue une réalité cohérente, qu'il s'agisse d'une langue ancienne ou contemporaine. Cette perspective synchronique et systémique s'oppose aux méthodes historiques qui privilégiaient l'étude de l'évolution diachronique des mots et des structures. Saussure introduit ainsi des notions fondamentales, comme celle de *langue* (système social de signes) versus *parole* (usage individuel de la langue), qui transforment la manière d'aborder l'analyse linguistique.

La linguistique devient alors une science descriptive et explicative, dont l'objectif est d'observer toutes les formes linguistiques, y compris celles considérées comme incorrectes, marginales ou dialectales. Contrairement à la grammaire, qui avait une visée normative et éducative (enseigner la « bonne langue »), la linguistique adopte une posture neutre. Le linguiste n'émet aucun jugement sur la valeur d'une langue, d'un dialecte ou de ses locuteurs : il se concentre sur l'analyse systématique des structures, des usages et des variations, qu'elles soient orales ou écrites, traditionnelles ou innovantes.

Cette transformation ouvre la voie à de nouvelles méthodes d'analyse, à la comparaison de langues sur des bases rigoureuses, et à l'émergence de différents champs d'investigation : phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique et

sociolinguistique, donnant ainsi naissance à une linguistique scientifique pleinement autonome.

3. Transformations et courants majeurs de la linguistique moderne

Au XX^e siècle, la linguistique connaît une évolution rapide et une diversification sans précédent. Au début du siècle, le structuralisme, inspiré par Ferdinand de Saussure, domine : il propose d'étudier la langue comme un système de signes interdépendants.

Ce courant se développe notamment à travers les écoles de Prague (Jakobson, Troubetzkoy) et de Copenhague (Hjelmslev), qui approfondissent l'analyse des structures phonologiques et grammaticales.

Dans les années 1950, Noam Chomsky révolutionne la discipline avec la linguistique générative, qui s'intéresse aux structures profondes du langage et aux mécanismes mentaux universels permettant de produire des phrases infinies à partir de règles limitées.

Parallèlement, la linguistique se tourne vers des approches plus empiriques et interdisciplinaires : la sociolinguistique (Labov) étudie les variations linguistiques selon les contextes sociaux, la pragmatique analyse l'usage du langage dans la communication, et la linguistique cognitive explore les liens entre langage, pensée et perception.

À la fin du XX^e siècle et au XXI^e siècle, la linguistique contemporaine s'enrichit encore grâce aux avancées technologiques : la linguistique informatique et le traitement automatique du langage permettent d'analyser d'immenses corpus numériques, tandis que les recherches en neurolinguistique et en intelligence artificielle ouvrent de nouvelles perspectives sur la compréhension et la modélisation du langage humain.

4. La linguistique : objet, missions et spécificité scientifique

4.1. Définir l'objet de la linguistique

Définir l'objet d'une science, c'est en déterminer le domaine d'étude, la nature et les limites. Or, s'il est aujourd'hui admis que la linguistique est la science du langage, cette définition apparemment simple a mis des siècles à s'élaborer.

Avant de devenir une discipline autonome, la linguistique fut longtemps confondue avec la grammaire, la philologie ou encore la rhétorique, disciplines plus prescriptives que scientifiques.

Ce n'est qu'au XIX^e siècle, avec l'essor de la méthode comparatiste, puis au début du XX^e siècle avec Ferdinand de Saussure, que la linguistique s'est véritablement définie comme science du langage envisagé pour lui-même, et non comme un simple outil d'analyse littéraire ou historique.

Dès lors, comment définir précisément l'objet propre de la linguistique ?

Ferdinand de Saussure, dans son « Cours de linguistique générale », souligne la difficulté de définir l'objet de la linguistique de manière univoque. Il précise : « *L'objet de la linguistique est la langue en tant que système de signes ; il ne se confond pas avec le langage, qui est la faculté générale de parler et de comprendre* » (Saussure, 1916, p. 15).

Contrairement aux sciences exactes, où l'objet d'étude est clairement circonscrit, en linguistique, c'est le point de vue adopté qui détermine l'objet : « *Ce n'est pas la langue qui détermine la science, c'est le regard méthodique du linguiste qui constitue l'objet de la linguistique* » (Saussure, 1916, p. 16). Autrement dit, ce n'est pas l'objet qui précède l'analyse, mais la perspective méthodologique qui crée l'objet linguistique.

Saussure choisit de se concentrer sur la langue, plutôt que sur le langage dans son ensemble. Alors que le langage désigne l'ensemble des capacités humaines à communiquer, incluant la parole, la pensée et la réception, la langue constitue un système homogène et structuré, permettant l'analyse scientifique et la classification des éléments linguistiques.

Ainsi, la linguistique ne peut se réduire à une simple collection de mots, de règles ou de textes historiques. L'objet n'est pas la langue en usage quotidien, ni même la parole individuelle, mais le système de la langue comme structure organisée, avec ses relations internes et ses règles qui permettent la communication au sein d'une communauté.

Cette distinction conduit Saussure à différencier deux niveaux d'analyse :

1) Le langage (la faculté humaine de communiquer), vaste et complexe, incluant la production, la réception, la pensée et son expression phonique.

2) La langue (le système social de signes), homogène, cohérente et susceptible d'être étudiée scientifiquement. Comme l'indique Saussure : « *La langue est un produit social, et elle existe indépendamment des actes individuels de parole* » (Saussure, 1916, p. 18).

Grâce à cette définition, la linguistique devient une discipline autonome et objective, détachée des jugements normatifs et du contexte social. Elle se distingue ainsi de la philologie, qui s'intéresse davantage aux langues dans leur dimension historique et culturelle, et de la grammaire traditionnelle, centrée sur la norme et l'enseignement de la «bonne langue».

La linguistique devient la « science des systèmes de signes linguistiques, c'est-à-dire de la structure interne de la langue. Cette conception fonde la linguistique structurale. Elle introduit deux principes majeurs :

- La distinction entre synchronie (étude d'une langue à un moment donné) et diachronie (étude de son évolution).
- L'analyse de la langue comme structure de relations (signifiant / signifié, oppositions phonologiques, etc.).

Dès lors, la linguistique cesse d'être une science historique pour devenir une science du système. Mais la linguistique moderne ne s'arrête pas là : en intégrant la dimension sociale, cognitive et technologique du langage, elle tend aujourd'hui à redevenir une science du langage au sens large, capable d'expliquer à la fois la structure, l'usage et la signification.

Ainsi, depuis Saussure jusqu'à la linguistique contemporaine, la question de l'objet linguistique reste ouverte et dynamique, à l'image du langage lui-même. L'objet de la linguistique s'est donc étendu : on n'étudie plus seulement la langue comme système abstrait, mais aussi ses usages, ses variations et ses fonctions communicatives.

À partir de là, la linguistique peut explorer de nombreuses questions fondamentales : la structure des langues, l'unicité du langage humain, ses origines et sa nature, ses fonctions dans la communication, ainsi que les mécanismes par lesquels les locuteurs produisent et perçoivent la langue.

4.2. Tâches de la linguistique

Selon Saussure, la linguistique générale se définit par trois missions principales :

- Décrire systématiquement toutes les langues accessibles, en retraçant l'histoire des familles linguistiques et en reconstituant leurs langues mères.
- Identifier les forces universelles qui interviennent dans toutes les langues, afin de dégager des lois générales expliquant des phénomènes historiques particuliers.

- Étudier la langue pour elle-même, en définissant clairement le champ d’investigation et en évitant toute intrusion normative ou idéologique.

5. Méthodologie scientifique en linguistique

Le caractère scientifique de la linguistique impose des contraintes méthodologiques strictes. La démarche scientifique repose généralement sur la proposition de modèles théoriques testables. Ces modèles sont confrontés à des données empiriques et, en cas de contradiction, ils sont modifiés et testés à nouveau. Pour être valides, ces modèles doivent être à la fois explicites et falsifiables.

Prenons l’exemple de la définition du nom ou substantif, souvent présenté comme le mot qui désigne les êtres animés et les choses, incluant également les actions, sentiments, qualités, idées, abstractions, etc. (Grevisse, 1964). Cette définition est vague car elle utilise une notion indéfinie (« etc. ») et n’est pas falsifiable, car on ne peut clairement identifier ce qui relève ou non d’un phénomène.

En grammaire normative, ce type de définition est courant. Elle vise à donner une idée générale sans être rigoureusement vérifiable. Or, en linguistique scientifique, une définition doit pouvoir être réfutée par des exemples contraires.

5.1. Principes méthodologiques

5.1.1. Procédés méthodologiques

Jean Marie Essono (1998) rappelle que la linguistique, en tant que science, travaille sur un objet spécifique — les langues naturelles — en développant des théories et des méthodes d'analyse rigoureuses. Toute recherche scientifique suit un processus d'investigation en plusieurs étapes (Lessard, 1996) :

- **Observation** : Le point de départ est l'observation des phénomènes linguistiques, qui s'effectue à partir d'un corpus, c'est-à-dire un ensemble fini de données recueillies par écrit ou oralement. Ce corpus doit être représentatif et exhaustif, couvrant la diversité des caractéristiques de la langue étudiée.

- **Description** : Les faits linguistiques observés sont décrits de manière objective. On note que, bien que chaque fait soit individuel, une analyse collective révèle des régularités, comme la transformation passive (exemple : « Paul mange une pomme » → « Une pomme est mangée par Paul »). La description doit rester impartiale et éviter tout jugement normatif.

- **Explication** : Cette étape vise à comprendre la nature des phénomènes linguistiques, à expliquer pourquoi et comment ils se manifestent, en formulant des hypothèses. Ces hypothèses, même provisoires, permettent de mieux appréhender les faits observés et de généraliser des règles.

- **Élaboration de modèles ou théories** : Les règles et lois générales, fondées sur ces hypothèses, sont organisées en

systèmes cohérents — les modèles théoriques. Ces modèles visent à expliquer la compétence linguistique des locuteurs.

5.1.2 Caractéristiques des lois et des règles de la linguistique

Pour être valides, les règles linguistiques doivent respecter plusieurs critères :

- **Exhaustivité** : Les règles doivent être générales et permettre de prédire la validité grammaticale des phrases, sous peine d'aboutir à des conclusions incomplètes.

- **Cohérence** : Les règles ne doivent pas contenir de contradictions. Un modèle valide génère uniquement des phrases grammaticalement correctes.

- **Simplicité** : Une bonne théorie utilise un minimum de postulats et de règles particulières.

- **Économie** : La description linguistique doit être concise, notamment dans l'usage du métalangage et de la terminologie spécifique, afin de faciliter l'analyse de la structure et du fonctionnement des langues naturelle.

5.2. Approche descriptive et prescriptive des linguistes

5.2.1. La démarche descriptive

Les linguistes modernes adoptent une approche essentiellement descriptive, visant à documenter la langue telle qu'elle est réellement utilisée, sans jugements de valeur. Cette approche s'appuie sur l'analyse des différentes dimensions du

langage : phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe, lexicologie et sémantique. Elle permet notamment d'identifier les variations entre accents et dialectes régionaux.

Par exemple, la phrase orale informelle : « Il *veux pas que tu va rendre visite lui* » sera étudiée descriptivement en analysant la structure syntaxique, les sons et les choix lexicaux, sans considérer la phrase comme erronée.

5.2.2. La démarche prescriptive

À l'inverse, la linguistique prescriptive évalue la conformité des énoncés à des normes établies. Elle vise à corriger et à standardiser la langue, notamment dans l'enseignement et l'écriture :

La même phrase serait jugée incorrecte et corrigée en : « Il ne veut pas que tu lui rendes visite ».

Les grammairiens descriptifs décriront la démarche mentale lorsqu'une personne a écrit cette phrase. La Linguistique prescriptive aurait plus de jugements, en décrivant qu'il y a plusieurs erreurs grammaticales et syntaxiques présentes. Les grammairiens prescriptifs diraient que la phrase est agrammaticale et donneraient probablement la version corrigée de la phrase.

L'objectif est de maintenir une norme jugée « correcte » selon les conventions linguistiques et stylistiques. Ainsi, la distinction essentielle réside dans l'attitude envers la langue : la descriptive observe et analyse, la prescriptive juge et corrige.

6. Les domaines de la linguistique

6.1. Les domaines traditionnels de la linguistique

Les domaines traditionnels, ou « internes », de la linguistique sont au nombre de cinq principaux (Fig.1), car ils portent sur la structure et le fonctionnement internes du langage, sans prendre en compte les influences extérieures comme la société, la psychologie ou la culture.

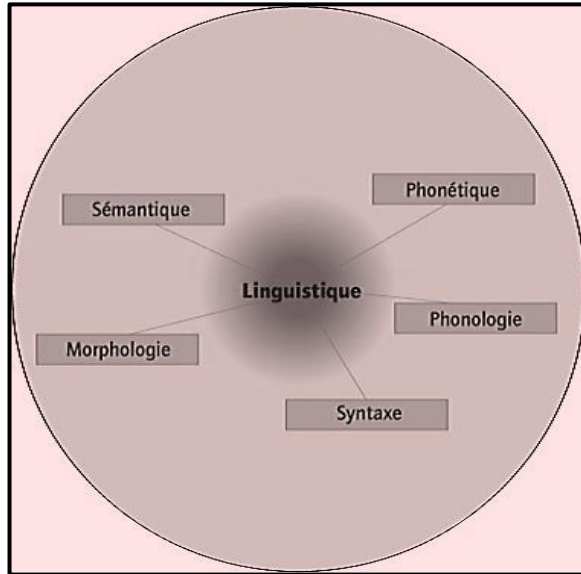


Fig.1. Principaux domaines de la linguistique

Les domaines traditionnels, ou « internes », de la linguistique sont au nombre de cinq principaux (Fig.1), car ils portent sur la structure et le fonctionnement internes du langage, sans prendre en compte les influences extérieures comme la société, la psychologie ou la culture.

• Le premier domaine est la **phonétique**, qui étudie les sons du langage humain d'un point de vue physique et physiologique : elle analyse comment les sons sont produits par les organes de la parole (phonétique articulatoire), comment ils se propagent (phonétique acoustique) et comment ils sont perçus par l'oreille et le cerveau (phonétique auditive) (Martin, 1996). Exemples :

-Étude de la différence entre le [p] de "pied" et le [b] de "bien".

-Analyse spectrographique des sons.

• Vient ensuite la **phonologie**, qui, à la différence de la phonétique, s'intéresse à la fonction des sons dans le système linguistique : elle cherche à identifier les unités sonores distinctives appelées phonèmes, et à comprendre les règles qui régissent leur combinaison et leur distribution dans chaque langue (Dictionnaire de linguistique Larousse).

La phonologie étudie les sons comme éléments fonctionnels d'une langue (appelés **phonèmes**).

Exemples :

-/p/ et /b/ sont deux **phonèmes** différents en français (ils distinguent "paix" et "baie").

-Règles d'accentuation ou de nasalisation.

• Le troisième domaine est la **morphologie**, qui examine la structure interne des mots. Elle s'intéresse aux plus petites unités de sens appelées **morphèmes** (comme les racines, les préfixes ou les suffixes) et à la manière dont celles-ci s'assemblent pour former des mots nouveaux ou marquer des variations

grammaticales (genre, nombre, temps, etc.) (Dictionnaire de linguistique Larousse).

Exemples :

- "In-visible-ment" = 3 morphèmes.

- Formation des pluriels, conjugaisons, dérivations ("heure → heureux").

• Vient ensuite la **syntaxe**, qui étudie les relations entre les mots au sein des phrases. Elle étudie la **structure des phrases**, l'ordre des mots et les règles de combinaison. Elle analyse la manière dont les mots s'organisent selon des règles précises pour exprimer des idées cohérentes, et cherche à décrire les structures sous-jacentes qui permettent à une phrase d'être grammaticalement correcte et compréhensible (P. Robert, 1991).

Exemples :

- Différence entre "Le chat mange la souris" et "La souris mange le chat".

- Règles d'accord, d'inversion, etc.

• Enfin, la **sémantique** constitue le cinquième grand domaine : elle s'attache à l'étude du sens, c'est-à-dire à la manière dont les mots, les expressions et les phrases véhiculent des significations. Elle explore les relations de sens (synonymie, antonymie, polysémie, ambiguïté, etc.) et les mécanismes par lesquels les locuteurs interprètent les énoncés (P. Robert, 1991).

Exemples :

- Synonymes : "joyeux" / "content".

- Ambiguïté : "Je vois l'homme avec des jumelles" (qui a les jumelles ?).

Ensemble, ces cinq domaines (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) forment la base de la linguistique dite « interne ». Ils permettent de comprendre le langage comme un système structuré, hiérarchisé et cohérent, où chaque niveau interagit avec les autres pour produire la communication humaine.

Il convient de noter que les frontières entre ces domaines peuvent parfois s'estomper, surtout avec l'apparition de théories telles que la grammaire générative, où la distinction entre syntaxe et morphologie peut devenir floue.

6.2. Prolongements interdisciplinaires de la linguistique

Depuis sa reconnaissance en tant que science, la linguistique s'est considérablement diversifiée. En plus de ces cinq domaines traditionnels, de nombreux sous-domaines ont émergé, tels que la neurolinguistique, la sociolinguistique, la psycholinguistique, entre autres. Ces disciplines apportent un éclairage nouveau et complémentaire sur la nature et l'usage de la langue et du langage, en intégrant des connaissances issues de champs connexes tout à fait compatibles avec la linguistique.

Ainsi, à côté des domaines « internes », la linguistique comprend également des domaines dits « externes », qui s'intéressent non plus uniquement à la structure du langage, mais à ses liens avec d'autres dimensions de l'expérience humaine : la société, la pensée, la communication ou encore la technologie.

- L'un des plus importants est la **sociolinguistique**, qui étudie les rapports entre langue et société. Elle analyse comment le langage varie selon les milieux sociaux, les régions, les âges, les sexes ou les situations de communication, et comment ces variations traduisent des identités et des rapports de pouvoir.

Exemples :

- Variétés régionales du français (accent, vocabulaire).
- Langue et classes sociales, genre, âge, etc.

- Ensuite, la **psycholinguistique** explore les processus mentaux liés à l'acquisition, à la compréhension et à la production du langage. Ce domaine cherche à savoir comment le cerveau humain apprend une langue, traite les mots et les phrases, et gère la communication en temps réel.

Exemples :

- Comment les enfants apprennent à parler.
- Effets cognitifs des aphasies (troubles du langage).

- La **pragmatique**, quant à elle, s'intéresse à l'usage du langage en contexte, c'est-à-dire ce que les gens **veulent dire** selon la situation. Elle examine comment les locuteurs construisent du sens au-delà des mots eux-mêmes, en tenant compte de l'intention de l'émetteur, de la situation, du ton et des implicites. Elle permet d'expliquer des phénomènes comme l'ironie, la politesse, les sous-entendus ou les actes de langage.

Exemples :

- "Tu peux fermer la fenêtre ?" (Ce n'est pas une question, mais une demande).
- Implicite, sous-entendus, ironie, politesse.

• La **linguistique historique et comparée** représente un autre domaine externe : elle étudie l'évolution des langues dans le temps, leurs filiations et leurs transformations, cherchant à reconstruire les langues anciennes et à comprendre les mécanismes du changement linguistique.

• La **Lexicologie** étudie le **vocabulaire** d'une langue (les mots, leur sens, leur origine, leur emploi).

Exemples :

-Étude des champs lexicaux.

-Histoire des mots, néologismes.

Enfin, à l'époque contemporaine, de nouvelles branches se sont développées grâce aux progrès scientifiques et technologiques :

La **linguistique informatique** et le traitement automatique du langage naturel (TAL) appliquent les principes linguistiques à l'analyse et à la modélisation du langage par les machines, tandis que la **neurolinguistique** étudie les bases cérébrales et neurologiques du langage et les effets des troubles linguistiques (comme l'aphasie).

Exemples :

-Études sur les aires de Broca et Wernicke.

-Localisation du langage dans le cerveau.

Ces domaines externes montrent que la linguistique est une discipline ouverte et dynamique, au carrefour des sciences humaines, sociales, cognitives et informatiques, cherchant à comprendre le langage non seulement comme un système, mais comme un phénomène vivant, social et cognitif.

7. Conclusion

La linguistique, en tant qu'étude scientifique du langage, trouve ses origines dans l'Antiquité, notamment en Inde avec Pāṇini, auteur d'une grammaire sanskrite d'une grande rigueur, et en Grèce avec Platon et Aristote, qui réfléchissent sur le rapport entre le langage, la pensée et la réalité. Au Moyen Âge, les grammairiens arabes et latins poursuivent ces travaux, cherchant à décrire les langues selon des principes universels. À l'époque moderne, le comparatisme du XIX^e siècle, illustré par des figures comme Franz Bopp marque la naissance de la linguistique comme discipline autonome. Saussure fonde la linguistique structurale en distinguant la langue (système social) de la parole (usage individuel).

Au XX^e siècle, la discipline se diversifie avec la linguistique générative de Noam Chomsky, la pragmatique, la sociolinguistique, la psycholinguistique ou encore la linguistique cognitive. Aujourd'hui, la linguistique contemporaine intègre les apports de l'informatique, de la neurobiologie et de l'intelligence artificielle. Son objet principal est l'étude du langage humain sous toutes ses formes (orales, écrites ou gestuelles) et ses tâches consistent à décrire, expliquer et modéliser les structures, le fonctionnement et l'évolution des langues. Elle se subdivise en plusieurs domaines : la phonétique et la phonologie (sons du langage), la morphologie (formes des mots), la syntaxe (structure des phrases), la sémantique (signification), la pragmatique (usage en contexte), la sociolinguistique (variations sociales) et la psycholinguistique (processus cognitifs liés au langage).

8. Exercices et Applications

8.1. Activité 1

a) Comparaison de langues apparentées

- Objectif : Identifier les similitudes et différences entre des langues d'une même famille (ex. : français, italien, espagnol).

- Activité : Proposer une liste de mots en plusieurs langues romanes et demander aux élèves de repérer les racines communes, les évolutions phonétiques, etc.

- Extension : Chercher l'origine latine commune des mots.

b) Reconstruction de mots anciens

- Objectif : Comprendre la méthode de reconstruction des proto-langues.

- Activité : À partir de mots similaires dans plusieurs langues modernes, faire une hypothèse sur la forme du mot dans la langue ancestrale (ex. proto-indo-européen).

- Exemple : Mot pour « père » en latin (pater), en grec ancien (patēr), en sanskrit (pitṛ).

c) Évolution phonétique

- Objectif : Étudier les lois phonétiques (comme la loi de Grimm).

- Activité : Présenter des paires de mots où des changements sonores sont évidents (ex. anglais vs allemand) et demander aux élèves d'identifier le type de changement.

d) Étude d'un texte ancien

- Objectif : Analyser un texte en ancien français ou latin et relever les différences avec la langue moderne.

- Activité : Traduction guidée d'un passage avec commentaires sur la grammaire et le vocabulaire anciens.

e) Chronologie des évolutions linguistiques

- Objectif : Comprendre la chronologie des transformations linguistiques dans une langue.

- Activité : Réaliser une frise chronologique avec les grandes étapes de l'évolution du français (latin, ancien français, moyen français, français moderne).

f) Analyse étymologique

- Objectif : Tracer l'histoire d'un mot moderne à partir de ses racines historiques.

- Activité : Choisir un mot, rechercher ses origines dans différentes langues, et présenter son évolution.

8.2. Activité 2

Répondez aux questions suivantes :

1) Quel est le champ d'étude de la linguistique historique ?

2) Qu'est-ce qu'une famille de langues ?

3) Comment peut-on démontrer l'existence de relations génétiques entre différentes langues ? Pour répondre, il faut explorer l'appartenance génétique des langues.

4) Selon quels critères se fait le classement génétique des langues ?

5) *«parlers différents, les uns romans, les autres germaniques. À la suite du concile de Tours, les clercs commencent à essayer de mettre par écrit leur langue maternelle; lors des serments de Strasbourg, cette langue est pour la première fois utilisée pour un acte officiel fondateur. (Ch. Baylon & P.*

Fabre 2005. 41) :

Lisez attentivement le texte ci-dessus et répondez aux questions suivantes :

a) D'où vient le français ?

b) Quelles sont les langues qui ont influencé le français ?

c) À quoi correspondent les deux dates 813 et 842 dans l'Histoire de la langue française ?

8.3. Activité 3

1) Distinguez entre les concepts suivants en vous référant au cours :

-Grammaire traditionnelle / Linguistique

-prescription/ description

-Analogie/Anomalie

-Nature/Convention

2) Expliquez les concepts suivants :

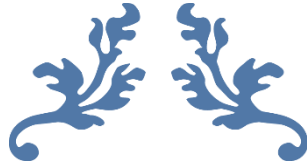
Méthodologie scientifique-Corpus –Exhaustivité-Observation -
Description- Théorie

3) Comment travaille le linguiste ?

4) En vous référant au dictionnaire définissez les disciplines linguistique suivantes :

Phonétique-Phonologie-Lexicologie-Syntaxe-Morphologie-
Sémantique.

5) En présentant des exemples, dites quels rapports entretient la linguistique avec les sciences connexes ?



Chapitre 2 :

De Saussure au Poststructuralisme : Fondements et Transformations de La Linguistique Moderne

1. Introduction

La pensée de Ferdinand de Saussure marque une étape décisive dans l'histoire des sciences du langage. En plaçant la langue au centre de l'analyse et en la définissant comme un système de signes fondé sur les rapports de différence, Saussure a jeté les bases de la linguistique moderne. Son *Cours de linguistique générale* a permis d'établir une méthode scientifique rigoureuse, distincte de la philologie et de la grammaire traditionnelle.

Ce chapitre s'attache à présenter les fondements de la linguistique saussurienne, à en dégager les principes essentiels, tels que la distinction entre langue et parole, entre diachronie et synchronie ou la conception du signe linguistique.

Il s'agira ensuite de montrer comment ces concepts ont inspiré et, parfois, suscité des relectures critiques. Les apports de Benveniste sur l'énonciation, de Martinet sur la double articulation ou d'Adam sur la textualité témoignent de la vitalité d'un héritage qui, loin d'être figé, s'est continuellement renouvelé au fil des évolutions théoriques de la linguistique.

2. Fondements épistémologiques et portée scientifique de la linguistique

La linguistique se définit comme la science du langage humain, entendue à la fois comme faculté universelle propre à l'espèce humaine et comme ensemble des langues particulières qui en constituent les manifestations concrètes.

Selon Martinet (1967, p.6), elle relève d'une approche scientifique, fondée sur la description et l'explication systématique des faits linguistiques, indépendamment de toute prescription normative ou de tout jugement de valeur.

Contrairement à la grammaire, qui a pour vocation de prescrire des règles d'usage et de déterminer les formes jugées correctes dans une communauté linguistique donnée, la linguistique adopte une démarche descriptive et explicative. La grammaire vise ainsi la maîtrise normative d'une langue, c'est-à-dire l'apprentissage du « bien parler » et du « bien écrire », tandis que la linguistique s'attache à observer et analyser les usages réels du langage, qu'ils soient considérés comme « corrects » ou non.

Le linguiste ne cherche donc pas à imposer de normes, mais à décrire le fonctionnement des langues dans leur diversité. Dans cette perspective, il ne hiérarchise pas les productions langagières selon des critères esthétiques, sociaux ou moraux : toutes les formes d'expression, qu'elles soient standards, régionales, populaires ou minoritaires, méritent la même attention scientifique. La linguistique repose ainsi sur un principe de neutralité : elle refuse l'idée d'une « langue supérieure » et reconnaît la valeur égale de toutes les variétés linguistiques.

Cette neutralité s'étend également aux distinctions terminologiques souvent chargées d'enjeux idéologiques, telles que *langue*, *dialecte*, *patois*, *créole* ou *sabir*. Si ces termes possèdent des origines historiques et politiques, le linguiste les utilise dans un sens purement descriptif, visant à classer les

systèmes de communication selon leurs structures et leurs fonctions, sans connotation péjorative.

Mahmoudian (2013, p.69) réaffirme cette conception scientifique de la discipline en insistant sur la nécessité d'un cadre théorique rigoureux pour fonder la validité des analyses linguistiques. Selon lui, la linguistique contemporaine a étendu son champ d'investigation, englobant non seulement la structure interne des langues (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique), mais aussi leurs dimensions sociales, cognitives et pragmatiques.

Historiquement, le statut scientifique de la linguistique se consolide avec la publication du « Cours de linguistique générale » de Ferdinand de Saussure en 1916, qui marque la rupture avec les approches philologiques et grammaticales antérieures. Saussure introduit une distinction fondamentale entre *langue* et parole et fonde la linguistique moderne sur une méthode d'analyse structurale et synchronique.

Cependant, l'émergence du terme « linguistique » précède cette œuvre majeure : il apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire universel de Boiste* en 1800, dans le contexte de la grammaire historique et comparée (1816–1870), courant qui cherchait à retracer les filiations entre les langues indo-européennes.

Ainsi, la linguistique, en tant que discipline scientifique autonome, se distingue par son objet spécifique — le langage humain envisagé comme système —, sa méthodologie empirique

et explicative, et sa neutralité axiologique. Ces caractéristiques fondent son rôle essentiel dans la compréhension du fonctionnement, de la diversité et de l'évolution des langues.

L'affirmation du caractère scientifique de la linguistique ne saurait être pleinement comprise sans évoquer l'œuvre fondatrice de Ferdinand de Saussure, dont la pensée marque une rupture décisive avec les approches grammaticales et philologiques traditionnelles. Ainsi, l'analyse du rôle de Ferdinand de Saussure et de la portée du « Cours de linguistique générale » constitue une étape essentielle pour comprendre comment la linguistique s'est constituée en science du langage moderne, fondée sur des bases méthodologiques et théoriques solides.

3. Ferdinand de Saussure et le Cours de Linguistique Générale

3.1. Naissance d'une science du langage

L'œuvre de Ferdinand de Saussure occupe une place centrale dans l'histoire de la linguistique moderne. Par la publication posthume du Cours de linguistique générale (CLG) en 1916, édité par ses anciens élèves Charles Bally et Albert Sechehaye, Saussure a posé les fondements théoriques d'une véritable science du langage. Ce cours, issu de notes recueillies lors de ses enseignements à l'Université de Genève, marque une rupture radicale avec les approches descriptives, comparatives ou philologiques du XIXe siècle, en instaurant une réflexion systématique sur la nature du langage et sur la méthode d'analyse linguistique.

Pour Saussure, la linguistique doit se donner un objet d'étude spécifique et autonome : la langue. Celle-ci est conçue non pas comme un simple répertoire de mots ou de règles, mais comme un système organisé de signes reposant sur des rapports d'opposition et de différence. Le langage, au sens large, désigne la faculté universelle de communiquer propre à l'être humain. La langue en est la manifestation sociale et collective, tandis que la parole représente l'usage individuel que chaque locuteur fait de ce système. En distinguant ainsi ces trois niveaux (langage, langue et parole), Saussure confère à la linguistique un cadre conceptuel clair et rigoureux.

Le CLG introduit également une distinction méthodologique essentielle entre deux perspectives d'analyse : la linguistique synchronique et la linguistique diachronique. La première étudie la langue à un moment donné, comme un système en équilibre, tandis que la seconde s'intéresse à son évolution dans le temps. Cette séparation méthodologique permet d'éviter la confusion entre l'étude des structures et celle des changements historiques, ouvrant ainsi la voie à une approche véritablement scientifique des faits linguistiques.

Au cœur de la théorie saussurienne se trouve la conception du signe linguistique, défini comme l'union indissociable d'un signifiant (l'image acoustique) et d'un signifié (le concept). Le rapport entre ces deux éléments est arbitraire, car rien ne lie naturellement le son à l'idée qu'il exprime. Cette arbitrarité du signe fonde la cohérence interne du système linguistique et explique sa variabilité d'une langue à l'autre. De plus, Saussure

insiste sur le caractère différentiel du signe : dans une langue, les unités n'ont de valeur que par opposition aux autres.

L'apport de Saussure dépasse largement le champ de la linguistique. En concevant la langue comme un système de signes, il a ouvert la voie au structuralisme, courant de pensée qui influencera profondément les sciences humaines, notamment en anthropologie, en sémiologie et en psychanalyse. La perspective saussurienne a ainsi permis de repenser la communication, la signification et les structures sous-jacentes aux comportements humains.

Cependant, bien que le Cours de linguistique générale soit considéré comme l'acte fondateur de la linguistique moderne, il ne constitue pas une œuvre achevée. Les notes publiées reflètent une reconstitution partielle de la pensée de Saussure, dont certains aspects demeurent sujets à interprétation. De nombreux chercheurs, tels que Benveniste, Jakobson ou Hjelmslev, ont par la suite discuté, approfondi ou révisé ses concepts pour en faire le point de départ d'écoles linguistiques diverses.

En définitive, la contribution de Ferdinand de Saussure réside dans l'établissement d'une linguistique en tant que discipline scientifique autonome, dotée d'un objet d'étude précis, d'une méthodologie rigoureuse et d'un cadre théorique unificateur. Le Cours de linguistique générale marque ainsi la transition d'une étude empirique et historique des langues à une science structurée du langage humain, fondée sur l'analyse des relations et des systèmes.

3.2. Ferdinand de Saussure : parcours intellectuel et fondements de sa pensée linguistique

Ferdinand de Saussure, linguiste suisse né à Genève le 26 novembre 1857 et décédé à Vufflens-le-Château le 22 février 1913, est considéré comme l'un des fondateurs de la linguistique moderne et du structuralisme. Issu d'une famille genevoise cultivée et tournée vers les sciences naturelles (Kreig-Planque, 2012, p.133), il grandit dans un environnement intellectuel stimulant, propice à la réflexion et à la rigueur scientifique.

À la fin du XIXe siècle, la linguistique est essentiellement une science historique, centrée sur l'étude comparative des langues indo-européennes. Les chercheurs s'attachent alors à établir les liens de parenté entre les langues, à décrire leurs transformations phonétiques et à reconstituer leurs formes primitives. C'est dans ce contexte que Saussure entreprend des études de linguistique historique à l'Université de Leipzig, haut lieu de la grammaire comparée. Dès 1879, à seulement vingt-deux ans, il se distingue par la publication de son « Mémoire sur le système primitif des voyelles indo-européennes », qui lui vaut une reconnaissance immédiate dans le monde scientifique.

Souhaitant élargir sa formation, Saussure poursuit ses études à Paris, où il est nommé maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales dès 1881. Il y enseigne pendant onze ans, transmettant à ses étudiants une méthode d'analyse fondée sur la rigueur et la clarté conceptuelle. À son départ pour Genève, il est remplacé par l'un de ses élèves les plus

brillants, Antoine Meillet, qui prolongera en France la tradition linguistique saussurienne.

De retour dans sa ville natale, Saussure enseigne à l'Université de Genève la grammaire comparée, le sanskrit, la phonologie, la versification française et, plus tard, la linguistique générale. Sa réputation d'enseignant passionné et méticuleux lui vaut une profonde admiration de la part de ses étudiants, qui reconnaissent en lui un pédagogue exigeant et attentif. Saussure meurt prématurément en 1913, sans avoir publié d'ouvrage majeur de son vivant.

Ce sont ses élèves, notamment Charles Bally et Albert Sechehaye, qui, à partir de notes de cours et de manuscrits, reconstruisent et publient en 1916 le « Cours de linguistique générale ». Ce texte posthume, bien qu'imparfait et sujet à interprétation, marque un tournant décisif dans l'histoire de la linguistique. Il introduit une conception nouvelle du langage, envisagé non plus comme une simple succession historique de faits, mais comme un système autonome, régi par des lois internes.

Saussure rompt ainsi avec la perspective historique dominante de son époque pour affirmer que chaque langue constitue un système fermé et autorégulé. Cette idée de structure interne donne naissance au structuralisme linguistique, courant qui dominera la recherche linguistique de la fin du XIXe siècle aux années 1950. Les linguistes structuralistes chercheront à décrire les langues comme des systèmes formels, en séparant

rigoureusement l'étude de leur évolution (linguistique diachronique) de celle de leur fonctionnement à un moment donné (linguistique synchronique).

Par ailleurs, Saussure ouvre la linguistique à une réflexion plus large sur les systèmes de signes. Dans le CLG (p.33), il propose la création d'une science plus générale qu'il nomme « sémiologie », définie comme « la science des signes au sein de la vie sociale ». Selon lui, la linguistique n'en est qu'une partie, car la langue représente le système sémiologique le plus élaboré. L'objectif de cette science serait de déterminer la nature des signes, les lois qui les régissent et leur rôle dans les interactions humaines.

Ainsi, par son œuvre et son enseignement, Ferdinand de Saussure a profondément transformé la conception du langage. Il a permis à la linguistique de se constituer en discipline autonome, fondée sur l'analyse des structures et des relations, tout en ouvrant la voie à la sémiologie et au structuralisme, qui influenceront durablement l'ensemble des sciences humaines au XXe siècle.

3.3. Les principes fondateurs du CLG

Publié en 1916, trois ans après la mort de Ferdinand de Saussure, le Cours de linguistique générale constitue l'un des textes les plus influents de l'histoire des sciences du langage. Rédigé par ses élèves Charles Bally et Albert Sechehaye à partir de leurs notes, de celles d'autres auditeurs et des manuscrits laissés par le maître, l'ouvrage rassemble les enseignements dispensés par Saussure lors de ses trois cours de linguistique

générale (1906-1907, 1908-1909 et 1910-1911) à l'Université de Genève.

Ce texte, souvent considéré comme l'acte de naissance de la linguistique moderne, expose les fondements théoriques qui ont permis à la discipline de se constituer comme une science à part entière. Plusieurs principes essentiels y sont formulés, qui redéfinissent l'objet, la méthode et le champ d'étude de la linguistique.

a) La linguistique comme science descriptive

L'un des apports majeurs de Saussure est d'avoir fait de la linguistique une science descriptive et non normative. Contrairement à la grammaire traditionnelle, dont la fonction consiste à établir des règles de correction linguistique, la linguistique se veut objective et empirique. Là où le grammairien prescrit, le linguiste décrit.

La grammaire classique repose sur des catégories logiques et sur des jugements de valeur : elle vise à distinguer le « bon usage » du « mauvais usage ». À l'inverse, la linguistique saussurienne rejette toute prescription et s'appuie sur l'observation rigoureuse des faits de langue tels qu'ils se manifestent dans la réalité. Le linguiste doit donc décrire le fonctionnement du système linguistique sans invoquer l'autorité, la tradition ou l'étymologie. Ce principe fonde la dimension véritablement scientifique de la discipline.

b) La primauté de l'oral sur l'écrit

Saussure renverse la hiérarchie traditionnelle entre l'écrit et l'oral héritée de la philologie. Dans la perspective philologique, l'écrit occupe une place privilégiée, car il constitue le support des textes littéraires et historiques. Or, pour Saussure, la langue ne se réduit pas à sa représentation écrite : « *La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* » (CLG, chap. V).

Il dénonce ce qu'il appelle la « *tyrannie de la lettre* » (chap. VI), c'est-à-dire la tendance à confondre la langue avec son système d'écriture. Pour lui, la langue parlée est première et universelle, alors que l'écriture n'en est qu'une représentation secondaire. Deux arguments majeurs soutiennent cette thèse :

1. L'oral précède toujours l'écrit, tant dans l'histoire des civilisations que dans le développement individuel (l'enfant apprend à parler avant d'écrire).

2. Tous les systèmes d'écriture (alphabétiques, syllabiques ou idéographiques) reposent sur la transcription d'unités sonores.

Ainsi, la langue et l'écriture forment deux systèmes de signes distincts : la première est un phénomène vivant et collectif, la seconde un code de représentation dérivé, doté d'un prestige culturel mais subordonné à la parole.

c) La linguistique comme partie intégrante de la sémiologie

Dans sa réflexion sur la nature du signe, Saussure élargit le champ de la linguistique à une science plus générale des signes qu'il nomme « sémiologie ». Dans le CLG (p.33), il définit cette dernière comme « *la science des signes au sein de la vie sociale* ».

Selon Saussure, le langage est une faculté humaine universelle, tandis que la langue constitue un produit social collectif, propre à chaque communauté. Celle-ci représente le système de signes le plus important de tous, ce qui confère à la linguistique un rôle de modèle pour les autres sciences du signe : « *La linguistique deviendra le patron général de toute sémiologie, bien que la langue ne soit qu'un système particulier* » (CLG, p.101).

Cette conception sera ultérieurement reprise et développée par Roland Barthes dans « *Éléments de sémiologie* » (1964), qui inscrit pleinement la linguistique dans le champ plus vaste de la sémiotique et des sciences de la communication.

d) L'universalité du champ d'étude linguistique

Saussure assigne à la linguistique un domaine d'application particulièrement étendu : elle doit s'intéresser à toutes les manifestations du langage humain, qu'il s'agisse de langues vivantes ou de langues mortes, de productions orales ou écrites.

La langue devient ainsi un véritable objet de recherche scientifique : à travers la diversité des faits linguistiques, il s'agit

de reconstruire le système propre à chaque langue. Selon Quentel (2007, p.81), citant Aristote, « *il n'y a de science que du général* » ; c'est pourquoi la linguistique vise à dégager des lois générales à partir de l'observation de langues particulières.

Elle ne se limite pas à décrire les structures grammaticales d'une langue donnée, mais cherche à établir des principes universels permettant de comprendre le fonctionnement de tout système linguistique. Cette ambition confère à la linguistique sa portée explicative et comparative, fondée sur des concepts centraux tels que le signe, la valeur et la structure.

En somme, le Cours de linguistique générale marque un tournant décisif dans l'histoire des sciences du langage. Par la rigueur de ses principes méthodologiques et l'originalité de ses concepts, il a permis à la linguistique de se constituer en discipline scientifique autonome, tout en ouvrant la voie à la sémiologie et au structuralisme qui domineront la pensée linguistique et sémiotique du XXe siècle.

4. Concepts et notions essentiels du CLG

Dans le Cours de linguistique générale, Ferdinand de Saussure expose les fondements théoriques de la linguistique moderne à travers une série de dichotomies conceptuelles. Celles-ci ont pour fonction de clarifier l'objet, la méthode et les limites de cette nouvelle science du langage. Les deux oppositions les plus décisives sont celles de la diachronie et de la synchronie, d'une part, et de la langue et de la parole, d'autre part.

4.1. La diachronie et la synchronie : deux approches du langage

La distinction entre diachronie et synchronie constitue l'un des apports méthodologiques majeurs de Saussure.

Le terme « diachronie » désigne l'étude de l'évolution de la langue au fil du temps, tandis que le terme « synchronie » renvoie à l'analyse d'un état de langue pris dans son fonctionnement à un moment donné. Cette opposition, née en linguistique, a depuis été appliquée à d'autres domaines comme la philosophie, la sociologie, la psychanalyse ou encore la critique littéraire (Dubois et al., 2007).

Pour Saussure, cette distinction est avant tout méthodologique : elle n'existe pas dans la réalité du langage, où coexistent toujours stabilité et changement. Il écrit ainsi : « *À chaque instant, le langage implique à la fois un système établi et une évolution* » (CLG, p. 24). Le linguiste doit donc choisir son angle d'analyse : étudier soit les relations entre les éléments coexistant dans un système (approche synchronique), soit la succession de ces éléments dans le temps (approche diachronique).

Avant Saussure, la grammaire comparée et la philologie privilégiaient exclusivement la dimension historique des langues, cherchant à reconstituer leurs filiations et transformations successives. Cette perspective risquait, selon lui, de fragmenter la compréhension du langage en multipliant les études isolées sur des phénomènes ponctuels (Ballabriga, 2005).

Saussure renverse cette logique en affirmant la primauté du point de vue synchronique : l'étude d'une langue doit d'abord porter sur son fonctionnement actuel, tel qu'il est perçu par ses locuteurs. Pour illustrer cette idée, il propose la célèbre « métaphore du jeu d'échecs » (CLG, p. 39). Comprendre une partie en cours ne nécessite pas de connaître tous les coups précédents : seule la position actuelle des pièces permet de saisir les règles et le sens du jeu.

Ainsi, la linguistique doit d'abord décrire les régularités du système tel qu'il fonctionne à un moment donné, avant d'envisager son évolution historique. La diachronie, dans cette perspective, devient une succession d'états synchroniques, chaque étape de l'histoire linguistique reposant sur une structure momentanément stable. Cette approche fonde la méthode structurale qui marquera profondément la linguistique du XXe siècle.

4.2. La langue et la parole

4.2.1. Langue/parole, fondement du système linguistique

La distinction langue/parole constitue le cœur de la réflexion saussurienne. Elle permet de délimiter précisément ce qui relève du langage en général et ce qui peut devenir un véritable objet scientifique.

Le langage, selon Saussure, est une faculté humaine universelle, c'est-à-dire la capacité de créer, d'apprendre et d'utiliser des langues. Il est par nature hétérogène, mêlant des éléments physiologiques (liés à la phonation), psychiques

(représentations mentales), sociaux et individuels. Pour faire de cet ensemble un objet d'étude cohérent, Saussure isole la partie homogène : la langue.

La langue est la dimension sociale du langage. Elle représente un système de signes partagés par l'ensemble des membres d'une communauté linguistique. Elle est, selon Saussure, « *la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier* » (CLG, p. 31). Elle constitue un ensemble d'empreintes psychiques communes qui permettent la communication. La langue est stable, collective et intériorisée de manière passive par les locuteurs.

La parole, au contraire, correspond à l'usage individuel du système linguistique. Elle désigne l'acte concret de communication : les choix lexicaux, les intonations, les gestes ou les nuances expressives propres à chaque locuteur. En d'autres termes, la langue fournit les règles, la parole en est la mise en œuvre.

Ainsi, la langue est psychique, stable et collective, alors que la parole est psychophysique, variable et personnelle. Cette distinction amène Saussure à hiérarchiser les objets de la linguistique :

« *L'étude du langage comporte deux parties : l'une essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; cette étude est uniquement psychique. L'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle*

du langage, c'est-à-dire la parole, y compris la phonation : elle est psycho-physique » (CLG, p. 37).

4.2.2. Distinction entre la langue et la parole

▪ Selon Ferdinand de Saussure, **la langue** désigne la structure déposée dans le cerveau de chaque individu. Elle constitue un système organisé, commun à tous les locuteurs, et relève d'une seule science : la linguistique. Saussure la décrit comme un « *trésor déposé dans le cerveau de chacun d'entre nous* » (Cours de linguistique générale, p. 30, 38), c'est-à-dire un ensemble d'éléments acquis et emmagasinés passivement.

▪ La langue est, selon lui, extérieure à l'individu : nul ne peut la créer ni la transformer à volonté. Elle est de nature sociale, car elle résulte d'un consensus collectif, et elle occupe une place centrale dans l'étude du langage. Ce caractère social implique plusieurs propriétés : la langue est essentielle, permanente et collective. Chaque locuteur l'intériorise passivement comme un bien commun, et la conserve mentalement sous forme d'« *empreintes psychiques* », tandis que les productions de la parole relèvent de la dimension physique de la phonation (Paveau & Sarfati, 2003, p. 65).

▪ En revanche, **la parole** représente la mise en œuvre individuelle de la langue. Elle correspond à son actualisation dans les énoncés concrets, qui varient selon les locuteurs et les situations. Saussure définit ainsi la langue comme « le langage moins la parole » (CLG, p. 112) : elle en constitue la partie sociale

et stable, tandis que la parole incarne l'élément individuel, momentané et variable.

- Pour illustrer cette différence, Saussure utilise la « *métaphore de la symphonie* » (CLG, p. 38) : la langue est comparable à la partition commune, tandis que la parole correspond à l'interprétation individuelle de chaque musicien.

- Enfin, cette distinction conduit Saussure à hiérarchiser les deux domaines linguistiques. Il accorde la primauté à la linguistique de la langue, jugée essentielle et psychique, tandis que la linguistique de la parole, qui inclut la phonation, est considérée comme secondaire.

Les principales différences entre langue et parole peuvent être résumées dans le tableau suivant (inspiré de Françoise Gadet, 1987, p. 77) :

Tableau 1 : Principales différences Langue /Parole

Langue	Parole
Sociale	Individuelle
Essentielle, permanente	Accessoire, accidentelle
Acquise passivement	Acte de volonté et d'intelligence
Psychique	Psychophysique
Modèle collectif	Réalisation personnelle
Ensemble des empreintes mentales	Ensemble des actes de langage concrets

4.3. Portée théorique des dichotomies saussuriennes

Les oppositions diachronie/synchronie et langue/parole constituent les piliers de la linguistique structurale. Elles ont permis à Saussure de dégager un objet d'étude spécifique (la langue) et une méthode d'analyse fondée sur la description des relations internes à un système.

En définissant la langue comme un ensemble organisé de signes en interaction, Saussure inaugure une approche systémique du langage : chaque élément n'a de valeur que par sa place dans l'ensemble.

Cette conception marque la rupture avec la philologie historique et annonce le développement du structuralisme, qui influencera durablement non seulement la linguistique, mais aussi la philosophie, la sociologie, la psychanalyse et l'anthropologie.

4.4. Le signe linguistique : signifiant et signifié

4.4.1. Définition du signe linguistique

Ferdinand de Saussure, dans son Cours de linguistique générale, introduit une conception du signe qui rompt avec la tradition antérieure. Contrairement aux approches classiques qui considéraient le signe comme l'union d'un objet (une « chose ») et d'un mot (un « nom »), Saussure affirme que le signe linguistique unit non pas une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique.

« Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Cette dernière n'est pas le

son matériel, chose purement physique, mais l’empreinte psychique de ce son, la représentation que nous en donne le témoignage de nos sens ; elle est sensorielle, et s’il nous arrive de l’appeler “matérielle”, c’est seulement dans ce sens et par opposition à l’autre terme de l’association, le concept, généralement plus abstrait » (CLG, p.98).

À travers cette définition, Saussure souligne que le signe linguistique n’a pas de rapport direct avec le monde extérieur. Il est une entité psychique constituée dans l’esprit du locuteur, et non une correspondance entre un mot et une réalité matérielle.

L’image acoustique n’est donc pas le son entendu, mais la trace mentale de ce son, ce que la mémoire en retient. Autrement dit, le signe linguistique est avant tout un phénomène de représentation, un lien mental entre un contenu de pensée (le concept) et une forme sonore perçue par nos sens.

« Il s’agit d’une entité psychique ayant deux faces : le signifiant ou l’image acoustique et le signifié ou le concept. Ces deux éléments sont intimement liés comme l’envers et l’endroit d’une étoffe. » (CLG, p.99)

Cette analogie illustre l’idée d’une union inséparable : tout comme il est impossible de séparer les deux côtés d’un tissu sans le détruire, on ne peut isoler le signifiant du signifié sans anéantir la nature même du signe.

Le signe linguistique est donc une unité binaire, mais dont les deux composantes n’existent qu’en corrélation constante :

« Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total, et de remplacer concept et image acoustique respectivement par signifié et signifiant ; ces derniers termes ont l'avantage de marquer l'opposition qui les sépare soit entre eux, soit du total dont ils font partie » (CLG, p.99).

Par cette distinction, Saussure met en évidence que le signe linguistique n'est pas une simple étiquette collée à une réalité, mais une structure mentale composée de deux dimensions indissociables :

- ✓ **le signifiant**, qui correspond à la forme sonore ou à l'image acoustique (la "trace" psychique du son),
- ✓ **le signifié**, qui renvoie au concept ou à l'idée associée à cette forme. Ces deux composantes entretiennent une relation de corrélation nécessaire : le signifiant évoque le signifié, et réciproquement. Leur association forme ce que Saussure appelle le signe linguistique, entité fondamentale de la langue, à la fois abstraite, psychique et sociale.

En résumé, le signe linguistique relie de manière indissociable un signifiant (Sa) et un signifié (Se).

Saussure le représente souvent sous la forme d'un schéma (Fig.2) illustrant cette interdépendance.

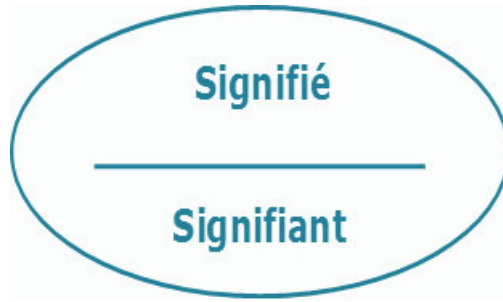


Fig.2. Le signe linguistique selon Saussure

4.4.2. Caractéristiques essentielles du signe

Le signe linguistique possède plusieurs caractéristiques essentielles décrites par Saussure :

a) Le caractère arbitraire du signe

Le lien entre le signifiant et le signifié est arbitraire : rien ne relie naturellement un mot à l'objet qu'il désigne. Ce rapport résulte d'une convention collective. Ainsi, il n'existe aucune ressemblance intrinsèque entre le nom et la chose, à l'exception des onomatopées, qui constituent des cas particuliers.

b) L'interdépendance du signifiant et du signifié

Bien que leur relation soit arbitraire, le signifiant et le signifié demeurent solidaires. La signification d'un mot suppose la présence des deux éléments, inséparables comme les deux faces d'une même feuille ou d'un tissu. L'un ne peut exister sans l'autre.

c) Le caractère linéaire du signifiant

Le signifiant se déploie dans le temps selon une succession linéaire : les sons se suivent les uns après les autres, et ne peuvent

être prononcés simultanément. Chaque élément se définit par les relations qu'il entretient avec ceux qui le précèdent et le suivent, ce qui fonde la notion de valeur linguistique.

Comme l'écrit Saussure : « *Dans un état de langue, tout repose sur des rapports ; un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui précède ou à ce qui suit, ou aux deux* » (CLG, p. 171).

En effet, la linéarité du signifiant est donc une condition nécessaire de la segmentation des enchainements de la langue en unités interprétables, ce que l'arbitraire seul ne permet pas.

d) L'immutabilité du signe

Le signe linguistique échappe à la volonté individuelle : nul ne choisit ni ne modifie librement les signes qu'il emploie. Saussure parle ainsi de l'« immutabilité du signe », qu'il explique par quatre facteurs :

- Le caractère arbitraire du signe protège la langue de toute modification spontanée.

- Le nombre considérable de signes nécessaires au fonctionnement d'une langue.

- La complexité du système linguistique.

- La résistance de l'inertie collective à toute innovation linguistique.

Ces facteurs garantissent la stabilité du système linguistique, enregistrable à un moment donné, par exemple dans un dictionnaire.

Cependant, Saussure reconnaît également une dimension évolutive : « *Le temps qui assure la continuité de la langue a un autre effet, en apparence contradictoire : celui d'altérer les signes linguistiques. Ainsi, on peut parler à la fois de l'immutabilité et de la mutabilité du signe* » (CLG, p. 108).

Cette évolution correspond à un déplacement progressif du rapport entre le signifiant et le signifié, illustrant une évolution interne du signe et la nature dynamique de la langue.

4.5. Rapports syntagmatiques et paradigmatiques

Ferdinand de Saussure, dans le « Cours de linguistique générale », distingue deux grands types de rapports à travers lesquels s'organise le fonctionnement de la langue : les rapports syntagmatiques et les rapports paradigmatiques (Fig.3).

L'axe syntagmatique renvoie aux rapports de combinaison entre les unités linguistiques effectivement présentes dans la chaîne du discours ; il exprime la linéarité de la langue, où les éléments se succèdent selon un ordre déterminé (rapports *in praesentia*).

L'axe paradigmatique, en revanche, désigne les rapports d'association ou de substitution entre des unités absentes du discours mais liées dans la mémoire du locuteur par leur fonction ou leur sens (rapports *in absentia*).

Ces deux axes constituent les dimensions fondamentales de toute structure linguistique. Ils permettent de comprendre à la fois la manière dont les unités linguistiques se combinent et la façon

dont elles se remplacent ou s'associent dans le système de la langue.

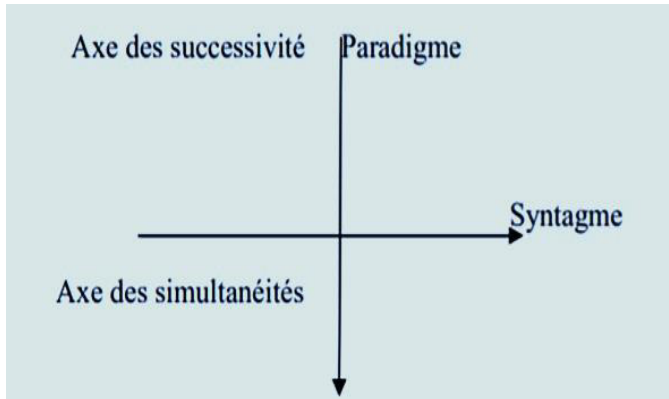


Fig.3. Sphères syntagmatique et paradigmatique

4.5.1. Les rapports syntagmatiques : la combinaison des unités dans la chaîne parlée

La première sphère, dite syntagmatique, correspond à la dimension linéaire du langage. Elle concerne l'agencement successif des unités linguistiques dans le discours, c'est-à-dire la façon dont les mots, morphèmes et sons se combinent dans une suite ordonnée.

« D'une part, dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclut la possibilité de prononcer deux éléments à la fois [...]. Ces combinaisons qui ont pour support l'étendue peuvent être appelées syntagmes » (CLG, p. 170).

Ainsi, le syntagme désigne toute séquence linguistique composée d'au moins deux unités consécutives : cela peut aller

du mot composé à la phrase complète. Les unités linguistiques s'enchaînent dans un ordre contraint : chaque élément dépend de celui qui le précède et de celui qui le suit. Par exemple, dans le mot « refaire, le préfixe « re- » se place nécessairement à gauche du radical, illustrant la contrainte de succession propre au syntagme.

Les rapports syntagmatiques se définissent donc par les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des rapports « *in praesentia* », c'est-à-dire qu'ils concernent des éléments effectivement présents dans la chaîne parlée.

- La succession des unités est soumise à un ordre fixe, imposé par les règles grammaticales et morphologiques.

- Le nombre d'éléments participant à la combinaison est limité, car le syntagme appartient à une séquence concrète et déterminée dans le discours.

Cette dimension met donc en lumière la structure horizontale de la langue : la manière dont les signes s'organisent dans le temps et dans l'espace du discours.

4.5.2. Les rapports paradigmatiques : les associations mentales entre les signes

La seconde sphère, dite paradigmatique, appartient non pas à la chaîne du discours, mais à l'ordre du système. Elle se manifeste dans la capacité du locuteur à associer mentalement des unités linguistiques présentant des traits communs, même lorsqu'elles ne sont pas prononcées ensemble.

« D'autre part, en dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire, et il se forme ainsi des groupes au sein desquels règnent des rapports très divers. Ainsi le mot enseignement fera surgir inconsciemment devant l'esprit une foule d'autres mots (enseigner, renseigner, etc. ; ou bien armement, changement, etc. ; ou bien éducation, apprentissage) ; par un côté ou un autre, tous ont quelque chose de commun entre eux. » (CLG, p.170).

Ces rapports paradigmatiques, aussi appelés rapports associatifs, concernent donc les relations virtuelles ou potentielles qui existent entre les unités d'une même catégorie. Ils relèvent de la mémoire linguistique du locuteur, qui associe spontanément les mots selon leurs ressemblances de forme, de sens ou de fonction grammaticale.

Les rapports paradigmatiques présentent les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des rapports « in absentia », car les éléments associés ne sont pas présents dans la chaîne parlée : ils existent virtuellement dans le système de la langue.

- L'ordre de succession des éléments est indéterminé, car il n'y a pas de contrainte de linéarité.

- Le nombre d'éléments pouvant appartenir à une même série est illimité, sauf dans certains cas précis (comme les formes fléchies ou conjuguées).

Saussure illustre les rapports associatifs à travers l'exemple du mot « enseignement », qui appartient simultanément à

plusieurs séries (Fig.4). Il figure d'abord dans une série fondée sur le radical « enseign-» (enseigner, enseignons, renseigner, etc.) et dans une autre reposant sur le suffixe -ment (changement, armement, etc.), chacune partageant une unité formelle et sémantique commune. Le mot peut également s'associer à des termes liés par la seule ressemblance phonétique (clément, justement, etc.) ou encore par analogie de sens (instruction, apprentissage, éducation). Ces différents types de liens illustrent la diversité des associations paradigmatiques au sein du système linguistique.

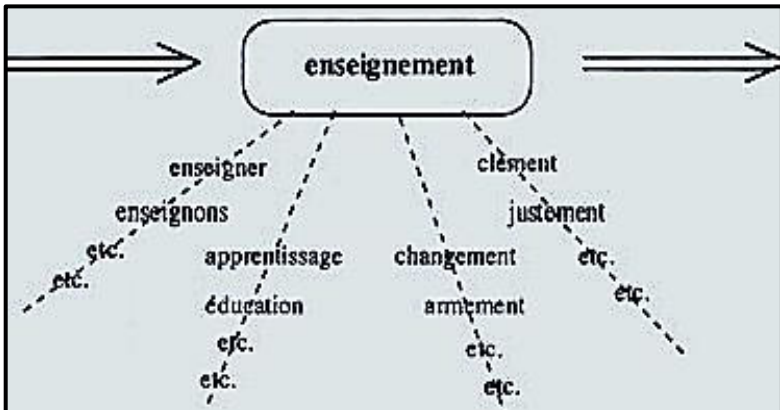


Fig.4. Exemple de rapports associatifs
(Saussure, CLG, p.171)

4.5.3. Complémentarité des deux axes

Les rapports syntagmatiques et paradigmatiques sont complémentaires : ils représentent les deux dimensions fondamentales de la structure linguistique.

Le premier axe, syntagmatique, décrit la combinaison effective des unités dans le discours, tandis que le second, paradigmatique, rend compte des possibilités de substitution entre

les unités du système. Cette distinction saussurienne est essentielle, car elle fonde toute l'analyse linguistique moderne : la langue est à la fois un système de relations virtuelles (axe paradigmatique) et un ensemble de réalisations concrètes (axe syntagmatique).

5. Linguistique et Communication

Après avoir examiné la structure interne du langage selon Saussure à travers la distinction entre langue et parole, la nature du signe linguistique ainsi que les rapports syntagmatiques et paradigmatiques, il convient désormais d'aborder une autre dimension essentielle du langage : sa fonction communicative.

En effet, si Saussure conçoit la langue comme un système structuré de signes, d'autres linguistes, tels que Roman Jakobson, ont élargi la réflexion en considérant le langage comme un outil de communication permettant l'échange entre les individus.

5.1. Le schéma de Jakobson

Le schéma de Jakobson est un modèle décrivant les différentes fonctions du langage. Chaque acte de communication implique trois éléments principaux : un code linguistique, un locuteur et son interlocuteur, et enfin un contexte extérieur (Jakobson, 2003, p. 209).

Les six fonctions de la communication telles que les identifie Roman Jakobson sont chacune liées à un de ces éléments (Fig.5).

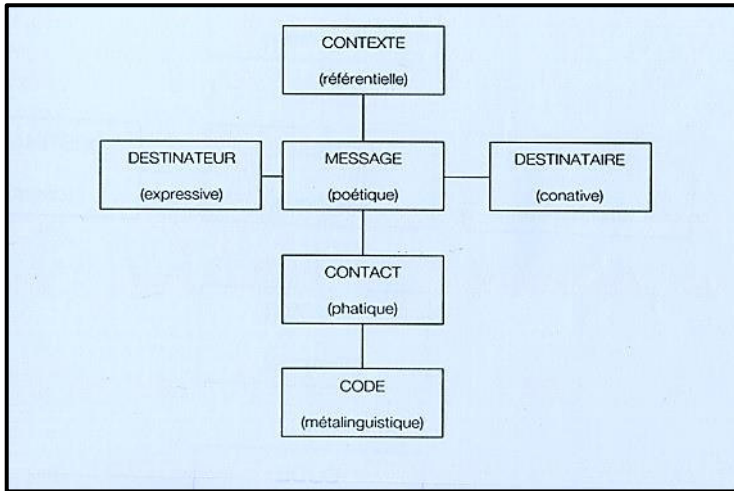


Fig.5. Schéma de communication de Jakobson

5.2. Les fonctions du langage

Les fonctions du langage sont les suivantes :

1) La fonction référentielle : Cette fonction du message est centrée sur le monde (un objet ou événement extérieur) : le contexte ou référent. Cette fonction concerne principalement le référent auquel renvoie le message. Autrement dit à cet état du monde dont parle le message. Il s'agit de la fonction informative de tout langage.

2) La fonction expressive : Elle est centrée sur le destinataire, sur l'émetteur et lui permet d'exprimer son attitude, son émotion, et son affectivité par rapport à ce dont il parle. Tous les traits dits suprasegmentaux - intonation, timbre de la voix, etc. - du langage parlé se rattachent à la fonction expressive.

3) La fonction conative : Elle est centrée sur le destinataire. Il s'agit de reconnaître au langage une visée

intentionnelle sur le destinataire et une capacité d'avoir sur ce dernier un effet. C'est cette dernière orientation qui a été développée par les pragmaticiens à la suite de la théorie des actes du langage développée par John Langshaw Austin (Philosophe anglais). Les formes grammaticales qui permettent l'instanciation de cette fonction sont par exemple le vocatif, l'impératif.

4) La fonction phatique : Cette fonction sert "simplement" à établir la communication, à assurer le contact et l'attention entre les interlocuteurs. Il s'agit de rendre la communication effective et affective. Cette fonction de *mise en phase* est utilisée pour établir, maintenir ou interrompre le contact physique et psychologique avec le récepteur. Il s'agit de rendre la communication effective avant la transmission d'information utile et d'en confirmer la bonne réception. Ce sont les fonctions que remplissent par exemple le « *Allô* » d'une communication téléphonique, ou les hochements de tête de l'interlocuteur attentif.

5) La fonction métalinguistique : elle répond à la nécessité d'explicitier parfois les formes mêmes du langage. A chaque fois que je m'assure que mes interlocuteurs partagent le même code que moi, on fait appel à la capacité qu'a la langue de pouvoir expliciter ses propres codes, ses propres règles et son propre lexique.

Autrement dit, quand je demande à mon interlocuteur "*Qu'entends-tu exactement quand tu dis Langage ?*" Je mets en œuvre la fonction métalinguistique.

6) La fonction poétique : Cette dernière fonction met l'accent sur le message lui-même et le prend comme objet. Il s'agit donc de mettre en évidence tout ce qui constitue la matérialité propre des signes, et du code. Il s'agit de tous les procédés poétiques tels que l'allitération (le célèbre *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur nos têtes*), les rimes, etc.

Cette fonction permet de susciter l'intérêt, comme un jeu de mots, un poème, un slogan publicitaire,...

Le modèle de Jakobson devait permettre de classer les différentes formes de production langagière selon des genres en fonction de la fonction dominante puisque, évidemment, les différentes fonctions existent à un degré divers dans tout texte, dans toute production langagière. Cette idée que les messages appartiennent à des genres, à des types différents a été systématisée notamment par Mikhaïl Bakhtine (philosophe et théoricien russe).

6. Martinet et la double articulation

La notion de double articulation du langage est un concept fondamental en linguistique formulé par André Martinet, linguiste français, dans les années 1940-1960. Elle permet de comprendre la structure du langage humain et ce qui le rend unique par rapport à d'autres systèmes de communication.

L'un des ouvrages les plus influents d'André Martinet, « *Éléments de linguistique générale* » (1967), présente le principe fondamental de sa pensée linguistique : la langue y est définie comme un « *instrument de communication doublement articulé et*

de manifestation vocale » (Martinet, 1967, p. 20).

Cette définition s'inscrit dans la continuité de l'école de Prague et de sa théorie de la « *pertinence communicative* », selon laquelle tout élément linguistique doit être défini par la fonction qu'il occupe dans la communication.

Martinet distingue ainsi deux types de pertinence : la pertinence distinctive, propre aux **phonèmes**, et la pertinence significative, qui caractérise les **monèmes**.

La langue, selon lui, repose donc sur une organisation en deux niveaux hiérarchisés : c'est ce qu'il nomme **la double articulation**. Il précise que « *chacune des unités qui résultent d'une pertinence est en effet articulée à son tour en unités d'un autre type* » (Martinet, 1967, p. 13).

6.1. Qu'est-ce que la double articulation ?

6.1.1. La première articulation : les monèmes

La première articulation concerne les unités significatives, c'est-à-dire les monèmes. Ces unités possèdent à la fois un sens et une forme vocale : elles correspondent, dans la terminologie saussurienne, à des signes linguistiques. Il s'agit d'un ensemble ouvert et illimité d'unités porteuses de signification, telles que les mots, les radicaux ou encore les morphèmes grammaticaux. Ce sont les unités de sens. Exemples :

"chanteur" → contient les monèmes "chant-" (racine) et "-eur" (suffixe, qui indique une personne).

"invisible" → "in-" (négation) + "vis" (voir) + "-ible" (possibilité).

Ces monèmes sont porteurs de signification. L'agencement des monèmes permet de produire une infinie variété de messages.

6.1.2. La deuxième articulation : les phonèmes

La deuxième articulation, quant à elle, concerne les phonèmes. Ce sont des unités dépourvues de sens propre, mais qui permettent de distinguer et de former les monèmes. Comme l'avait déjà montré Troubetzkoy, ces unités sont non significatives, mais elles jouent un rôle essentiel dans la constitution du sens. En combinant un petit nombre de phonèmes, on peut produire un grand nombre de monèmes.

Ce sont les unités sonores (ou graphiques à l'écrit) non porteuses de sens mais distinctives. Exemples :/p/ et /b/ ne signifient rien en eux-mêmes, mais permettent de distinguer des mots comme "pot" et "bot".

6.2. Pourquoi c'est important

La double articulation constitue une propriété fondamentale du langage humain : elle permet de produire une quantité infinie de messages à partir d'un nombre restreint d'éléments.

En effet, le système phonique du français, qui compte environ trente-neuf sons, permet de générer des milliers de monèmes, eux-mêmes combinables en une infinité d'énoncés. La double articulation explique l'économie et l'efficacité du langage humain :

-Un petit nombre de sons (phonèmes) sert à construire des milliers de mots (monèmes).

-Un petit nombre de mots permet de produire une infinité de phrases.

C'est ce caractère combinatoire qui fait la puissance du langage humain, contrairement aux systèmes de communication animaux, généralement à articulation simple (un signal = un message).

Prenons le mot "chats" :

1. Première articulation (monèmes) :

"Chat" (nom de l'animal)

"-s" (marque du pluriel)

2. Deuxième articulation (phonèmes) :

/ʃ/ (ch)

/a/

/t/

/s/ (pluriel)

Martinet souligne ainsi que la fonction principale du langage est la communication, laquelle obéit au principe d'économie linguistique : le système de la langue cherche à maximiser l'efficacité de la communication tout en minimisant les efforts articulatoires et mémoriels.

À partir de ces fondements, Martinet organise la linguistique en plusieurs branches complémentaires :

-La phonématique, qui étudie les phonèmes et les éléments prosodiques.

- **La monématique**, consacrée à l'analyse des monèmes et à leur inventaire, en distinguant les monèmes lexicaux (relevant de la lexicologie) et les monèmes grammaticaux (relevant de la grammaire).
- **La synthématique**, qui s'intéresse à la formation et à la combinaison des synthèmes.
- Enfin, **la syntaxe**, qui étudie les rapports de dépendance entre les monèmes et les fonctions qu'ils remplissent dans la structure de l'énoncé.

Ainsi, la théorie de la double articulation proposée par Martinet met en lumière la structure économique et fonctionnelle du langage humain, en le concevant à la fois comme un système formel et comme un outil de communication.

7. Chomsky et la syntaxe générative

Noam Chomsky est l'un des linguistes les plus influents du XXe siècle. Il est surtout connu pour avoir fondé la linguistique générative et développé la théorie de la syntaxe générative. Cette approche a profondément transformé la compréhension du langage humain en introduisant une vision cognitive du fonctionnement linguistique, considérant la langue non plus comme un simple ensemble de comportements observables, mais comme une structure mentale régie par des règles formelles.

7.1. Objectif de la syntaxe générative

L'objectif de la syntaxe générative, selon Chomsky, est de modéliser la « *compétence linguistique* », c'est-à-dire la

connaissance implicite que tout locuteur natif possède de sa langue. Cette compétence permet à l'individu de produire et de comprendre une infinité de phrases, y compris celles qu'il n'a jamais entendues auparavant.

Chomsky affirme que cette capacité créative du langage repose sur un ensemble limité de règles combinatoires. Ainsi, il ne s'agit pas d'un apprentissage par simple imitation, mais d'une faculté cognitive universelle : « *Le langage n'est pas seulement un comportement appris, mais le produit d'une capacité créatrice propre à l'esprit humain* » (Chomsky, 1965, p. 4).

7.2. La grammaire générative

La grammaire générative est un modèle formel qui vise à décrire les règles syntaxiques sous-jacentes d'une langue. Chomsky la conçoit comme un système de règles permettant de « *générer* » toutes les phrases grammaticalement correctes tout en excluant celles qui ne le sont pas.

Selon lui, une grammaire adéquate doit être à la fois « *générative* », en produisant toutes les structures possibles, et « *explicative* », en rendant compte de la capacité du locuteur à juger de la grammaticalité d'une phrase.

Dans cette perspective, « *une théorie linguistique doit rendre compte non seulement des phrases effectivement produites, mais aussi de celles que le locuteur pourrait produire* » (Chomsky, 1965, p. 25).

7.3. Compétence et performance

Chomsky distingue deux notions fondamentales : la compétence et la performance.

- La première, la compétence, désigne la connaissance intérieure et intuitive que possède un locuteur des règles de sa langue. Elle représente le système mental sous-jacent qui permet la production et la compréhension du langage.
- La seconde, la performance, correspond à l'usage concret du langage dans la communication quotidienne, incluant les erreurs, les hésitations ou les contraintes de mémoire.

Ainsi, Chomsky précise que « *la grammaire d'un locuteur-auditeur idéal, appartenant à une communauté linguistique homogène, représente la compétence linguistique, tandis que la performance est l'usage effectif de cette compétence dans des conditions réelles* » (Chomsky, 1965, p. 4). La linguistique générative s'intéresse donc principalement à la compétence, considérée comme l'objet scientifique central de l'étude du langage.

7.4. Structure profonde et structure de surface

Chomsky introduit également une distinction essentielle entre la structure profonde et la structure de surface des phrases. La structure profonde correspond au sens fondamental ou à la représentation conceptuelle d'une phrase, tandis que la structure de surface représente sa forme syntaxique visible, c'est-à-dire l'agencement concret des mots (Tableau 2).

Cette distinction permet d'expliquer comment des phrases différentes peuvent partager un même sens, ou inversement, comment une même structure syntaxique peut véhiculer des sens différents.

Tableau 2. Structure profonde et structure de surface

Niveau	Description	Exemple
Structure profonde	Sens fondamental ou idée de base de la phrase	Le chat mange la souris
Structure de surface	Forme syntaxique visible, l'organisation des mots	La souris est mangée par le chat

8. Reconfigurations linguistiques dans la pensée poststructuraliste

La linguistique poststructuraliste s'inscrit dans le prolongement critique du structuralisme, dont elle remet en cause la vision statique et fermée du langage. Plutôt que de concevoir la langue comme un système de signes autonome, cette approche met l'accent sur la dynamique du sens, les conditions d'énonciation et les pratiques discursives qui structurent la communication.

Influencée par les courants philosophiques et sémiotiques du XX^e siècle, la linguistique poststructuraliste considère le

langage comme un processus en devenir, traversé par le sujet, le contexte et la culture. Elle ouvre ainsi la voie à une conception plus souple et interprétative de la signification, où le discours devient le lieu privilégié de la production du sens.

8.1. Benveniste et sa théorie de l'énonciation

Au sein du tournant poststructuraliste en linguistique, les travaux d'Émile Benveniste occupent une place fondamentale par leur remise en question du modèle structural figé de la langue saussurienne.

Dans ses « Problèmes de linguistique générale (1966, 1974) », Benveniste rompt avec la conception saussurienne du langage comme système clos, en réintroduisant le sujet parlant au cœur de l'analyse linguistique. Pour lui, la langue n'existe que lorsqu'elle est mise en discours : elle prend vie dans l'acte d'énonciation, moment où un individu s'approprie le système linguistique pour produire du sens.

Cette théorie de l'énonciation repose sur une distinction essentielle entre langue et discours. La langue est un ensemble de signes collectifs, une structure potentielle partagée par la communauté linguistique. Le discours, en revanche, relève d'un usage singulier et actualisé : il est l'expression du sujet, qui inscrit son identité dans la langue.

L'énonciation devient ainsi un acte de subjectivation, car elle fonde le "je" en tant qu'instance linguistique et énonciative. Le langage, chez Benveniste, ne se contente donc pas de représenter la réalité ; il crée un rapport au monde et à autrui.

Les outils linguistiques, notamment les embrayeurs ou déictiques (pronoms personnels, temps verbaux, adverbess de lieu et de temps), témoignent de cette inscription du sujet dans le discours. Par exemple, les pronoms « je » et « tu » n'ont de sens que dans la situation d'énonciation : ils varient à chaque prise de parole, selon qui parle et à qui l'on s'adresse.

Benveniste montre ainsi que la langue porte en elle les marques de la subjectivité et de l'altérité.

En replaçant la parole, le sujet et le contexte au centre de la réflexion linguistique, Benveniste anticipe les orientations de la linguistique poststructurale et de la pragmatique moderne. En ce sens, Benveniste marque une rupture décisive : il déplace la linguistique de la description des structures vers l'analyse des conditions de production du sens, redéfinissant le langage comme un espace vivant, où se nouent les dimensions linguistique, sociale et symbolique.

8.2. La linguistique textuelle et la dynamique du discours

La linguistique textuelle s'inscrit dans le prolongement direct des questionnements poststructuralistes, en cherchant à dépasser l'analyse de la phrase pour envisager le texte comme une unité de sens globale.

Cette approche, initiée dans les années 1970 et approfondie par des linguistes comme Jean-Michel Adam, conçoit le texte comme un processus discursif structuré, où les relations de cohésion et de cohérence jouent un rôle fondamental dans la

production du sens. Dans son ouvrage « La linguistique textuelle (1999) », Adam met en évidence la manière dont les structures linguistiques s'articulent à des logiques énonciatives et pragmatiques.

En ce sens, la linguistique textuelle prolonge les intuitions de Benveniste sur la subjectivité et le discours, tout en les ancrant dans une perspective plus large où le texte devient un espace d'interaction entre auteur, lecteur et contexte socioculturel. Elle participe ainsi à la vision poststructuraliste d'un langage conçu non comme une structure fixe, mais comme un réseau dynamique de significations en constante transformation.

8.3. La sémiotique culturelle et les dynamiques linguistiques du sens

La sémiotique culturelle, dans ses développements contemporains, entretient un dialogue étroit avec la linguistique en s'intéressant aux processus culturels de production du sens à travers les usages du langage. Elle dépasse l'héritage structuraliste en considérant la langue comme un ensemble de ressources sémiotiques dynamiques, mobilisées dans des pratiques discursives situées et historiquement marquées.

Cette perspective conçoit la culture non pas comme un système symbolique figé, mais comme un réseau de discours en interaction constante, où les formes linguistiques participent à la construction des identités et des représentations sociales.

Des linguistes et sémioticiens tels que Monica Heller, Jan Blommaert, ou Theo van Leeuwen ont contribué à cette évolution en développant une approche sociosémiotique du langage : ils analysent la manière dont les ressources linguistiques et sémiotiques circulent, se reconfigurent et acquièrent de nouvelles valeurs selon les contextes culturels et politiques.

Dans cette optique, la sémiotique culturelle rejoint les orientations poststructuralistes en plaçant au centre de l'analyse la variabilité du sens, la pluralité des discours et la médiation culturelle du langage. Elle prolonge ainsi les intuitions de Benveniste sur l'énonciation et celles de la linguistique textuelle sur la construction discursive, en inscrivant la langue dans un espace symbolique et culturel en perpétuelle transformation.

9. Conclusion

L'œuvre de Saussure constitue le socle à partir duquel s'est développée la linguistique du XX^e siècle. En proposant une conception structurale de la langue, il a permis de repenser le langage comme un système cohérent de relations, ouvrant la voie à de multiples prolongements.

Les travaux qui lui ont succédé, qu'ils relèvent de la grammaire structurale, de la théorie de l'énonciation ou de la linguistique textuelle, témoignent de la fécondité de sa pensée. Ces prolongements n'ont pas aboli le modèle saussurien, mais l'ont enrichi en y intégrant la dimension discursive, pragmatique et culturelle du langage. Loin d'opposer radicalement structuralisme et approches postérieures, il s'agit donc de

reconnaître, à travers leurs continuités et leurs ajustements, l'évolution d'une même ambition : comprendre le fonctionnement du langage dans sa complexité et sa diversité.

10. Activités

10.1. Activité 1

Commentez ces propos d'André Martinet en définissant clairement les concepts suivants :

« Phonème, monème, première articulation du langage, deuxième articulation du langage et économie de la langue ».

Vous expliquerez notamment en quoi ces concepts nous aident à comprendre l'organisation de la langue, dont parle Martinet.

« Les unités que livre la première articulation, avec leur signifié et leur signifiant, sont des signes, et des signes minima puisque chacun d'entre eux ne saurait être analysé en une succession de signes. Il n'existe pas de terme universellement admis pour désigner ces unités. Nous emploierons ici celui de monème. Comme tout signe, le monème est une unité à deux faces, une face signifiée, son sens ou sa valeur, et une face signifiante qui la manifeste sous sa forme phonique et qui est composée d'unités de deuxième articulation. Ces dernières sont nommées des phonèmes. (...) Le type d'organisation que nous venons d'esquisser existe dans toutes les langues décrites jusqu'à ce jour. Il semble s'imposer aux communautés humaines comme le mieux adapté aux besoins et aux

ressources de l'homme. Seule l'économie qui résulte des deux articulations permet d'obtenir un outil de communication d'emploi général et capable de transmettre autant d'information à son bon compte. Si la première articulation n'existait pas, toute émission correspondrait à un type défini d'expérience de telle sorte qu'une expérience nouvelle, inattendue, serait incommunicable. » (André Martinet, *Éléments de linguistique générale*, 1970).

10.2. Activité 2 :

1. En quoi consiste la fonction conative du langage et à quel facteur de la communication, selon Romain Jakobson, se rattache-t-elle ? Illustrez votre réponse par un exemple.

2. -Quelle est la fonction du langage dominante des phrases ci-dessous ?

3- Expliquez pour chaque fonction relevée à quel facteur de la communication, selon Jakobson, elle correspond.

1) *Je m'excuse d'interrompre cette réunion, mais je dois malheureusement partir.*

2) *... ça va ?*

3) *Je ne comprends pas pourquoi il y a un "s" à "conclus".*

4) *Il sera à Paris pour les vacances de Noël.*

5) *Dim : c'est mâle c'est bien !*

6) *Regarde ce que tu as fait !*

10.3. Activité 3 :

Appliquez les transformations possibles aux 2 phrases :

1. *La fille joue dans le jardin*

2. *La fille porte un chapeau rouge*

10.4. Activité 4 :

Répondez aux questions suivantes en vous référant au cours :

1. Qu'est-ce que le signe linguistique ?

2. Quels sont ses deux premières caractéristiques ? Donner un exemple.

3. Citer les concepts fondamentaux de la linguistique saussurienne ? (Dichotomies) Expliquez.

4. Expliquez la notion de « valeur » chez Ferdinand de Saussure

5. Comment peut-on décrire une langue ? Les composants ? Les niveaux ?

10.5. Activité 5

Répondez par vrai ou faux.

1. La linguistique historique s'occupe de la comparaison entre les langues.

2. La philologie tente de cerner certaines parentés et retrouver la langue- mère.

3. La linguistique est l'étude scientifique du langage.

4. La linguistique est une discipline prescriptive et normative.

5. Le linguiste porte un jugement de valeur sur les productions des locuteurs.

6. André Martinet est le fondateur du structuralisme en linguistique.

7. Une étude est dite scientifique lorsqu'elle se fonde sur l'observation.
8. la linguistique de Saussure est une Linguistique immanente.
9. La caractéristique de l'indice est l'intentionnalité de la communication.
10. Le signal a comme caractéristique la non-intentionnalité.

10.6. Activité 6

Considérez les phrases suivantes :

1. Cette	salle de classe	a	une porte et cinq fenêtres.
2. La	salle de classe	a	une porte et cinq fenêtres.
3. Cette	chambre	a	une porte et cinq fenêtres.
4. Cette	salle de classe	possède	une porte et cinq fenêtres.

-Notez les colonnes. On a remplacé un seul élément de la première phrase par un élément dans une autre phrase. L'axe des substitutions s'appelle **l'axe paradigmatique**. Cet axe fonctionne au niveau des sons, au niveau des mots, et même au niveau des phrases.

-Pensez aux phrases qu'on pourrait remplacer.

10.7. Activité 7

Cet exercice a pour objectif d'appliquer les principes de la théorie de l'énonciation d'Émile Benveniste, notamment la distinction entre l'énoncé et l'énonciation, ainsi que les notions de subjectivité, de temps et de situation de discours. Il s'agit

d'observer comment la présence du locuteur se manifeste dans le langage et comment elle structure le sens du message.

Texte A – Discours

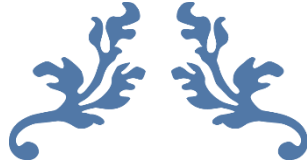
Je ne comprends pas comment on peut encore nier les effets du changement climatique. Chaque jour, je vois autour de moi les signes d'un dérèglement évident. Nous devons agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Texte B – Histoire

Le témoin déclara qu'il ne comprenait pas comment on pouvait encore nier les effets du changement climatique. Selon lui, les signes d'un dérèglement évident étaient visibles chaque jour, et il affirma qu'il fallait agir sans tarder.

1. Identifiez dans chaque texte les marques d'énonciation (pronoms personnels, temps verbaux, déictiques, modalisations).
2. Analysez la manière dont ces marques construisent la relation entre locuteur, destinataire et discours.
3. Comparez les deux textes : en quoi le second efface-t-il la subjectivité du locuteur ?
4. Expliquez la différence entre discours et histoire selon Benveniste et illustrez-la par des exemples tirés des textes.
5. Montrez comment les temps verbaux participent à la construction de la situation d'énonciation.

Deuxième Partie :
Introduction à la phonétique



Chapitre 1 :

Introduction à la Phonétique

1. Introduction

La phonétique constitue une branche essentielle de la linguistique, car elle s'intéresse aux sons produits par l'être humain dans le cadre du langage. Elle analyse comment ces sons sont articulés, transmis et perçus, indépendamment de leur rôle grammatical ou sémantique. L'étude phonétique permet de comprendre les mécanismes physiologiques et acoustiques de la parole, tout en offrant des outils précieux pour l'enseignement des langues, la correction de la prononciation et la recherche scientifique.

Ce chapitre explore les principaux aspects de la phonétique du français, en abordant un aperçu sur son évolution, ses branches fondamentales (articulatoire, acoustique et auditive), ses liens avec la phonologie, ainsi que les bases de la transcription phonétique à travers l'alphabet phonétique international (API). Il s'intéresse également aux organes de la parole, aux voyelles, semi-voyelles et consonnes du français, en proposant des exemples concrets et des activités pédagogiques pour consolider l'apprentissage.

2. Aperçu historique et évolution de la phonétique

La phonétique, en tant que discipline scientifique, trouve ses origines dans l'Antiquité. Les premiers travaux sur les sons du langage remontent aux grammairiens indiens, notamment Pāṇini au Ve siècle avant J.-C., qui avait déjà décrit avec précision les articulations des sons du sanskrit. Dans la tradition grecque,

Aristote et plus tard les stoïciens se sont également intéressés à la production des sons et à leur classification.

Cependant, la phonétique moderne émerge véritablement au XIXe siècle, avec le développement de la linguistique comparée et la volonté de décrire les sons de manière objective et universelle.

C'est au cours de cette période que Paul Passy fonde, en 1886, l'Association phonétique internationale (API), dans le but d'uniformiser la transcription des sons des langues du monde.

L'invention de l'alphabet phonétique international a marqué un tournant majeur dans l'histoire de la phonétique, permettant une représentation précise et cohérente des sons indépendamment de l'orthographe. Au XXe siècle, la phonétique devient une science interdisciplinaire, s'appuyant sur la physiologie, la physique acoustique et la psychologie cognitive. Les progrès technologiques, tels que l'enregistrement audio, le spectrogramme et les outils d'analyse numérique, ont permis une étude plus fine des sons.

Aujourd'hui, la phonétique expérimentale et la phonétique clinique constituent des domaines en pleine expansion, appliqués aussi bien à la linguistique, à la médecine (orthophonie, troubles de la parole) qu'aux technologies de la parole (synthèse et reconnaissance vocale).

3. Définition et branches de la phonétique

La phonétique est la science qui étudie les sons du langage humain, indépendamment de leur fonction dans le système

linguistique. Elle s'intéresse à la production, à la transmission et à la perception des sons (Dubois, 2002). Elle est complémentaire à la phonologie, qui analyse la fonction des sons dans une langue donnée.

La phonétique est une science linguistique qui se distingue de la phonologie en ce qu'elle s'intéresse à la production physique des sons plutôt qu'à leur fonction dans la langue. La phonétique se divise traditionnellement en trois branches complémentaires : la phonétique articulatoire, la phonétique acoustique et la phonétique auditive (Crystal, 2008).

3.1. Phonétique articulatoire

La phonétique articulatoire étudie comment les sons sont produits par les organes de la parole. Elle s'intéresse au rôle des poumons, des cordes vocales, de la langue, des lèvres, du palais, etc. Elle décrit les sons en termes de :

- Lieu d'articulation : où le son est produit (labial, dentaire, palatal, vélaire, etc.)
- Mode d'articulation : comment le son est produit (occlusif, fricatif, nasal, etc.)
- Voisement : si les cordes vocales vibrent ou non (son sonore ou sourd).

Elle est fondamentale pour l'enseignement de la prononciation et la description des sons dans les langues du monde.

3.2. Phonétique acoustique

La phonétique acoustique analyse les caractéristiques physiques des sons (ou ondes sonores). Elle s'appuie sur des outils scientifiques comme le spectrogramme et l'oscillogramme pour mesurer :

- La fréquence (aigu/grave)
- L'intensité (fort/faible)
- La durée (long/court)
- Le timbre (qualité du son).

Elle est utile dans la synthèse vocale, la reconnaissance automatique de la parole, et la correction phonétique assistée par ordinateur.

3.3. Phonétique auditive

La phonétique auditive s'intéresse à la manière dont les sons sont perçus par l'oreille humaine et interprétés par le cerveau. Elle inclut des études sur :

- La perception du timbre, de l'intensité et de la hauteur.
- La distinction entre sons proches.
- Les phénomènes de perception linguistique (catégorisation des sons, etc.).

Elle mobilise des connaissances issues de la « psycho-acoustique », de la « psychologie cognitive » et des « neurosciences ». Elle joue un rôle crucial dans les troubles de la parole, l'apprentissage des langues et la phonétique expérimentale.

La figure 6 illustre la relation triangulaire entre les trois branches de la phonétique. Chaque sommet représente une branche, et au centre se trouvent des exemples communs à plusieurs domaines.

Tableau 3 : Comparaison entre les trois branches principales de la phonétique

Branche	Objet d'étude	Méthodes	Applications
Articulatoire	Production des sons	Observation des organes de la parole	Prononciation, description linguistique
Acoustique	Propriétés physiques des sons	Analyse spectrale, outils numériques	Technologie vocale, phonétique expérimentale
Auditive	Perception des sons	Tests auditifs, expériences psycho-acoustiques	Orthophonie, acquisition du langage

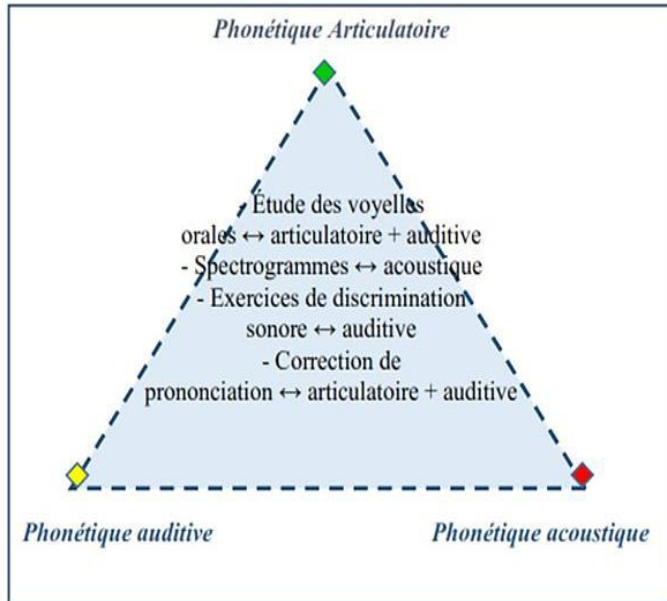


Fig.6. Schéma triangulaire des 3 branches de la phonétique

4. Phonétique/Phonologie

La phonétique et la phonologie appartiennent au domaine de la linguistique et sont deux sous-disciplines essentielles dans l'étude des sons de la parole. Mais chacune aborde cette question sous un angle différent (Rühl, 2000).

- La phonétique se concentre sur l'analyse physique des sons, qu'il s'agisse de leur production, de leur transmission ou de leur perception. Elle s'intéresse aux phones, qui sont les sons réels produits dans la parole. Elle étudie toutes les variations de ces sons, indépendamment de leur rôle dans une langue.

- La phonologie, en revanche, examine les phonèmes, qui sont les unités sonores distinctives dans une langue. Cette branche analyse comment les sons s'organisent dans un système

linguistique pour produire des significations et comment ces sons peuvent être contrastés pour différencier des mots.

Le tableau 4 permet de faire une synthèse sur les principales caractéristiques et les différences entre la phonétique et la phonologie.

Tableau 4. Comparaison des caractéristiques de la phonétique et de la phonologie

Phonétique	Phonologie
Unité d'étude : les phones (sons concrets)	Unité d'étude : les phonèmes (sons distinctifs)
Approche physique : étude des sons sous l'angle de leur production, transmission et perception	Approche fonctionnelle : étude des sons en tant qu'éléments distinctifs qui permettent de différencier les significations
S'intéresse à toutes les réalisations sonores, même si elles n'ont pas de signification	Se concentre sur les sons significatifs, c'est-à-dire ceux qui font la différence de sens dans une langue
Ne nécessite pas de connaître la langue étudiée	Nécessite une bonne connaissance de la langue pour identifier les phonèmes
Étude du signifiant : la forme sonore elle-même	Étude du signifiant en relation avec le signifié : la forme sonore et son lien avec le sens

Exemple : [p] vs [b]

Prenons l'exemple des sons [p] et [b] :

➤ Phonétique : Ce sont deux sons différents, l'un est sourd ([p]) et l'autre est sonore ([b]). Cette distinction est articuloacoustique.

➤ Phonologie : En français, ces deux sons sont des phonèmes distincts, car ils permettent de différencier des mots comme *paix* et *baie*. En d'autres langues, toutefois, la distinction [p] et [b] peut ne pas avoir de valeur phonologique.

La phonétique est cruciale pour l'enseignement de la prononciation correcte des sons dans une langue. La phonologie, quant à elle, est indispensable pour comprendre comment les sons contribuent au sens et comment une langue fonctionne en termes de système sonore.

5. L'alphabet phonétique international (API)

L'alphabet phonétique international (API) est un système de notation conçu pour transcrire les sons de toutes les langues du monde de manière univoque. Chaque symbole correspond à un seul son (ou phonème), ce qui permet une transcription précise, indépendamment de l'orthographe des mots dans chaque langue. Il est utilisé dans les dictionnaires, les manuels de langue, la linguistique, et l'enseignement de la prononciation.

5.1. Utilité de l'API

❖ Offrir une transcription standard des sons, compréhensible internationalement.

❖ Supprimer les ambiguïtés de l'orthographe conventionnelle (ex : « eau », « haut », « o » → [o]).

- ❖ Aider à l'apprentissage de la prononciation correcte dans une langue étrangère.
- ❖ Comparer les systèmes phonétiques de différentes langues.
- ❖ Utilisé en orthophonie, en phonologie et en linguistique descriptive.

5.2. Principes de fonctionnement

Le principe fondamental de l'API est : un son = un symbole. Chaque signe représente un son spécifique. Les sons sont classés selon plusieurs critères :

- *Voyelles* : classées selon l'aperture, le lieu d'articulation (antérieure/postérieure), et l'arrondissement.

- *Consonnes* : classées selon le mode et le lieu d'articulation, et le voisement.

- *Diacritiques* : ajoutés à certains symboles pour préciser la prononciation (ex : nasalisation, allongement).

- *Symboles suprasegmentaux* : indiquent l'intonation, l'accentuation ou la longueur.

Les tableaux 5 et 6 résument les voyelles et consonnes du français.

Tableau 5 : Tableau des voyelles orales du français

Hauteur / Position	Antérieure non arrondie	Antérieure arrondie	Postérieure arrondie	Centrale
Fermée	[i]	[y]	[u]	
Moyenne fermée	[e]	[ø]	[o]	[ə]
Moyenne ouverte	[ɛ]	[œ]	[ɔ]	
Ouverte	[a]			[ɑ]

Tableau 6 : Tableau des consonnes du français

Mode / Lieu	Bilabial	Alvéolaire	Palatal	Vélaire
Occlusive sourde	[p]	[t]	[c]	[k]
Occlusive sonore	[b]	[d]	[ʃ]	[g]
Nasale	[m]	[n]	[ɲ]	[ŋ]
Fricative sourde	[f]	[s]	[ʃ]	[x]
Fricative sonore	[v]	[z]	[ʒ]	[ʁ]

5.3. Utilisation dans les dictionnaires et manuels

L'API est présent dans de nombreux dictionnaires bilingues ou monolingues, notamment ceux destinés aux apprenants.

Chaque mot est suivi d'une transcription entre crochets.

Exemples :

- « Bonjour » → [bɔ̃ʒuʁ]

- « Fille » → [fij]

- « Chien » → [ʃjɛ̃]

Cela permet aux apprenants de prononcer correctement les mots, indépendamment de l'orthographe souvent trompeuse du français.

6. L'appareil phonatoire

L'appareil phonatoire humain est un ensemble d'organes qui interviennent dans la production des sons de la parole. Il comprend les organes respiratoires, les organes phonateurs, et les organes articulatoires. Chacun joue un rôle spécifique dans la production des sons linguistiques.

6.1. Les organes de la phonation

On peut diviser les organes de la parole en trois catégories principales :

1. Les organes respiratoires : les poumons, la trachée.
2. Les organes phonateurs : le larynx et les cordes vocales.
3. Les organes articulatoires : la cavité buccale (langue, dents, palais dur, palais mou ou voile du palais), la cavité nasale, les lèvres, la glotte.

6.2. Production des sons

La production des sons se fait en plusieurs étapes, mettant en jeu différents organes :

- L'air est expulsé des poumons vers la trachée.

- Il passe par le larynx, où les cordes vocales peuvent vibrer (voisement) ou non.

- Ensuite, le son est modulé par les organes articulatoires qui modifient la forme de la cavité buccale et nasale pour produire les sons caractéristiques du langage.

- Les mouvements de la langue, des lèvres et du voile du palais permettent de différencier les sons (consonnes, voyelles).

La figure 7 illustre l'appareil phonatoire dans sa partie supérieure.

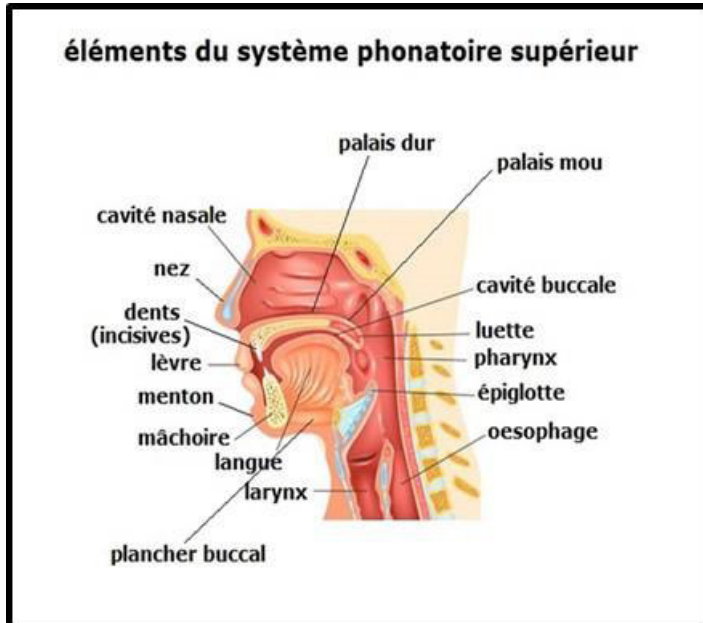


Fig.7. Appareil phonatoire supérieur

Le tableau 7 présente les organes de la parole et leurs fonctions.

Tableau 7. Organes de la parole et fonctions

Organe	Fonction dans la parole
Poumons	Fournissent le flux d'air nécessaire à la phonation
Larynx	Abrite les cordes vocales ; contrôle le voisement
Cordes vocales	Vibrent pour produire les sons sonores
Langue	Articule une grande variété de sons selon sa position
Dents	Point d'appui pour certains sons (ex : [t], [d])
Palais dur	Surface de contact pour la langue (sons palataux)
Voile du palais	Dirige l'air vers la bouche ou le nez (sons oraux/nasaux)
Lèvres	Participent à l'articulation des sons labiaux
Cavité nasale	Résonateur pour les sons nasaux

7. Les Voyelles et Semi-Voyelles du Français

7.1. Les Voyelles Orales

Les voyelles orales sont des sons qui sont produits par la bouche sans que l'air ne passe par les fosses nasales. Elles sont classées selon leur point d'articulation et leur mode d'articulation. Ce dernier détermine l'ouverture de la bouche, la position de la langue et l'arrondissement des lèvres.

7.1.1. Point d'Articulation

Le point d'articulation détermine où dans la bouche l'air est dirigé pendant la production des voyelles. Voici les différents points d'articulation utilisés en français pour les voyelles :

a) Voyelles antérieures : Ces voyelles sont produites lorsque la langue est placée vers l'avant de la cavité buccale. Cette position affecte la qualité du son.

Exemples :

- /i/ : comme dans *si* (produite avec la langue en position haute et avancée).
- /e/ : comme dans *été* (produite avec la langue plus ouverte que pour /i/).
- /ɛ/ : comme dans *mère* (produite avec la langue encore plus abaissée que pour /e/).
- /y/ : comme dans *lune* (produite avec les lèvres arrondies et la langue avancée).
- /ø/ : comme dans *peur* (produite avec la langue à l'avant et les lèvres arrondies).
- /œ/ : comme dans *sœur* (produite avec la langue avancée et les lèvres arrondies).

b) Voyelles postérieures : Ces voyelles sont produites lorsque la langue est placée plus près de l'arrière de la cavité buccale.

Exemples :

- /u/ : comme dans *fou* (produite avec la langue vers l'arrière et les lèvres arrondies).
- /o/ : comme dans *eau* (produite avec la langue légèrement plus abaissée que pour /u/).
- /ɔ/ : comme dans *porte* (produite avec la langue plus ouverte que pour /o/).
- /a/ : comme dans *chat* (produite avec la langue en position basse et centrale).

7.1.2. Mode d'Articulation

Le mode d'articulation détermine la configuration de la cavité buccale et de la langue pour produire chaque voyelle. Ce critère inclut l'ouverture de la bouche et la forme des lèvres (arrondies ou non).

a) Voyelles fermées : L'ouverture de la bouche est réduite, ce qui rend le passage de l'air plus étroit.

Exemples :

/i/ : comme dans *si*.

/u/ : comme dans *fou*.

b) Voyelles ouvertes : L'ouverture de la bouche est plus grande, permettant au son d'être plus ouvert.

Exemples :

/ɛ/ : comme dans *mère*.

/a/ : comme dans *chat*.

c) Arrondissement des lèvres : Certaines voyelles nécessitent que les lèvres soient arrondies pour produire le son.

Exemples :

/y/ : comme dans *lune* (les lèvres sont arrondies).

/o/ : comme dans *eau* (les lèvres sont également arrondies).

7.1.3. Critères de distinction des voyelles orales :

1. **Aperture** : Les voyelles peuvent être **fermées** (comme /i/ et /u/) ou **ouvertes** (comme /ɛ/ et /ɔ/), selon la distance entre la langue et le palais.
2. **Arrondissement** : Certaines voyelles, comme /y/ et /o/, sont **arrondies**, ce qui signifie que les lèvres sont formées en cercle, tandis que d'autres voyelles ne le sont pas.
3. **Position de la langue** : Les voyelles sont également classées en **antérieures** (produites avec la langue vers l'avant, comme /i/ et /e/) et **postérieures** (produites avec la langue vers l'arrière, comme /u/ et /o/).

7.2. Les Voyelles Nasales

Les **voyelles nasales** sont produites lorsque l'air passe par les fosses nasales en plus de la bouche. Cela se produit parce que la voile du palais est abaissée, permettant à l'air de s'échapper par le nez tout en étant modifié par la bouche.

7.2.1. Point d'Articulation

Les voyelles nasales peuvent également être classées selon leur point d'articulation, c'est-à-dire la position de la langue pendant leur production.

1. **Voyelles nasales antérieures** : La langue est placée vers l'avant de la cavité buccale, ce qui affecte la résonance du son dans la cavité nasale.

Exemples :

/ẽ/ : comme dans *pain*.

/œ/ : comme dans *un*.

2. **Voyelles nasales postérieures** : La langue est placée vers l'arrière de la bouche, créant un son plus résonnant dans la cavité nasale.

Exemples :

/ã/ : comme dans *sans*.

/õ/ : comme dans *nom*.

7.2.2. Mode d'Articulation

Les voyelles nasales sont produites par un passage d'air simultané à la fois par la bouche et par le nez. Le **voile du palais** (ou uvule) doit se baisser, permettant à l'air de s'échapper par le nez.

1. **Voyelles nasales ouvertes** : Ces voyelles ont une ouverture assez large de la bouche, permettant à l'air de s'échapper aussi bien par la bouche que par le nez.

Exemples :

/ã/ : comme dans *sans*.

/ẽ/ : comme dans *pain*.

2. **Voyelles nasales fermées** : Ces voyelles nécessitent un passage plus restreint de l'air à travers la cavité buccale.

Exemples :

/õ/ : comme dans *un*.

/õ/ : comme dans *nom*.

7.3. Les Semi-Voyelles (Glides)

Les **semi-voyelles** sont des sons qui se comportent comme des voyelles, mais qui diffèrent par leur durée et leur fonction dans la structure syllabique. Elles sont appelées aussi **glides** (glissements), car elles ne sont jamais accentuées et sont en quelque sorte des transitions entre deux voyelles.

7.3.1. Caractéristiques des semi-voyelles

- **Voyelles inaccentuées** : Les semi-voyelles ne sont jamais accentuées et ne portent pas le stress dans une syllabe. Elles sont toujours utilisées en combinaison avec une voyelle pleine.
- **Durée** : Les semi-voyelles sont généralement plus **courtes** que les voyelles pleines et sont produites plus rapidement.
- **Fonction syllabique** : Contrairement aux voyelles pleines qui peuvent constituer une syllabe à part entière, les semi-voyelles ne forment pas de syllabe seule.

7.3.2. Les principaux sons semi-voyelles

1. /j/ comme dans *fil*le :

✓ **Caractéristiques** : Cette semi-voyelle est une variation de la voyelle [i] mais est beaucoup plus rapide et moins accentuée.

✓ **Fonction** : Elle fonctionne comme une transition entre deux voyelles.

2. /ɥ/ comme dans *lui* :

✓ **Caractéristiques** : Similaire à [y], mais utilisée comme semi-voyelle dans des combinaisons telles que dans *lui*.

✓ **Fonction** : Produit par un mouvement spécifique des lèvres et de la langue.

3. /w/ comme dans *oui* :

✓ **Caractéristiques** : Semblable à [u], mais prononcée plus brièvement et en liaison avec une voyelle.

7.3.3. Différences entre voyelles pleines et semi-voyelles

- **Durée** : Les voyelles pleines sont plus longues et peuvent être accentuées, tandis que les semi-voyelles sont plus rapides et inaccentuées.

- **Fonction syllabique** : Une voyelle pleine peut constituer une syllabe entière, tandis qu'une semi-voyelle ne peut jamais constituer une syllabe seule et est toujours accompagnée d'une voyelle pleine.

7.4. Les Règles Phonétiques des Semi-Voyelles

7.4.1. Position dans la Syllabe

Les semi-voyelles n'apparaissent jamais seules dans une syllabe ; elles agissent toujours en **transition** entre deux voyelles. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas être le cœur d'une syllabe (comme les voyelles pleines), mais plutôt qu'elles aident à lier des voyelles entre elles. Elles se trouvent toujours dans des **diphthongues** ou des **triphthongues**.

- **Exemple de diphtongue** : *fil*le /fij/
- **Exemple de triphthongue** : mou*ill*er /mujje/

7.4.2. Durée Plus Courte que les Voyelles

Une des caractéristiques essentielles des semi-voyelles est qu'elles sont plus courtes en durée que les voyelles classiques. Les voyelles, en comparaison, ont une durée plus longue et occupent souvent toute une syllabe.

Exemple : Le son [j] dans *fil*le est produit rapidement en transition avant la voyelle [i].

7.4.3. Articulation des Semi-Voyelles

Les semi-voyelles sont articulées de manière très similaire à certaines voyelles, mais elles ont une **fonction syllabique** qui est différente de celle des voyelles pleines. Leur articulation dépend de la position de la langue et de la forme des lèvres.

/j/ : Elle se produit en position **palatale** (près du palais dur), et les lèvres ne sont pas arrondies.

Exemple : *fil*le [fij].

/w/ : Elle est produite en position **labiale** (près des lèvres) et peut être considérée comme une **semi-voyelle labiale**.

Exemple : *oui* [wi].

/ɥ/ : Elle est produite par une combinaison de **consonne palatale** et **labiale**, en arrondissant légèrement les lèvres.

Exemple : *lui* [lɥi].

8. Transcription phonétique

En phonétique, les semi-voyelles sont généralement transcrites à l'aide des symboles /j/, /w/ et /ɥ/. Ces symboles sont utilisés pour représenter les sons de transition entre les voyelles dans les mots.

Exemples de transcription phonétique :

-fille : /fij/

-oui : /wi/

-lui : /lɥi/

8.1. Semi-Voyelles et Formation de Syllabes

Les semi-voyelles ne peuvent pas constituer une syllabe indépendante. Elles apparaissent toujours en combinaison avec une voyelle pour former une syllabe complexe, ou dans des groupes de voyelles.

Exemple :

fille /fij/ → La semi-voyelle [j] est une transition entre la consonne [f] et la voyelle [i].

8.2. Influence des Semi-Voyelles sur les Voyelles

Les semi-voyelles peuvent influencer la prononciation des voyelles qui les suivent ou les précèdent. Par exemple, dans des

cas comme *lui* (/lɥi/), la semi-voyelle [ɥ] modifie légèrement le son de la voyelle [i] qui suit. Cela peut également affecter l'accentuation, en particulier dans les mots à diphtongue.

8.3. Semi-Voyelles et Dissimilation

Une règle intéressante concerne les **dissimilarités** entre deux sons voisins dans les mots. Parfois, une semi-voyelle « s'absorbe ou fusionne » avec la voyelle principale, en particulier dans des formes contractées ou dans les variations dialectales.

Exemple :

au [o] dans le parler plus rapide devient parfois [w] dans des expressions informelles.

8.4 Quelques Cas Spécifiques de Semi-Voyelles en Français

a) La Semi-Voyelle /j/

- **Description** : Le son /j/ est une semi-voyelle qui ressemble à une voyelle fermée antérieure. Il est produit avec la langue qui se rapproche du palais dur, sans que l'air ne soit obstrué.
- **Règles** : Elle se rencontre principalement dans des **diphthongues** comme *filles* /fij/, *mieux* /mjø/ et **triphthongues** comme *mouiller* /mujje/.

b) La Semi-Voyelle /w/

- **Description** : Le son /w/ est une semi-voyelle qui ressemble à une voyelle fermée postérieure. Il est produit avec les lèvres arrondies, et la langue est située vers l'arrière de la cavité buccale.

- **Règles** : Elle se rencontre principalement dans des **diphthongues** comme *oui* /wi/ et *moulin* /mulɛ̃/.

c) La Semi-Voyelle /ɥ/

- **Description** : Le son /ɥ/ est une semi-voyelle labio-palatale, produite avec les lèvres arrondies et la langue placée près du palais dur.
- **Règles** : Elle se rencontre principalement dans des **diphthongues** comme *lui* /lɥi/ et *nuit* /nɥi/.

Le tableau 8 récapitule toutes ces données concernant les semi-voyelles.

Tableau 8. Tableau Récapitulatif des Semi-Voyelles

Semi-Voyelle	Exemples	Point d'Articulation	Mode d'Articulation	Arrondissement des Lèvres
/j/	<i>fil</i> <i>le</i>	Palatale	Glissante (rapide)	Non arrondie
/w/	<i>oui</i>	Labiale	Glissante (rapide)	Arrondie
/ɥ/	<i>lui</i>	Labio-palatale	Glissante (rapide)	Arrondie

9. Classification des consonnes du français

9.1. Définition d'une consonne

En phonétique articulatoire, une consonne est un son produit par une obstruction plus ou moins complète du passage de l'air dans le conduit vocal. Contrairement aux voyelles, les consonnes nécessitent un contact ou un rapprochement entre des organes articulatoires (lèvres, langue, dents, palais, etc.), ce qui perturbe ou bloque momentanément le flux d'air.

La réalisation des consonnes dépend de trois paramètres principaux : le mode et le lieu d'articulation ainsi que le voisement.

9.2. Le mode d'articulation

Le mode d'articulation décrit la manière dont l'air est modifié ou interrompu dans la bouche au moment de la production du son.

a)Occlusives

L'air est complètement bloqué, puis relâché d'un coup, provoquant une « explosion ».

Exemples :

- [p] papa (bilabiale, sourde)
- [b] bébé (bilabiale, voisée)
- [t] tout (dentale, sourde)
- [d] dos (dentale, voisée)
- [k] quoi (vélaire, sourde)
- [g] gars (vélaire, voisée)

b) Fricatives

L'air passe à travers un rétrécissement, provoquant un frottement audible.

Exemples :

- [f] feu (labio-dentale, sourde)
- [v] veau (labio-dentale, voisée)
- [s] sac (alvéolaire, sourde)
- [z] zéro (alvéolaire, voisée)
- [ʃ] chat (palatale, sourde)
- [ʒ] jour (palatale, voisée)

c) Nasales

Le voile du palais est abaissé, laissant l'air passer par le nez.

Exemples :

- [m] maman (bilabiale, voisée)
- [n] non (dentale, voisée)
- [ɲ] montagne (palatale, voisée)
- [ŋ] parking (vélaire, voisée – généralement dans les mots d'origine étrangère)

d) Latérales

L'air passe sur les côtés de la langue.

Exemple :

- [l] lait (dentale, voisée)

e) Vibrantes

L'air fait vibrer un articulatoire, souvent l'uvule dans le français standard.

Exemple : [ʁ] rue (uvulaire, voisée)

9.3. Le lieu d'articulation

Le lieu d'articulation indique où se fait le contact entre les organes dans la cavité buccale.

<i>Lieu</i>	<i>Description</i>	<i>Exemples</i>
<i>Bilabiales</i>	Les deux lèvres se ferment ou se rapprochent	[p], [b], [m]
<i>Labio-dentales</i>	La lèvre inférieure touche les dents supérieures	[f], [v]
<i>Dentales</i>	La langue touche les dents supérieures	[t], [d], [n], [l]
<i>Alvéolaires</i>	La langue touche les alvéoles (zone derrière les dents)	[s], [z]
<i>Palatales</i>	La langue touche le palais dur	[ʃ], [ʒ], [ɲ]
<i>Vélaires</i>	L'arrière de la langue touche le voile du palais	[k], [g], [ŋ]
<i>Uvulaires</i>	L'uvule vibre sous la pression de l'air expiré	[ʁ]

9.4. Le voisement

Le voisement dépend de la vibration (ou non) des cordes vocales pendant l'émission de la consonne.

- **Consonnes voisées** : les cordes vocales vibrent.

Exemples : [b], [d], [g], [v], [z], [ʒ], [m], [n], [l], [ʁ], etc.

• **Consonnes non voisées (ou sourdes)** : les cordes vocales ne vibrent pas.

Exemples : [p], [t], [k], [f], [s], [ʃ], etc.

Astuce pédagogique : Pour sentir la différence, placez votre main sur votre gorge et prononcez [s] puis [z] : vous sentirez des vibrations pour [z], mais pas pour [s].

10. Sons spécifiques et difficultés fréquentes

En français, certains sons consonantiques posent des difficultés spécifiques pour les apprenants, notamment en raison de leur rareté, de leur absence dans d'autres langues, ou de leur graphie ambiguë. Nous allons citer les cas les plus fréquents.

10.1. Le /ʁ/ grasseyé (uvulaire) vs /r/ roulé

Le /ʁ/ est le R standard du français, produit par une vibration de la luette (uvule). Il est souvent difficile à maîtriser pour les locuteurs de langues où le R est roulé (comme en espagnol, en italien ou en arabe), car ces derniers ont tendance à remplacer le /ʁ/ français par un /r/ apical (vibration de la langue contre les alvéoles).

10.2. Les sons palataux : /ʃ/, /ʒ/, /j/

Ces sons sont souvent mal perçus ou confondus par les apprenants. Ils exigent un placement précis de la langue contre le palais dur :

- /ʃ/ : comme dans 'chat' – fricative sourde

- /ʒ/ : comme dans 'jamais' – fricative voisée
- /ɲ/ : comme dans 'montagne' – nasale palatale voisée

Ces sons sont parfois remplacés par des combinaisons erronées comme /s/, /z/, ou /nj/.

10.3. Le son /ŋ/ d'origine étrangère

Le son /ŋ/, comme dans 'camping' ou 'parking', n'est pas d'origine française. Il apparaît surtout dans les emprunts à l'anglais. Les francophones le remplacent parfois par [n] ou [ɲ], et certains apprenants ne perçoivent pas la différence entre /ŋ/ et /n/.

10.4. Consonnes finales muettes

En français, de nombreuses consonnes finales sont écrites mais non prononcées à l'oral, ce qui constitue une difficulté importante pour les apprenants. Par exemple :

- 'froid' → [fʁwa] (le 'd' est muet)
- 'grand' → [gʁɑ̃] (le 'd' est muet)
- 'ils parlent' → [il paʁl] (le 'ent' est muet)

Cette caractéristique demande un apprentissage explicite des règles de lecture et une attention particulière aux liaisons, qui peuvent réactiver certaines consonnes.

Exemple : 'grand homme' → [gʁɑ̃.t_om].

11. Les principales difficultés phonétiques du français pour les apprenants non natifs

L'apprentissage du français langue étrangère présente de nombreux défis sur le plan phonétique. Les apprenants, selon leur langue maternelle, rencontrent des difficultés spécifiques liées à la perception, la production et la distinction des sons du français. Ces difficultés proviennent souvent des différences entre les systèmes phonétiques des langues, mais aussi d'habitudes articulatoires propres à chaque groupe linguistique. Cette section présente les principales difficultés rencontrées par les apprenants non natifs, ainsi que quelques pistes pédagogiques pour y remédier.

11.1. Les sons absents ou rares dans d'autres langues

Le français comporte plusieurs sons qui n'existent pas dans d'autres langues, rendant leur apprentissage difficile. C'est le cas, par exemple, du son [y] (comme dans « tu »), absent dans l'anglais ou l'arabe, qui tend à être remplacé par [u] (comme dans « tout »). Les voyelles nasales (/ɑ̃/, /ɛ̃/, /ɔ̃/, /œ̃/) représentent également un défi majeur, puisqu'elles nécessitent une coordination particulière entre la cavité buccale et nasale. Les apprenants dont la langue maternelle ne comporte pas de nasalisation ont souvent tendance à les dénasaliser.

De plus, la distinction entre certaines voyelles proches, comme /e/ et /ɛ/, ou /o/ et /ɔ/, pose problème, notamment chez les locuteurs de langues qui ne distinguent pas ces oppositions vocaliques.

11.2. Difficultés liées aux consonnes françaises

Sur le plan consonantique, le son [ʁ], typiquement français, est souvent perçu comme complexe à produire. Il s'agit d'une fricative uvulaire voisée, différente du [r] roulé apical des langues comme l'espagnol ou l'arabe. Les apprenants remplacent fréquemment [ʁ] par [r] ou par une voyelle d'appui. Les sons palataux [ʃ], [ʒ] et [ɲ] posent également des problèmes de perception et d'articulation. Les anglophones, par exemple, ont tendance à prononcer [ʃ] de façon trop postérieure, tandis que les arabophones confondent souvent [ʒ] et [z].

Enfin, le phénomène des consonnes finales muettes est une autre difficulté : de nombreux apprenants prononcent les consonnes écrites (ex. « grand » → [gʁãd]) faute de maîtriser les règles de liaison et d'élision. Cette caractéristique demande un entraînement auditif spécifique.

11.3. Influence de la langue maternelle

La langue maternelle influence fortement la manière dont un apprenant perçoit et produit les sons du français. Chaque système phonologique possède ses propres contrastes et catégories sonores, ce qui conduit à des interférences.

Par exemple, les hispanophones ne perçoivent pas toujours la différence entre /b/ et /v/, car elle n'est pas pertinente dans leur langue. Les sinophones, de leur côté, rencontrent des difficultés avec les consonnes finales et la prosodie française, tandis que les

arabophones tendent à omettre certaines voyelles instables ou à substituer /p/ par /b/, puisque le /p/ n'existe pas en arabe standard.

Ces phénomènes sont connus sous le nom de « transfert phonétique » ou « interférence linguistique ». Ils sont au cœur de la correction phonétique et doivent être traités par un travail ciblé sur la perception auditive et l'articulation.

11.4. Approches pédagogiques pour surmonter ces difficultés

Pour corriger les difficultés phonétiques, plusieurs approches pédagogiques sont recommandées :

- L'approche verbo-tonale : elle repose sur l'écoute et la perception globale des sons. L'enseignant aide l'apprenant à corriger sa prononciation en utilisant des gestes, des variations de rythme et d'intonation.

- L'approche articulatoire : elle vise à expliquer la position des organes de la parole et à entraîner la motricité articulatoire.

- L'écoute guidée : à l'aide d'enregistrements, les apprenants repèrent les différences entre les sons du français et ceux de leur langue.

- Les activités ludiques : jeux de paires minimales, virelangues, et exercices de discrimination sonore renforcent la conscience phonologique.

L'enseignant doit adapter ses stratégies aux besoins spécifiques de chaque groupe linguistique, en tenant compte des interférences propres à leur langue maternelle.

Les difficultés phonétiques rencontrées par les apprenants non natifs sont étroitement liées aux différences entre les systèmes sonores. Une approche pédagogique fondée sur la perception, la pratique articulatoire et l'écoute consciente permet d'améliorer progressivement la prononciation et la compréhension orale.

12. Conclusion

L'étude de la phonétique offre une compréhension approfondie de la structure sonore du langage. Elle permet d'analyser les sons non seulement dans leur dimension physique, à travers la production, la transmission et la perception, mais aussi dans leur valeur linguistique, en lien étroit avec la phonologie. Elle permet de mieux saisir la diversité et la complexité de la parole humaine.

L'étude des sons du français révèle la complexité et la richesse du système vocalique et consonantique, tout en mettant en lumière les subtilités de l'articulation, du voisement et des phénomènes de nasalisation ou de liaison.

Au-delà de sa portée descriptive, la phonétique joue un rôle central dans l'enseignement et l'apprentissage du français. Elle aide à surmonter les difficultés de prononciation, favorise une meilleure perception auditive et développe une conscience linguistique fine.

L'enseignant de langue, en intégrant les outils phonétiques dans sa pratique pédagogique, permet à l'apprenant d'acquérir une prononciation plus claire, naturelle et intelligible.

Ainsi, la phonétique ne se limite pas à une étude technique des sons : elle s'inscrit dans une approche globale du langage, à la croisée de la linguistique, de la physiologie, de la psychologie et de la pédagogie. Elle constitue un pont entre la théorie et la pratique, entre la connaissance du système sonore et la maîtrise vivante de la parole.

13. Activités pédagogiques

Les objectifs pédagogiques de ces activités sont :

- 1) Identifier les organes de l'appareil phonatoire.
- 2) Visualiser et reproduire les mouvements articulatoires.
- 3) Associer les sons à leurs symboles phonétiques.
- 4) Débuter la transcription phonétique de mots simples.

Les activités pédagogiques proposées ci-dessous ont pour but de renforcer la reconnaissance, la production et la distinction des différentes consonnes du français. Elles s'appuient sur des approches variées : lecture, oral, écoute et ludique.

13.1. Activité 1 : Lecture de mots selon les catégories de consonnes

a) Les apprenants lisent à voix haute des listes de mots regroupés par types de consonnes (occlusives, nasales, fricatives, etc.). Cela permet de travailler la conscience articulatoire et la prononciation ciblée.

Exemples :

- Occlusives : papa, table, cadeau
- Fricatives : savon, facile, juge
- Nasales : maman, non, montagne

b) Répétition en miroir et enregistrements

Les apprenants répètent des mots ou des phrases en s'observant dans un miroir pour visualiser leurs mouvements articulatoires. Ils peuvent aussi s'enregistrer pour comparer leur prononciation avec un modèle natif.

c) Virelangues ciblés pour chaque type de consonne

Les virelangues sont des phrases difficiles à articuler rapidement. Utilisés de manière ciblée, ils permettent de travailler la précision articulatoire de certains sons.

Exemples :

- Pour les fricatives : « Ces six saucissons secs sont si savoureux ».
- Pour les nasales : « Un bon barbu met bas dix bambins ».
- Pour le [ʁ] : « Trois très grands trains rouges roulent rapidement ».

13.2. Activité 2 : Exercices de discrimination auditive

L'enseignant prononce deux sons proches (ex. : [s] vs [ʃ]) ou deux mots (ex. : 'sac' vs 'chaque'), et les apprenants doivent identifier le son entendu ou choisir le mot correct parmi deux options. Cette activité favorise la finesse de perception phonétique.

Variante : proposer des exercices à choix multiples à partir d'enregistrements audio.

13.3. Activité 3 : Compléter un schéma muet de l'appareil phonatoire

But : Vérifier la compréhension de l'anatomie de l'appareil phonatoire.

Cette activité permet aux apprenants de se familiariser avec les organes responsables de la production des sons.

Matériel : Schéma muet (coupe sagittale de la tête) imprimé.

Consigne : Les apprenants doivent écrire le nom des organes (poumons, larynx, langue, voile du palais, etc.) au bon endroit sur le schéma.

Variante : Proposer des étiquettes à découper et coller.

13.4. Activité 4 : Observer et nommer les mouvements articulatoires avec un miroir

But : Prendre conscience de l'articulation des sons.

Matériel : Miroirs individuels, fiche avec une série de sons à produire (/p/, /t/, /k/, /i/, /u/, etc.).

Consigne : Les élèves prononcent les sons et observent les mouvements de leurs lèvres, de leur langue, et du voile du palais. Ils notent les différences.

Exemple d'observation :

- Pour /p/, les lèvres se ferment.
- Pour /t/, la langue touche les alvéoles.

13.5. Activité 5 : Jeu de cartes API ↔ sons

But : Mémoriser les symboles de l'alphabet phonétique international (API).

Matériel : Cartes doubles : une avec un symbole API, une avec un mot exemple ou le son correspondant.

Consigne : Associer les cartes entre elles (ex. [ʃ] ↔ *chat*).

Variante : Memory, jeu de loto ou domino phonétique.

13.6. Activité 6 : discrimination des sons proches

Objectif : Développer la perception auditive et la précision articuloire des apprenants en distinguant des sons proches.

Matériel : Enregistrements de paires minimales (ex. : 'peur' / 'beur', 'sac' / 'chaque', 'cou' / 'coup').

Consigne : L'enseignant diffuse deux mots ; les apprenants doivent identifier s'ils sont identiques ou différents, et préciser quel son varie entre les deux.

On peut ensuite leur demander de reproduire les deux sons à voix haute, en insistant sur le point d'articulation et le voisement.

Variante : Pour un travail plus ludique, organiser un jeu de 'bataille phonétique' : chaque élève reçoit une carte avec un mot, et doit trouver un camarade dont le mot forme une paire minimale avec le sien. Cette activité favorise à la fois la concentration auditive, la conscience phonologique et la précision articuloire.



Chapitre 2 :

Structure Syllabique du Français

1. Introduction

La syllabe constitue une unité fondamentale de la structure phonologique du français. Elle représente à la fois une entité rythmique et phonétique essentielle dans l'organisation des sons du langage. Son étude permet de comprendre la dynamique interne des mots, la distribution des sons, ainsi que la prosodie caractéristique de la langue française. Analyser la structure syllabique revient à examiner la manière dont les sons s'articulent pour former des unités cohérentes, perceptibles et prononçables, en lien étroit avec les phénomènes de rythme et d'accentuation.

Ce chapitre propose une analyse détaillée de la structure syllabique du français en présentant les principes de base du découpage syllabique, les différentes configurations possibles (ouvertes, fermées, simples, complexes), ainsi que les phénomènes prosodiques qui en découlent. L'étude aborde également des aspects essentiels tels que l'allongement syllabique, l'accentuation, la liaison, l'enchaînement et le traitement du « e caduc ».

L'objectif est de mettre en évidence les mécanismes phonétiques et rythmiques qui contribuent à la musicalité et à la clarté du français oral, tout en soulignant leur importance dans la perception, la compréhension et l'enseignement de la langue.

2. Découpage syllabique

Le découpage syllabique est une opération phonétique consistant à segmenter un mot ou une suite de mots en syllabes, c'est-à-dire en unités sonores rythmiques. En français, la syllabe

est une composante essentielle de la prosodie, et sa structure repose sur des règles précises liées à l'oral.

2.1 Règles générales de la syllabe en français

La syllabe en français repose généralement sur une **structure tripartite** :

- 1) **Une attaque** (facultative) : consonnes qui précèdent le noyau.
- 2) **Un noyau vocalique** (obligatoire) : voyelle ou groupe vocalique, centre de la syllabe.
- 3) **Une coda** (facultative) : consonnes qui suivent le noyau.

Formule : Syllabe = Attaque + Noyau + Coda

Exemples :

- /pa/ : attaque = [p], noyau = [a] → structure CV
- /sak/ : attaque = [s], noyau = [a], coda = [k] → structure CVC
- /a/ : noyau seul → structure V

2.2. Structures syllabiques fréquentes en français

En français, les syllabes tendent à être simples. Les structures les plus courantes sont les suivantes :

- **V** : eau → [o]
- **CV** : papa → [pa.pa]
- **CVC** : sac → [sak]
- **CCV** : froid → [fʁwa]
- **CCVC** : blanc → [blã]
- **CVCC** : texte → [tekst]

Remarques :

- 1) Le français favorise les syllabes ouvertes (terminées par une voyelle), surtout en position finale.
- 2) Les groupes de consonnes en coda sont moins fréquents qu'en anglais ou en allemand.
- 3) La complexité augmente avec la présence de consonnes combinées en attaque (ex. [bl], [tr]).

2.3. Syllabation à l'oral vs à l'écrit

La syllabation en français se fait à l'oral, sur la base phonétique, et non en fonction de l'orthographe.

a) À l'oral :

- On découpe selon la **prononciation réelle**.
- Les lettres muettes ne comptent pas dans les syllabes.
- Les liaisons et élisions modifient la structure syllabique.

Exemples :

- **table** → [ta.bl] (et non *tab-le*)
- **automne** → [o.tɔ̃n] (et non *au-tomme*)
- **ils aiment** → [il.zɛ̃m] (liaison audible)

b) À l'écrit :

- Le découpage peut induire en erreur.
- La syllabe écrite peut contenir des lettres muettes ou suivre des règles orthographiques, mais celles-ci ne reflètent pas la réalité phonétique.

2.4. Syllabe ouverte /syllabe fermée

En français, les syllabes peuvent être classées en deux catégories : les syllabes ouvertes et les syllabes fermées.

➤ Une **syllabe ouverte** se termine par une « voyelle prononcée », c'est-à-dire qu'elle se termine par un son vocalique. Par exemple, dans les mots *ma*, *li* ou *bébé*, les syllabes se terminent par une voyelle, ce qui en fait des syllabes ouvertes.

➤ À l'inverse, une **syllabe fermée** se termine par « une consonne prononcée » ou un son consonantique.

C'est le cas dans les mots *part*, *porte* ou *centre*, où chaque syllabe se termine par une consonne ou un son nasal.

Ainsi, la différence principale entre une syllabe ouverte et une syllabe fermée réside dans le son final de la syllabe :

-voyelle pour la syllabe ouverte,

-consonne pour la syllabe fermée.

Tableau 9. Syllabes ouvertes
(se terminent par une voyelle prononcée)

Mot	Syllabes découpées	Transcription phonétique	Type des syllabes
papa	pa - pa	[pa.pa]	ouverte / ouverte
vélo	vé - lo	[ve.lo]	ouverte / ouverte
ami	a - mi	[a.mi]	ouverte / ouverte
saluer	sa - lu - er	[sa.ly.e]	ouverte / ouverte / ouverte
donné	do - né	[dɔ.ne]	ouverte / ouverte

Tableau10. Syllabes fermées (se terminent par une consonne prononcée ou un son nasal/consonantique).

Mot	Syllabes découpées	Transcription phonétique	Type des syllabes
porte	porte	[pɔʁt]	fermée (1 syllabe)
centre	cen - tre	[sɑ̃tʁ]	fermée / fermée
marcher	mar - cher	[maʁ.ʃe]	fermée / ouverte
tranquille	tran - quille	[tʁɑ̃.kil]	fermée / fermée
monter	mon - ter	[mɔ̃.te]	fermée / ouverte

Remarque : Les sons nasaux comme [ɑ̃], [ɔ̃], [ɛ̃] comptent comme consonnes à la fin d'une syllabe → donc syllabe fermée.

3. Exemples de découpage syllabique

En français, le découpage syllabique consiste à séparer un mot en syllabes, c'est-à-dire en unités de sons prononcés d'un seul souffle. Chaque syllabe contient au moins une voyelle.

Le découpage se fait généralement entre deux consonnes ou entre une voyelle et une consonne, selon la structure du mot (Tab.11).

Tableau 11. Tableau de découpage syllabique avec exemples

Mot	Découpage syllabique	Transcription phonétique	Types de syllabes
vélo	vé - lo	[ve.lo]	ouverte / ouverte
animal	a - ni - mal	[a.ni.mal]	ouverte / ouverte / fermée
porte	porte	[pɔʁt]	fermée (1 syllabe)
maison	mai - son	[mɛ.zɔ̃]	ouverte / fermée
ordinateur	or - di - na - teur	[ɔʁ.di.na.tœʁ]	fermée / ouverte / ouverte / fermée
chocolat	cho - co - lat	[ʃo.ko.la]	ouverte / ouverte / ouverte
bibliothèque	bi - blio - thè - que	[bi.bljo.tɛk]	ouverte / fermée / fermée / fermée
tranquille	tran - quille	[tʁɑ̃.kil]	fermée / fermée
saluer	sa - lu - er	[sa.ly.e]	ouverte / ouverte / ouverte
marcher	mar - cher	[maʁ.ʃe]	fermée / ouverte

Par exemple, le mot "**animal**" se découpe en **a-ni-mal**, avec trois syllabes : les deux premières sont ouvertes (elles se terminent par une voyelle) et la dernière est fermée (elle se termine par une consonne).

Le mot "**ordinateur**" se découpe en **or-di-na-teur**, comportant quatre syllabes dont certaines sont fermées (comme "or" et "teur").

De même, "**vélo**" se découpe en **vé-lo**, deux syllabes ouvertes, tandis que "**centre**" se découpe en **cen-tre**, deux syllabes fermées.

Ce découpage est utile pour apprendre à lire, écrire ou prononcer correctement les mots en français.

3.1. Découpage des phrases simples

Le découpage syllabique permet de mieux comprendre la prononciation des mots dans une phrase. Prenons quelques exemples.

❖ Dans la phrase "**Le chat dort**", on compte trois syllabes : **Le / chat / dort**. Le mot "Le" est une syllabe ouverte, tandis que "chat" et "dort" sont des syllabes fermées.

❖ Dans la phrase "**La maman arrive**", on découpe ainsi : **La / ma / man / a / rri / ve**, soit six syllabes. "La", "ma", "a", "rri" sont ouvertes, et "man", "ve" sont fermées.

❖ Pour la phrase "**Il fait beau**", on obtient **Il / fait / beau** : "Il" et "fait" sont fermées, "beau" est ouverte.

❖ Dans "**Papa lit un livre**", on a **Pa / pa / lit / un / li / vre** : les syllabes "pa", "pa", "li", "li" sont ouvertes, tandis que "un" et "vre" sont fermées.

❖ Enfin, dans la phrase "**Le soleil brille**", le découpage donne **Le / so / leil / bri / lle**. On y retrouve un mélange de syllabes ouvertes comme "Le", "so" et "bri", et de syllabes fermées comme "leil".

Ces découpages aident à mieux articuler, lire et écrire les mots dans une phrase.

3.2. Découpage des phrases complexes

Le découpage syllabique dans les phrases complexes suit les mêmes règles que pour les phrases simples, mais il peut être un peu plus long et demander plus d'attention à cause du nombre plus important de mots et de syllabes.

❖ Par exemple, dans la phrase « **La petite fille court rapidement dans le jardin** », le découpage syllabique est : **La / pe / ti / te / fil / le / court / ra / pi / de / ment / dans / le / jar / din**. On remarque que certains mots comme « petite » se divisent en plusieurs syllabes ouvertes (pe, ti, te), tandis que d'autres comme « jardin » se terminent par des syllabes fermées (jar, din).

❖ De même, dans la phrase « **Quand le soleil brille, les oiseaux chantent dans les arbres** », on découpe ainsi : **Quand / le / so / leil / bri / lle, / les / oi / seaux / chan / tent / dans / les / ar / bres**.

Ce découpage permet de mieux saisir la prononciation des mots et d'aider à la lecture fluide, même dans des phrases plus longues et complexes. Ainsi, pratiquer le découpage syllabique dans des phrases variées est un bon exercice pour améliorer la compréhension orale et écrite.

4. Allongement syllabique

L'allongement syllabique est un phénomène essentiel dans le français parlé, notamment pour marquer la prosodie et l'expression. Il se manifeste principalement en fin de **groupe rythmique** ou de **phrase** et peut être utilisé pour un effet stylistique particulier.

4.1. Allongement à la fin des groupes rythmiques ou de phrase

L'allongement syllabique est souvent observé à la fin des **groupes rythmiques** (unités prosodiques qui regroupent un ensemble de mots accentués). Dans ce cas, l'accent tombe sur la dernière syllabe, et cette syllabe est allongée pour signaler la fin de l'unité prosodique.

Exemples :

- *Il est parti...* → La dernière syllabe "ti" est allongée, signalant la fin de la phrase.
- *Elle est arrivée à temps...* → Le mot "temps" se termine par une syllabe allongée.

Cela permet non seulement de marquer la fin de la phrase, mais aussi de préparer le passage à la suivante, en fonction de l'intention communicative.

4.2. Effet stylistique (émotion, insistance, poésie)

L'allongement syllabique peut également être utilisé pour des effets stylistiques spécifiques. Il est particulièrement utile

pour exprimer une émotion, insister sur une idée, ou encore décorer le discours poétique.

a) Effets stylistiques :

- **Émotion** : L'allongement peut signaler des émotions fortes telles que la surprise, l'excitation, ou la tristesse.

Exemple : *C'est trèèèè joli !* (exagération exprimant l'admiration).

- **Insistance** : Lorsque l'on veut insister sur une idée ou un point particulier, l'allongement de la syllabe accentuée ajoute de la force à l'expression.

Exemple : *C'est impossible !* (insistance sur l'impossibilité).

b) Poésie et rythme : Dans les vers, l'allongement peut réguler le rythme tout en ornant le discours.

Exemple : Dans un poème, l'allongement peut se faire sur la dernière syllabe de chaque vers pour donner de la fluidité.

Exemples d'utilisation stylistique :

- *Qu'est-ce que c'est beau !* (exclamation expressive)
- *Il n'a pas compris...* (silence marqué par l'allongement).

Cet allongement est très souvent contextuel et doit être appris dans une perspective prosodique et communicative, en lien avec l'intention derrière l'énoncé.

L'allongement est souvent utilisé pour exprimer une émotion particulière ou ajouter de l'intensité à un discours. Cet

allongement est facultatif, mais il a un impact sur la perception émotionnelle de la phrase.

Règle d'usage : L'allongement est utilisé pour accentuer des mots ou des expressions qui marquent une **forte émotion**, de **l'admiration**, de la **surprise** ou de **l'ironie**.

4.3. Allongement dans les énoncés poétiques et littéraires

L'allongement est également une technique largement utilisée dans la poésie, particulièrement pour donner du rythme et décorer le discours. Il s'agit ici d'un effet stylistique qui contribue à la musicalité des vers.

Règle d'usage en poésie :

- Les vers sont souvent allongés sur la dernière syllabe pour accentuer la fin du vers et réguler le mètre du poème.

Exemple :

Dans un poème, "*Et la **lumière** se lève...*", l'allongement de « lumière » permet de donner du rythme et une certaine fluidité au vers.

4.4. Allongement pour marquer une pause ou une hésitation

Un allongement peut également marquer une pause dans un discours, souvent pour signaler une hésitation ou une réflexion. Ce type d'allongement se retrouve fréquemment dans un discours spontané.

Règle d'usage :

Lorsqu'un locuteur hésite ou cherche ses mots, l'allongement de la dernière syllabe peut signaler **une suspension** ou une **réflexion**.

Exemple :

Je vais... → L'allongement marque une pause, un temps de réflexion.

Les règles de l'allongement syllabique en français varient en fonction du contexte et de l'intention de l'énonciateur. Que ce soit pour marquer la fin d'un groupe rythmique, ajouter une émotion ou donner du rythme à un texte littéraire, l'allongement est une caractéristique essentielle de la prosodie du français.

5. Rythme et Accentuation

5.1. Accentuation en français

5.1.1. L'accent final de groupe (pas lexical)

En français, l'**accent tonique** ne porte pas sur un mot isolé (comme en anglais ou en espagnol), mais sur la dernière syllabe du groupe rythmique. On parle alors d'un « accent de groupe ».

- **Ce n'est pas un accent lexical** : il ne dépend pas du mot en lui-même, mais de sa place dans l'énoncé.
- L'accent tonique marque la fin d'un groupe de mots ayant un sens cohérent (appelé *groupe rythmique* ou *groupe de souffle*).

Exemples :

- « Je vais à Paris. » → L'accent est sur *-ris*, pas sur *vais*.

- « Le petit garçon mange une pomme. » → Accents sur *-çon* et *pomme*.

Remarques pédagogiques :

- 1) Les apprenants doivent comprendre que chaque groupe de mots a un seul accent, et que cet accent est prévisible (toujours à la fin du groupe).
- 2) Cela aide à fluidifier la parole et à améliorer la compréhension orale.

5.1.2. L'accent d'insistance

C'est un accent exceptionnel utilisé pour mettre en valeur un mot, souvent dans un but expressif ou émotionnel.

- Il peut se placer en dehors de la position normale (fin de groupe) pour souligner un mot important, marquer une contraste, une émotion, ou un effet de style.
- Il est souvent plus fort ou plus marqué que l'accent final régulier.

Exemples :

- « C'est **TOI** qui as fait ça ?! » → accent fort sur *toi* pour insister.
- « J'ai **VRAIMENT** adoré ce film. »
- En poésie ou théâtre : usage fréquent pour la dramatisation.

Remarques pédagogiques :

- 1) Il ne s'agit pas d'un accent obligatoire.

2) À introduire progressivement après que les apprenants maîtrisent l'accent final régulier.

5.2. Fonction rythmique et expressive

L'accent tonique en français remplit deux fonctions principales (rythmique et expressive).

5.2.1. Fonction rythmique :

Il aide à structurer l'oral en groupes prosodiques (petites unités de sens), ce qui rend la parole plus claire et plus fluide.

5.2.2. Fonction expressive :

Par l'usage de l'accent d'insistance ou par des modulations prosodiques, l'accentuation permet d'exprimer :

- une émotion (joie, colère, surprise)
- une mise en relief (opposition, correction, ironie)
- une intention communicative forte (ordre, exclamation, interrogation)

Exemples :

- « Il est parti... **sans moi.** » (accentuation expressive sur *sans moi*)
- « Je ne veux **pas** y aller. » (accent sur *pas* pour insister sur le refus)

Remarques pédagogiques :

1) Travailler la prosodie améliore la compréhension orale et l'expressivité des apprenants.

2) Permet d'éviter une intonation monotone, souvent caractéristique des locuteurs non natifs.

6. Rythme syllabique

6.1. Langue syllabique vs langue accentuelle

Les langues se distinguent selon leur rythme syllabique ou accentuel.

a) Le français : langue syllabique

- Chaque syllabe a une durée relativement égale.
- Le rythme est régulier, fondé sur une succession de syllabes prononcées clairement, sans élision excessive.
- Il n'y a pas de réduction vocale importante dans les syllabes non accentuées (contrairement à l'anglais).

Exemple : « Je vais à la maison. » → [ʒə.vɛ.a.la.mɛ.zɔ̃] : toutes les syllabes sont articulées.

b) L'anglais : langue accentuelle

- Le rythme est basé sur la succession d'accents forts, avec des syllabes non accentuées souvent réduites ou avalées.
- Il y a une alternance entre syllabes longues (accentuées) et courtes (non accentuées).

Exemple:

« I'm going to the station. » → [aɪm 'gəʊɪŋ tə ðə 'steɪʃən] → Les mots comme *to*, *the* sont réduits.

Remarques pédagogiques :

- 1) Les apprenants anglophones ont souvent tendance à réduire certaines syllabes en français, ce qui nuit à la compréhension.
- 2) Il faut insister sur la prononciation complète de chaque syllabe en français.

6.2. Isorythmie : régularité du débit syllabique

Le français est caractérisé par « l'isorythmie », c'est-à-dire la régularité du rythme syllabique.

- Le débit est presque égal d'une syllabe à l'autre, quel que soit le nombre de syllabes dans un mot.
- Cela donne une musicalité spécifique à la langue française.
- Le locuteur natif adapte naturellement sa vitesse pour que les groupes rythmiques soient équilibrés.

Exemples :

- « Il aime le chocolat. » → 7 syllabes, débit constant.
- « Je crois qu'il va arriver demain. » → le débit reste fluide et régulier.

Remarques pédagogiques :

- 1) Exercice utile : frapper dans les mains à chaque syllabe pour sentir le rythme.
- 2) Utiliser un métronome ou un fond rythmique peut aider à maintenir l'isorythmie.

6.3. Groupe de souffle et pause naturelle

- ❖ Le groupe rythmique en français correspond souvent à un « groupe de souffle », c'est-à-dire une unité prononcée d'un seul souffle, marquée par :

- un accent final (cf. 6.1)
- une pause naturelle après le groupe
- ❖ Le groupe rythmique est aussi une unité de sens, généralement composé :
 - d'un groupe nominal (ex. : *le petit chat*)
 - d'un groupe verbal (ex. : *est monté sur le toit*)

Exemple :

« Le petit chat | est monté | sur le toit. » → Trois groupes de souffle, donc trois accents.

Remarques pédagogiques :

- 1) Travailler la respiration et les pauses naturelles est essentiel pour améliorer la prosodie.
- 2) Lire à haute voix en segmentant correctement les groupes de souffle permet une meilleure expressivité et compréhension.

Synthèse pédagogique :

Élément	Objectif pédagogique	Activité possible
Langue syllabique	Éviter les réductions syllabiques	Lecture lente et articulée
Isorythmie	Stabiliser le rythme	Lecture au métronome
Groupes de souffle	Marquer la prosodie	Lecture en segments, respiration

7. La liaison

La liaison est un phénomène phonétique où la consonne finale d'un mot, normalement muette, est prononcée devant une voyelle ou un « h » muet, créant une continuité sonore.

7.1. Types de liaisons

- **Obligatoire** : doit toujours être faite.

Exemple : vous_avez, nous_étudions, les_enfants

- **Facultative** : peut être faite dans un registre soutenu, mais est souvent omise à l'oral courant.

Exemple : très_intéressant, ils_ont compris, elle_était aimable

- **Interdite** : ne doit jamais être faite.

Exemple : et_eux, beaucoup_ont, après_elle

7.2. Contextes de liaison

Les règles de la liaison sont complexes et s'expliquent par des facteurs phonétiques, morphologiques et syntaxiques. Ces règles varient aussi en fonction du niveau de langue.

Ainsi, on fait plus de liaisons dans la langue soutenue (dans un discours officiel, par exemple) que dans la langue de tous les jours, et on en fait moins dans le style familier ou populaire. La liaison est aussi un phénomène qui évolue dans le temps, puisqu'on a déjà fait beaucoup plus de liaisons qu'on en fait aujourd'hui.

Marque de registre :

- Liaisons **soutenues** : utilisées dans un style formel (journal télévisé, discours officiel).
- Liaisons **relâchées** : souvent omises dans la conversation quotidienne.

8. L'enchaînement

8.1. Définition

L'enchaînement est un phénomène phonétique où la consonne finale prononcée d'un mot est directement reliée à la voyelle initiale du mot suivant, sans ajout de son.

Exemples :

- avec_elle → le *c* se prononce avec le mot suivant
- grand_homme, il_était
- ton ami, mon idée

8.2. Différences entre liaison et enchaînement

Phénomène	Caractéristique	Exemple
Liaison	Fait apparaître une consonne normalement muette	vous_avez (le <i>s</i> se prononce [z])
Enchaînement	Utilise une consonne déjà prononcée	avec_elle (le <i>c</i> se prononce déjà dans <i>avec</i>)

Fréquence :

- Très fréquent dans l'oral naturel.

- Participe à la fluidité du discours et à la compréhension.

9. Le “e” caduc ou “e” instable

9.1. Définition

Le « e caduc » (appelé encore ou e instable) correspond à un “e” sans accent dans la graphie des mots (par exemple dans *chemise*, *devenir*, *vendredi*) et est transcrit par le symbole phonétique [ə].

Selon Pierre Léon (2011), le e caduc doit son nom au fait qu’il peut tomber, comme les feuilles d’automne. On dira aussi bien Je sais que J’sais. On l’appelle également, pour la même raison, E instable.

Il représente une voyelle délicate aussi bien au niveau de la production que de la perception du français pour un apprenant étranger. La question majeure qui se pose à ce dernier est de savoir “quand” on la prononce, ou pas.

La diversité des usages selon l’origine géographique des locuteurs ou les registres de parole peut rendre opaque le fonctionnement de ces alternances. Un autre facteur de complication réside dans la connaissance graphique des mots qui masque parfois les réalités de l’oral.

9.2. Règles d’élision

- **Chute en position interne ou finale non accentuée** : Le "e" caduc disparaît souvent à l’oral dans des mots comme *petit*, *beaucoup*, *femme*.

- **Conservation dans des contextes de clarté ou pour éviter deux consonnes difficiles à prononcer** : On conserve le "e" caduc dans des mots tels que *le* devant une voyelle pour éviter une prononciation difficile.
- **Variations régionales et stylistiques** : Le "e" caduc peut être plus ou moins présent selon le registre de langue (formel vs familier) et l'accent régional.

9.3. Fonction prosodique

- **Maintien du rythme** : L'élision du "e" caduc permet de conserver un rythme fluide et naturel dans la parole.
- **Souplesse dans la prononciation** : Elle offre une certaine flexibilité, permettant d'éviter des pauses ou des hésitations.
- **Effet sur la musicalité de la langue** : L'élision contribue à la mélodie et à l'harmonie du discours.

9.4. Règles générales de suppression

Le *e caduc* est souvent supprimé :

1. **Devant une voyelle ou un h muet (élision)** :
 - **l'école** (et non *la école*)
 - **j'arrive** (et non *je arrive*)
2. **Dans un groupe de mots rapides (langue orale / familière)**:
 - Tu m'fais peur (= *Tu me fais peur*)
 - J'sais pas (= *Je ne sais pas*)
3. **Dans la poésie ou le vers classique** :

- Le *e* final ne compte pas s'il est suivi d'un mot commençant par une voyelle :

"Douce est la nuit, et sans bruit tombe la pluie."
(ici les "e" ne sont pas comptés)

4. Dans les mots de plus de deux syllabes, à l'intérieur :

- souvent non prononcé : gouvernement → /gu.vɛʁ.nə.mã/ → /gu.vɛʁ.mã/

9.5. Maintien du « e » *caduc*

Le « e » caduc est généralement maintenu :

1. Devant une consonne, dans certains cas :

- Je regarde (plus courant que *J'regarde*)
- Ce matin, le garçon

2. En début de phrase, pour l'harmonie rythmique (à l'oral):

- Je suis fatigué.

(le "je" garde son *e* pour éviter un heurt de consonnes)

3. Dans certains mots courts où sa suppression gênerait la compréhension :

Ex. : le /lə/ : si on dit simplement *l'*, la phrase devient ambiguë.

9.6. Règles spécifiques à l'oral et à l'écrit

a) À l'oral :

- En français soutenu, le *e caduc* est souvent prononcé.

- En français courant ou familier, il est fréquemment supprimé, surtout entre deux consonnes :

○ *Je te le donne* → /ʒ t l dɔn/

b) À l'écrit :

- Il reste toujours écrit, même s'il est supprimé à l'oral.
- Dans certains cas (langue familière ou transcription phonétique), on indique sa suppression : *J'te l'ai dit* (au lieu de *Je te l'ai dit*).

10. Conclusion

L'examen de la structure syllabique du français révèle l'importance de la syllabe comme unité de base du rythme et de la prosodie. Langue à rythme syllabique, le français se distingue par une relative régularité du débit et une articulation claire de chaque syllabe, à la différence des langues accentuelles où la durée dépend principalement des accents toniques. La compréhension des mécanismes du découpage syllabique, de l'allongement, de l'accentuation, ainsi que des phénomènes de liaison, d'enchaînement et du traitement du « e caduc » éclaire la dimension phonétique et expressive du français.

Ces éléments ne relèvent pas seulement d'une description linguistique, mais constituent également des outils d'analyse essentiels pour la didactique de la prononciation et l'amélioration de la compétence orale. Ainsi, la structure syllabique du français, par sa régularité et sa richesse prosodique, participe pleinement à la spécificité rythmique et esthétique de la langue, tout en offrant

un champ d'étude privilégié pour la phonétique appliquée et la linguistique du discours.

11. Activités pédagogiques

11.1. Activités sur le découpage syllabique

Exercice 1 : Découper les mots en syllabes

Découpe ces mots en syllabes en les séparant par un tiret (-) :

1. papillon
2. téléphone
3. montagne
4. chemise
5. anniversaire

Exercice 2 : Clap des syllabes

Dis à haute voix chaque mot et tape dans tes mains une fois par syllabe. Écris ensuite le nombre de syllabes pour chaque mot :

1. chocolat
2. maison
3. éléphant
4. ordinateur
5. école

Exercice 3 : Identifie syllabes ouvertes et fermées

Pour chaque mot, découpe-le en syllabes, puis indique si la syllabe est ouverte (O) ou fermée (F) :

1. jardin
2. bébé

3. porte
4. maison
5. vélo

Exercice 4 : Découpage syllabique dans une phrase

Découpe en syllabes la phrase suivante : "Le petit chat joue dans le jardin."

11.2. Activités sur l'allongement

Exercice 1 : Repère l'allongement dans les mots

Écoute ou lis ces mots et indique où le son est allongé (quel son est prolongé) :

1. papa
2. école
3. bête
4. ballon
5. fête

Exercice 2 : Trouve le mot avec allongement

Parmi les paires suivantes, quel mot a une voyelle allongée ?

1. cotte / côte
2. pomme / pome
3. pas / pâte
4. salle / sal
5. rose / rosse

Exercice 3 : Complète avec la bonne lettre pour allonger le son

Complète les mots suivants pour allonger la voyelle :

1. f__te (indice : fête)
2. ch__t (indice : chat ou chaat ?)
3. b__te (indice : bête)
4. m__re (indice : mère)
5. r__te (indice : route)

Exercice 4 : Lis à voix haute en allongeant bien la voyelle indiquée

Lis ces mots en prolongeant la voyelle soulignée :

1. fê_te
2. nô_tre
3. pâ_te
4. bô_te
5. jô_lie

11.3. Activités sur le rythme et l'accentuation

Exercice 1 : Identifier la syllabe accentuée

Pour chaque mot, indique sur quelle syllabe porte l'accentuation (en général, en français, c'est souvent la dernière syllabe d'un groupe rythmique).

Exemples :

- “maison” → accent sur la 2^e syllabe (son)
- “ordinateur” → accent sur la dernière syllabe (teur)

Mots :

1. téléphone

2. musique
3. travail
4. ordinateur
5. important

Exercice 2 : Repérer le rythme dans des phrases

Lis ces phrases à voix haute. Puis, indique où tu ressens les accents toniques (les syllabes plus marquées) dans la phrase.

1. Je vais au marché demain.
2. Elle adore le chocolat noir.
3. Nous partons en vacances samedi.
4. Le professeur explique la leçon.
5. Ils jouent au football ensemble.

Exercice 3 : Accentuation et rythme dans des vers

Lis ces vers et souligne les syllabes accentuées (en français, c'est souvent la fin des groupes rythmiques) :

1. Dans le silence de la nuit profonde,
2. Le vent souffle et fait danser les feuilles,
3. La mer éclate en mille éclairs blancs,
4. Le soleil brille au-dessus des collines.

Exercice 4 : Créer un rythme

Essaie de découper la phrase suivante en groupes rythmiques de 2 ou 3 syllabes, puis mets l'accent sur la dernière syllabe de chaque groupe.

Phrase : “Le chat noir dort tranquillement sur le canapé.”

11.4. Activités sur la liaison et l’enchaînement

Exercice 1 : Trouve les liaisons obligatoires

Lis les phrases et indique où il faut faire la liaison (obligatoire).

Phrases :

1. Ils ont oublié leurs affaires.
2. Vous avez entendu la nouvelle ?
3. Les enfants jouent dans la cour.
4. Mon ami est arrivé ce matin.
5. Un ancien professeur m’a aidé.

Exercice 2 : Écoute les enchaînements

Sépare les syllabes pour montrer l’enchaînement naturel (où une consonne se “colle” à la voyelle du mot suivant).

Phrases :

1. Il est en retard.
2. Elle aime apprendre.
3. Tu arrives à l’heure.
4. On entend un bruit.
5. Vous allez au cinéma ?

Exercice 3 : Liaison ou enchaînement ?

Lis chaque phrase et indique si le phénomène souligné est une liaison (L) ou un enchaînement (E).

Phrases :

1. Mon_ami vient ce soir.
2. Il_est arrivé en avance.
3. C'est une_histoire étrange.
4. Elle aime_apprendre.
5. Nous avons_été surpris.

Exercice 4 : Réécris avec les liaisons et enchaînements

Réécris ces phrases en indiquant les liaisons () et les enchaînements (avec des tirets entre syllabes).

Phrase à analyser : **Vous êtes intelligents et amusants.**

11.5. Activités sur le « e » caduc

Exercice 1 : Barre le e qui se prononce rarement à l'oral courant.

Phrases :

1. Je ne sais pas ce que tu fais.
2. Elle me regarde et me parle.
3. Ce matin, je me suis levé tôt.
4. Le petit garçon est tombé.
5. Je te dis merci.

Exercice 2 : Entoure les e qui doivent être prononcés pour garder le rythme (e dit “expressif”)

Phrases :

1. Une femme arrive.
2. Cette petite école est fermée.
3. Le cheval avance lentement.
4. Il me demande pourquoi.
5. Elle appelle le médecin.

Exercice 3 : Réécris la phrase sans les *e caducs* inutiles (forme orale)

Phrase : Je ne me lève pas ce matin parce que je me sens très fatigué.

Exercice 4 : Indique les endroits où on doit garder le *e* pour éviter un groupe de consonnes difficile.

Phrases :

1. Cette table est très grande.
2. Une femme blonde parle.
3. Le mercredi est chargé.
4. Une petite phrase.
5. Cette jeune fille chante.

Exercice 5 : Choisis la bonne transcription orale

Coche la version plus naturelle à l'oral

Phrase : Je me demande ce que tu fais.

- A) Je me demande ce que tu fais

B) J' me demande c' que tu fais

Exercice 6 : Souligne les *e caducs* qu'on supprime à l'oral courant.

Lis les phrases et souligne les "e" qu'on supprime généralement à l'oral (registre familier ou courant).

Ces *e* se trouvent souvent au milieu des phrases, dans des petits mots (je, me, te, ne, ce, le, que, etc.).

Phrases :

1. Je ne le connais pas.
2. Tu me regardes comme ça ?
3. Ce matin, je me suis levé tard.
4. Elle te donne le livre.
5. Il ne me parle jamais.

Exercice 7 : Réécris la phrase à l'oral (avec élision du *e caduc*) + transcription syllabique

Phrase : Je me demande ce que je vais dire.

Exercice 8 : Choisis la bonne prononciation (entourer la bonne option)

Phrase : Elle appelle le médecin.

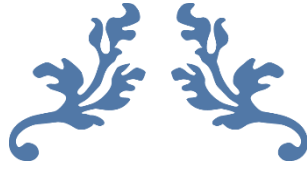
1. [ɛl_a.pɛl_lə_mɛd.sɛ̃]
2. [ɛl_a.pɛl_l_mɛd.sɛ̃]

Exercice 9 : Ajoute ou supprime le *e caduc* pour rendre la phrase fluide à l'oral

Réécris chaque phrase avec ou sans le *e caduc* selon le cas (pour un rythme naturel à l'oral). Indique les éléments supprimés.

Phrases :

1. Je me lève à six heures.
2. Ce garçon est très gentil.
3. Elle ne me comprend pas.
4. Le petit enfant dort.
5. Tu te réveilles tôt ?



Conclusion Générale

Conclusion Générale

Le présent ouvrage avait pour ambition d'examiner deux domaines fondamentaux de l'étude scientifique du langage : la linguistique et la phonétique. Il s'agissait, dans une perspective historique et conceptuelle, de comprendre comment ces deux disciplines se sont constituées, comment elles se définissent par leurs objets respectifs et comment elles se complètent dans l'analyse du langage humain.

La première partie, consacrée à la linguistique, a retracé l'évolution d'un savoir ancien vers une science moderne.

Le premier chapitre a montré comment les traditions grammaticales de l'Antiquité – grecque, indienne, arabe et latine – ont posé les bases d'une réflexion sur la structure du langage. Ces traditions, d'abord normatives, ont progressivement ouvert la voie à une observation plus méthodique des faits linguistiques. Le XIX^e siècle marque une rupture décisive avec la naissance de la linguistique historique et comparée, qui établit les premières lois d'évolution phonétique.

Le deuxième chapitre a mis en lumière la révolution saussurienne. En définissant la langue comme un système de signes fondé sur des rapports de différence, Ferdinand de Saussure a établi la linguistique comme une science autonome. Ses distinctions entre langue et parole, synchronie et diachronie, ont ouvert la voie aux grands courants du XX^e siècle, du structuralisme à la grammaire générative. Cette évolution a

montré la capacité de la linguistique à se diversifier, à intégrer la dimension sociale, cognitive et pragmatique du langage tout en conservant son exigence de formalisation.

La deuxième partie, consacrée à la phonétique, a porté sur l'étude de la matérialité sonore du langage.

Le troisième chapitre a exposé les principes de la phonétique articulatoire, acoustique et auditive, en décrivant les mécanismes physiologiques et physiques de la production et de la perception des sons. Il a également rappelé la complémentarité entre phonétique et phonologie : la première s'intéresse à la réalité matérielle du son, la seconde à sa fonction distinctive dans le système linguistique.

Le quatrième chapitre a élargi cette perspective en présentant les applications de la phonétique dans différents domaines : enseignement des langues, orthophonie, technologies de la parole ou encore analyse instrumentale. Ces développements ont illustré le caractère expérimental et interdisciplinaire de la phonétique, à la croisée de la linguistique, de la physiologie et de l'acoustique.

De l'ensemble de cette étude se dégagent plusieurs conclusions.

- La première tient à la complémentarité des deux disciplines : la linguistique et la phonétique représentent deux plans d'analyse d'un même objet, le langage. L'une en étudie la structure symbolique et les régularités abstraites ; l'autre en explore la réalisation concrète, inscrite dans le corps et dans la matière

sonore. Leur articulation permet de comprendre comment un système de signes devient acte de parole, comment la structure se fait substance.

- La deuxième conclusion concerne l'évolution scientifique du domaine. L'histoire de la linguistique et de la phonétique révèle que la scientificité du savoir sur le langage repose sur la tension entre modélisation théorique et observation empirique. La linguistique structurale a posé les fondements d'une analyse formelle, mais la diversité des langues et des pratiques langagières rappelle la nécessité d'une approche empirique et contextuelle. De même, la phonétique, en cherchant à mesurer et à objectiver la parole, ne peut se dissocier de la dimension perceptive et cognitive du langage. Ainsi, l'étude du langage demeure un champ où les modèles doivent sans cesse être confrontés aux données de l'expérience.

- Enfin, la troisième conclusion renvoie aux perspectives ouvertes par ces disciplines. L'essor des technologies numériques, de la linguistique computationnelle et de la phonétique expérimentale offre de nouveaux moyens d'analyse, fondés sur le traitement automatique du signal et des corpus. Les liens croissants avec la neurolinguistique et les sciences cognitives permettent d'explorer les bases cérébrales du langage et d'affiner la compréhension de ses mécanismes. Parallèlement, l'attention renouvelée portée aux usages sociaux, à la diversité linguistique invite à dépasser les modèles universalisants pour intégrer la pluralité des pratiques langagières.



Références Bibliographiques

Bibliographie

- Adam, J.-M. (1999). Linguistique textuelle. Paris: Nathan.
- Arnauld, A., & Lancelot, C. (2010). Grammaire générale et raisonnée, 1660. Paris : Allia. (Éd. originale Pierre Le Petit, 1660)
- Astésano, C. (2001). Rythme et accentuation en français : Invariance et variabilité stylistique. Paris: L'Harmattan.
- Aussant, É. (2008). La grammaire de Pāṇini : quand la conscience linguistique d'un grammairien devient celle de toute une communauté. *Revue roumaine de linguistique*, 53(4), 377-387.
- Ballabriga, M. (2005). Sémantique textuelle 1. Texto ! [En ligne]. <http://www.revue-texto.net/Reperes/Cours/Ballabriga1/index.html>
- Benveniste, É. (1966, 1974). Problèmes de linguistique générale (Tomes 1 et 2). Paris : Gallimard.
- Bréal, M. (2020). Introductions à la grammaire comparée des langues indo-européennes de Franz Bopp. Limoges : Éditions Lambert-Lucas.
- Carton, F. (1988). Introduction à la phonétique du français (2e éd.). Paris : Bordas.
- Chomsky, N. (1965). Aspects of the theory of syntax. Cambridge (Mass.) : MIT Press. (Trad. fr. : Paris, Seuil, 1971)
- Colombat, B. (1997). Les manuels de grammaire latine des origines à la Révolution : constantes et mutations. *Revue Histoire de l'Éducation*, 74, 89-114.
- Crystal, D. (2008). A dictionary of linguistics and phonetics (4e éd.). Oxford : Blackwell Publishing.

- Desbordes, F. (2007). Idées grecques et romaines sur le langage. In G. Clérico, B. Colombat & J. Soubiran (dir.), *Travaux d'histoire et d'épistémologie*. Lyon : ENS Éditions.
- Dortier, J.-F. (2012). La grande histoire des langues. In J.-F. Dortier (éd.), *Une histoire des sciences humaines*. Auxerre : Éditions Sciences Humaines.
- Dubois, J., Giacomo, M., & Guespin, L. (2002). *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse-Bordas/VUEF.
- Essono, J.-M. (1998). *Précis de linguistique générale*. Paris : L'Harmattan.
- Fleisch, H. (1957). Esquisse d'un historique de la grammaire arabe. *Arabica*, 4(1), 1-22.
- Foucault, M. (1967). La grammaire générale de Port-Royal. *Langages*, 2(7), 7-15.
- Gadet, F. (1987). *Saussure, une science de la langue*. Paris : PUF.
- Gagnon, P. (2009). La querelle analogie-anomalie : Cratès était-il anomaliste ? *Mémoire en langues et littérature*, Université de Montréal.
- Grevisse, M. (1964). *Le bon usage : Grammaire française* (8e éd.). Paris : J. Duculot / Librairie A. Hatier.
- Jakobson, R. (2003). *Les fondations du langage : Essais de linguistique générale*. Paris : Éditions de Minuit.
- Jones, D. (1950). *The phoneme, its nature and its use*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Lakoff, G., & Kövecses, Z. (1987). The cognitive model of anger inherent in American English. In D. Holland & N. Quinn (dir.), *Cultural models in language and thought* (pp. 195-221). Cambridge : Cambridge University Press.
- Lallot, J. (s.d.). *Grammaires (histoire des) – Les grammairiens grecs*. *Encyclopædia Universalis*.

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/grammaires-histoire-des-les-grammairiens-grecs/>

- Léon, P. (2011). Le jeu du « e » caduc. In *Phonétisme et prononciations du français* (chap. 11, pp. 223-235). France : Armand Colin.
- Lessard, G. (1996). *Introduction à la linguistique française. Cours de l'Université Queen's, Kingston, Canada.*
- Lyons, J. (1970). *Linguistique générale : Introduction à la linguistique théorique.* Paris : Larousse.
- Mahmoudian, M. (2013). *Linguistique et sciences du langage. La linguistique*, 49(1), 67-96.
- Malmberg, B. (1968). *Phonétique française.* Malmö : Hermods Forlag.
- Martinet, A. (1967). *Éléments de linguistique générale.* Paris : Armand Colin.
- Michaëlis, H., & Passy, P. (1897). *Dictionnaire phonétique de la langue française.* Hanover-Berlin : Carl Meyer.
- Paveau, M.-A., & Sarfati, G.-E. (2003). *Les grandes théories de la linguistique : De la grammaire comparée à la pragmatique linguistique.* Paris : Armand Colin.
- Quentel, J.-C. (2007). Le général et l'universel : Les fondements des sciences humaines. In J.-C. Quentel (dir.), *Les fondements des sciences humaines* (pp. 81-103). Toulouse : Érès.
- Robert, P., Rey, A., & Rey-Debove, J. (1991). *Le Petit Robert 1 : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.* Paris : Le Robert.
- Robins, R.-H. (1976). *Brève histoire de la linguistique, de Platon à Chomsky.* Paris : Seuil.

- Rühl, M. (2000). Phonétique et phonologie. In Linguistique pour germanistes (chap. 2, pp. 35-53). Lyon : ENS Éditions.
- Saussure, F. de (1971). Cours de linguistique générale. Paris : Payot. (Publié par Bally & Sechehaye, 1916)
- Trubetzkoy, N. S. (1931). Phonologie et géographie linguistique. Travaux du Cercle linguistique de Prague, 4, 228-234.